

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C.GOFFINET- BEKAERT,
M.K.MITRI, Echevins;
M. M.G.MEDINGER, M.A.EVEN, Mme M.-Th.DENIS-TRUM, M.G.SCHUSTER,
M.R.MULLER, M.B.DAXHELET, M.X.KROELL, M.G.CASTAGNE, M.J-M.LAMBERT,
M.SAINLEZ, M.H.MANIGART, Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme
F.BURNERT, Mme M.WILLEMS, Y.SCHOPPACH, Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures et cinq minutes.

+ + +

Il demande d'excuser l'absence de Mme M.CHARLIER-GUILLAUME et de M. R.BIREN, Conseillers communaux.

Avant de démarrer la séance, M. MAGNUS demande à l'assemblée d'observer une minute de silence pour les décès de la Reine FABIOLA, de Béatrice BERLAIMONT, et d'Armand SCHANUS. Il demande à l'assemblée de se lever.

M. MAGNUS passe la parole au Chef de groupe MR, M. TURBANG, pour une petite évocation de la vie d'Armand SCHANUS.

M. TURBANG: « Mesdames et Messieurs les Échevins, Madame la Présidente du CPAS, chers collègues, Mesdames et Messieurs en vos titres de qualités; Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée de rendre hommage à notre ami et collègue Armand SCHANUS : Entrepreneur en construction à Sampont, Armand a gravité tous les échelons de la politique, d'abord comme Conseiller communal libéral, et puis comme Échevin des travaux de Ville d'Arlon. Il a siégé au Conseil provincial de 1985 à 1995, puis au sein de l'exécutif Provincial comme Député permanent de 1995 à 2003. Il a quitté la vie politique et remis tous ses mandats lors de l'été 2011 pour se consacrer à sa famille et ses passions. Pour cet ultime hommage, je voudrais résumer la personnalité et l'histoire d'Armand en cinq traits :

- Armand, passionné par sa Commune;
- Armand, citoyen engagé et militant libéral;
- Armand, travailleur acharné jusqu'au bout des doigts;
- Armand, citoyen du monde mais tellement attaché à son village et à sa famille;
- Armand, l'ami fidèle, le patron respecté.

Hélas le 13 novembre 2014 le temps s'est arrêté. Un arrêt brutal pour ses proches et ses amis, comme pour la population d'Arlon. Cette nouvelle fut un choc terrible, précédé d'une longue période d'angoisse de 31 jours. 31 jours d'espoir et de désespoir, jusqu'à l'issue fatale ce jeudi 13 novembre. Armand, un homme droit et honnête, franc, sincère de convictions, sans concessions mais tolérant et respectueux. Armand a toujours fait preuve d'une disponibilité exceptionnelle. Chaque fois que quelqu'un ou son parti avait besoin de lui il était présent. Il a été d'une fidélité sans faille pour nos amis Arlonais.

Je ne saurais terminer ces propos sans évoquer ses qualités humaines que chacun connaît et mettrait en avant : Armand était profondément gentil, généreux, dévoué, disponible, extrêmement sensible et attentif aux autres, il

était aimé et respecté de tous, c'était un homme discret et d'une extrême modestie. Il avait un sens profond de l'écoute, de la parole de l'autre, même s'il défendait avec ardeur ses idées et ses convictions. Il ne voyait jamais le mal, il avait cette espèce de belle naïveté que l'on retrouve chez les enfants. Pour Armand, l'homme était naturellement bon, il y avait du Jean-Jacques Rousseau chez Armand. Mais c'était aussi et d'abord un grand sourire qui barrait son visage dès qu'il vous serrait la main, qu'il vous disait bonjour. Ses yeux pétillaient et son regard vous inondait de chaleur humaine et de joie de vivre. Il n'aimait pas les conflits de personnes, parce qu'il ne supportait pas de faire de la peine, tout simplement parce qu'il n'acceptait pas que les gens aient de la peine. C'était là son sens aigu de l'humanité, il était et restera un exemple à suivre en ces temps difficiles pour notre société. Soyons dignes aussi et continuons le combat qui fût le sien pour une société plus juste, fraternelle, et de progrès social.

Je voudrais, au nom de tous mes collègues et amis présents, réitérer à Liliane, son épouse, à François et Nadine ses enfants, et à ses petits enfants qu'il adorait, nos plus sincères condoléances. Merci Monsieur le Bourgmestre ».

M. MAGNUS remercie M. TURBANG.

+ + +

M.M. les Conseillers communaux R.GAUDRON, I.CHAMPLUVIER, et J.DENIS entrent en séance.

+ + +

+ + +

Messieurs J.-M. ACHEN et M. VANGULICK d'ORES entrent en séance.

+ + +

1. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de J-M ACHEN de la société ORES : présentation du plan de délestage et de son impact pour la Ville d'Arlon ainsi que les mesures à prendre.

M. MAGNUS introduit le point en rappelant que la Commune d'Arlon devrait être très faiblement impactée. Et ce en raison du fait que la majorité de la Commune est reliée au réseau Luxembourgeois, qui ne prévoit pas de plan de délestage. Il n'y aurait donc que trois rues établies dans la commune d'Autelhaut qui seraient visées. M. MAGNUS précise que tout cela va être expliqué en détail, mais passe au préalable la parole à M. SCHUSTER qui va parler un peu d'ORES.

M. SCHUSTER rectifie qu'il ne compte pas parler d'ORES mais plutôt du contexte général de l'énergie en Belgique :

« Comme vous le savez tous certainement, l'évolution du paysage de production sur le marché de l'énergie est en pleine mutation. Et je me permets d'évoquer ici quelques traits pour expliquer le contexte et surtout le motif d'un plan de délestage. Il faut savoir que le 13 novembre 2013 le Gouvernement Fédéral bétonne la sortie du nucléaire inscrite déjà dans une loi de 2003 ; 'Doel 1' et 'Doel 2' seront arrêtés en 2015 et 'Tihange 1' sera prolongé jusqu'en 2025. Tout récemment, le 23 mars dernier, suite aux inspections, l'Agence Fédérale du Contrôle Nucléaire décide d'interrompre la production d'électricité des centrales 'Doel 3' et 'Tihange 2', pour cause de fissures dans les cuves. Depuis lors d'autres incidents sont arrivés et ont affectés les centrales nucléaires, notamment un incendie et une fuite d'huile, ce qui a perturbé la production. Voilà pour le nucléaire.

Le gaz maintenant : après les centrales au gaz de Vilvoorde et de Seraing, Electrabel annonce son attention de fermer celle de Drogenbos. Les fermetures des centrales T.G.V. (Turbine - Gaz - Vapeur) touche toute l'Europe,

faute de rentabilité depuis la découverte du gaz de schiste aux USA. De même le prix du charbon ayant chuté, les centrales au charbon sont devenues plus rentables que celles au gaz. De plus notre approvisionnement en gaz est lié à des importations provenant de pays (Algérie, Cathare, Russie, etc....) où les régimes politiques ne sont pas toujours des facteurs de stabilité. Les Hollandais ont en plus manifesté déjà maintenant, l'intention d'interrompre la livraison du gaz provenant des Pays-Bas à l'horizon 2030.

A côté du nucléaire et du gaz, il y a évidemment la production du renouvelable (photovoltaïque et éolien) qui est de plus en plus importante ; mais à cause de son caractère aléatoire et sa production intermittente, nécessite malgré tout le maintien d'une production traditionnelle via le charbon ou le gaz.

Le problème particulièrement par grand froid ? La demande d'électricité excédant excède souvent l'offre. Nous importons également du courant en provenance des pays voisins et on se pose la question : 'Est-ce que ce sera toujours possible à terme avec l'abandon du nucléaire, particulièrement le courant venant d'Allemagne et en partie également de France' ?

Face à cette mouvance le Gouvernement Fédéral précédent a chargé le Secrétaire d'Etat à l'Energie d'élaborer une vision concernant la sécurité d'approvisionnement en électricité. Cette vision c'est le 'plan Wathélet'.

A court terme l'approvisionnement de la Belgique est menacé par deux éléments :

- Premièrement un déficit lors des pics de consommation.
- Deuxièmement un excédent durant les périodes creuses, car on ne sait pas stocker l'énergie.

Il y a donc un risque de problème de pénurie ou de blackout.

La pénurie d'énergie est également aggravée par la sortie du nucléaire et le démantèlement de la capacité des productions conventionnelles (ce qu'on appelle la 'filiale carbone-gaz-charbon-pétrole') dictée par des motivations écologiques afin de lutter contre l'émission de CO2 et comme le fait la convention de KYOTO.

Parallèlement au plan de délestage élaboré par le Ministre WATHELET (qui est insuffisant, parce que ce plan prévoit une production de 800 mégawatts et qu'une centrale nucléaire tourne autour de 1000 mégawatts), nous avons mis en place un plan de délestage. Ce plan de délestage a été élaboré en concertation entre les autorités publiques, le Ministère de l'Economie, de l'Intérieur, des Provinces et des Communes, et également des sociétés qui interviennent dans la production d'électricité (notamment Electrabel), du transport (Elia) et de la distribution (les GRD).

Bien qu'il n'y ait pas péril en la demeure les responsables ont souhaité informer les citoyens des dispositions prévues par ce plan blackout et pénurie. Comme dit le proverbe : Gouverner c'est prévoir ».

M. SCHUSTER présente les deux représentants de la société ORES, M. ACHEN et M. VANGULICK, ce dernier étant le spécialiste du blackout qui va présenter ce plan.

M. MAGNUS demande à M VANGULICK de se limiter à ce qui intéresse la Ville d'Arlon. Rappelant les 3 rues qui sont impactées (la rue de la Schlaus, de la Biff et le chemin de Mines), il demande de se concentrer uniquement sur un délestage éventuel sur la Commune d'Arlon et plus particulièrement sur ces trois rues citées précédemment. Il demande à savoir ce qui serait conseillé pour mettre les concitoyens à l'abri de tout problème.

M. VANGULICK: « Merci tout d'abord de m'accueillir ici à la Ville d'Arlon. Je vais tenter de répondre à votre question mais pour y répondre je dois quand même élargir un petit peu le discours et vous présenter plus en détail ce qu'est exactement la problématique à laquelle nous devons faire face. Avec votre permission je me permettrai de passer assez rapidement sur certains aspects.

J'irai très vite sur une présentation générale d'ORES afin de ne pas avoir de confusion entre les différents acteurs. Je dois également vous expliquer ce qu'est un réseau électrique, je suppose qu'ici dans cette salle tout le monde n'est pas électricien et c'est une notion qui est assez importante pour justement bien comprendre les impacts au niveau des trois rues que vous citez sur la Ville d'Arlon.

Une notion qu'il est important de comprendre est la différence entre le blackout et la pénurie, la répartition des rôles en pénurie, et quelles sont les informations disponibles pour vos citoyens. Et si vous avez encore des questions je serai bien entendu à votre disposition pour y répondre. ORES est donc une intercommunale de gestion d'énergie, c'est une société de droits privés 100% filiale des GRD. Nous avons pour mission de distribuer l'énergie. Depuis la libéralisation de l'énergie le paysage énergétique belge a particulièrement changé. On a une séparation franche entre les producteurs et les fournisseurs d'un côté, entre le transporteur qui est le réseau d'Elia, et distributeurs qui eux sont chargés de distribuer l'énergie depuis le réseau de transport vers les citoyens, les PME et les industries qui sont sur votre Commune.

En Belgique l'énergie gaz-électricité sont une activité régulée, il y a deux régulateurs : un régulateur qui est fédéral (la CREG - Commission de Régulation Electricité et Gaz) qui est compétente en matière de transport fédéral et de production. Et pour la Wallonie la CWAPE (Commission Wallonne pour l'Energie) qui est compétente pour les tarifs de réseau de distribution en Wallonie, et également pour le réseau de transport local en dessous de 70 kilovolts, en Wallonie. La distribution, c'est la CWAPE qui fixe notre tarif et qui valide également nos plans d'investissements.

ORES n'est pas le seul acteur en GRD en Wallonie mais c'est bien celui de votre Commune ».

M. VANGULICK montre sur une carte l'ensemble des communes gérées par ORES et continue son exposé :

« Qu'est-ce qu'un réseau électrique ? En ce qui concerne la distribution il y a deux grandes notions qu'il faut connaître : il y a le réseau 'moyenne tension' et le réseau 'basse tension' ».

Il explique en imageant :

« Si vous voulez prendre une image, vous avez le réseau de transport qui sont les autoroutes, le réseau 'moyenne tension' ce sont les routes nationales, et le réseau 'basse tension' ce sont les petites départementales, les petites routes. Pour exemple, vous roulez à 120km/h sur l'autoroute, on comprend bien que pour arriver dans votre garage, arriver à 120km/h ça n'ira pas et il faudra ralentir. A chaque étape, lorsqu'on passe d'une autoroute à une nationale, d'une nationale à une départementale...vous avez des aménagements routiers (ronds-points...) qui vous font comprendre que vous passez d'un système à un autre, d'un type de réseau à un autre. C'est la même chose pour le réseau d'électricité, ces ronds-points, ces aménagements routiers, sont en fait des transformateurs qui transforment la tension du réseau de transport (380.000 volts - parfois même au-delà) vers un réseau moyenne tension (11.000 - 15.000 volts), vers un réseau basse tension (230 - 400 volts) que vous pouvez utiliser en tant qu'utilisateur chez vous.

Chaque poste de transformation, chaque point de connexion entre les réseaux de transports et le réseau de distribution s'appelle chez ORES 'un poste'. Ce poste transforme la très haute tension en moyenne tension et a une zone d'influence ».

Il montre un exemple en province du Luxembourg :

« Ces postes ont des zones d'influence qui sont imbriquées et qui sont variables en fonction de la configuration du réseau et des travaux que nous faisons. Si je vais au niveau des rues (ici je suis sur Bertrix) nous voyons que dans une ville il y a également cette intrication entre les différents types de réseau. C'est vrai en moyenne tension mais c'est également vrai en basse tension. Tout ça pour vous dire que quand on vous dit aujourd'hui il n'y a que trois rues qui sont concernées par Arlon...au moment où nous faisons la photo du réseau c'est évidemment vrai, mais cette situation peut légèrement

évoluer (en fonction des manœuvres que nous avons et que nous devons faire pour des travaux ou des incidents). Et donc ces rues peuvent se retrouver au moment où il y aurait éventuellement une pénurie, soit d'un côté où il n'y a pas de délestage parce qu'elles sont à ce moment-là transférées sur un autre poste ; soit le nombre de rues pourrait légèrement augmenter parce que d'autres rues sont alimentées par d'autres sources. Il faut donc être relativement prudent, cela me paraissait essentiel à vous communiquer.

Quelle est la différence fondamentale entre blackout et pénurie ? Le système électrique dans sa globalité doit être un système qui doit être de manière permanente en équilibre pour maintenir les 50 herces, une certaine fréquence sur le réseau. Vous pouvez prendre l'image du cycliste qui doit pédaler, il doit pédaler toujours au même rythme. Si cette fréquence diminue ou augmente, cela perturbe le fonctionnement de vos appareillages, de votre machine à laver, de votre télévision, mais également les appareillages que l'on retrouve dans les industries.

Comment maintient-on un équilibre dans cette balance : on a d'un côté la production mais également les importations qui nous viennent de nos voisins (principalement les Pays-Bas et la France, il n'y a, à ce jour pas de liaison avec l'Allemagne) ; de l'autre côté on a la consommation mais également les exportations. Et donc le rôle de l'ensemble des acteurs, et principalement les producteurs, les fournisseurs et Elia est de s'assurer que cette balance est toujours en équilibre.

Le risque de pénurie pour cet hiver est qu'il y ait un déficit d'un côté de la balance. Ce déficit étant un déficit plutôt en production, par les événements qui vous ont été rappelés tout à l'heure. Par contre, en hiver, en cas de grosse vague de froid, nous avons la consommation qui augmente, qui augmente son poids et donc on a le risque que la balance soit déséquilibrée.

Pour éviter que cette balance soit trop déséquilibrée et pour éviter également un effondrement du réseau et du système électrique, on a ce qu'on appelle le délestage, qui consiste à retirer une partie de la charge et de la consommation. Donc en cas de pénurie, on procède au délestage qui consiste à retirer une partie de la consommation pour maintenir les plateaux en équilibre. Il y a la possibilité du phénomène inverse qui est à prévoir également, à savoir qu'en été s'il y a trop de soleil et trop de vent, il n'y a pas assez de consommation électrique : le plateau va donc dans l'autre sens et on règle cette situation-là en limitant la production.

Par contre, une chose importante c'est que la pénurie est un phénomène que l'on peut prévoir : on peut le prévoir entre trois et sept jours à l'avance, parce que les fournisseurs informent Elia de leur équilibre entre ce qu'ils vendent et ce qu'ils ont produit ou ce qu'ils vont produire sept jours à l'avance, donc on peut le prévoir. C'est une notion très importante en termes de prévision et de préparation au niveau de la population. On peut donc prendre des mesures à l'avance de sensibilisation, des mesures volontaires pour réduire la consommation et pour éviter de devoir procéder à un délestage. En règle générale d'ailleurs quand on a un problème de pénurie, le réseau tant du GRD Ores que du GRT Elia est sain, (ici on n'est pas dans l'exemple d'une catastrophe du genre comme celle de la tempête du 1999 ou comme celle de la tempête du 05 mars 2012 du côté du Tournaisis), le réseau est sain et c'est une chance car cela veut dire que les installations sont encore bien là. Par contre, un phénomène de pénurie peut se produire plusieurs jours. On ne l'a pas qu'une seule fois, on peut avoir une grande vague de froid et être confronté à une période de pénurie qui peut aller de un à cinq jours. Cependant la durée de la pénurie est courte, entre deux et quatre heures, en générale entre 17 heures et 19 heures, plus le temps de rétablissement, ce qui fait quatre heures de pénurie. La survenance est surtout en hiver lorsqu'il y a une consommation plus importante pour cause de froid et l'impact est la Belgique. Cette sorte de pénurie est donc un phénomène fondamentalement prévisible. Par contre il y a les grands phénomènes qui arrivent de manière soudaine et non prévisible et pour lesquels on peut se retrouver avec un réseau dégradé. On se souvient qu'en 2012 du côté du Tournaisis on a eu une tempête de glace qui a fait que des pylônes d'Elia se sont effondrés, ce qui n'était évidemment pas prévisible et sur le réseau du Tournaisis on était bien dans une

situation de blackout, pas moyen de réalimenter la clientèle vu qu'il n'y avait plus d'installations électriques. Pour ce genre de pénurie exceptionnelle, la durée sera beaucoup plus longue car les installations sont endommagées. Comme cela a été dit tout à l'heure, on pourrait avoir le phénomène inverse, et ce genre de blackout ici aurait plutôt tendance à survenir l'été plutôt que l'hiver. Ceci aurait pour conséquence un grand risque que nous rencontrions en termes de système électrique, qui ne serait pas un petit blackout à la tournaïsiennne comme cela a été expliqué auparavant, mais bel et bien un effondrement du système continental européen comme on a failli avoir en 2003. Il est donc important de distinguer les deux phénomènes car dans la presse et les médias on a souvent confondu les deux : le blackout c'est non prévisible, et la pénurie c'est prévisible.

Quelle est la répartition des rôles et comment la commune d'Arlon va informer les citoyens qu'on est dans une situation de pénurie et qu'on devrait se résoudre au délestage ? D'abord c'est Elia qui reçoit l'ensemble des offres des fournisseurs qui lui annonce si leur portefeuille « production-consommation » est en équilibre. C'est donc Elia qui est capable de dire 'attention là il y a un problème, il y a des fournisseurs qui n'ont pas assez de capacité de production ou d'importation pour pouvoir couvrir nos besoins'. Donc Elia tire la sonnette d'alarme vers le Ministre de l'Energie qui reçoit cette alerte et Elia propose ainsi des mesures de sauvegarde pour pouvoir faire face à cette crise qui s'annonce. Elia communique au GRD les décisions que le Ministre prendra pour pouvoir nous préparer à la pénurie. Et si délestage il y a, c'est bien Elia qui va ouvrir les disjoncteurs et ouvrir le transformateur de manière à couper l'alimentation de certaines zones de Belgique. C'est donc bien le Ministre de l'Energie, accompagné du Ministre de l'Intérieur, qui prend la décision de couper ou de ne pas couper le courant. Ce qui est également clair dans les différents textes de lois, c'est que ce sont les autorités entre elles qui doivent se charger de la communication vers les citoyens et entre elles : à savoir que l'on a le SPF Economie qui informe le Centre de crise fédéral, qui en informe les Gouverneurs de Province, qui eux en informent les Bourgmestres. Du côté d'Ores, avec les autres GRD au niveau national, ils participent activement aux réunions de concertation et sont porteurs d'informations. Ils renseignent les autorités sur les conséquences des délestages et les conséquences des zones impactées en cas de délestage, et ils répondent aux questions qui leurs sont posées sur les pompiers, les centres de soin etc... Ores a reçu de la part des autorités, une liste de points importants prioritaires qui doivent être protégés.

En résumé, le rôle d'Ores est un rôle d'agent technique, un rôle de Conseiller-partenaire et un rôle de porteur d'information. Et pour répondre à la question de 'comment informer les citoyens ?', il y a sur le site d'Ores toute une série d'informations qui sont à la disposition du public, il y a aussi la possibilité de s'inscrire sur le site ORES afin de recevoir des SMS pour savoir dans quelles zones de délestage on est, et donc même si on est aujourd'hui dans une zone 0, on peut quand même s'inscrire sur le site si jamais la situation venait à changer, on en serait alors averti. Pour les communes et administrations, Ores va publier prochainement une brochure qui donne un guide pratique pour y voir plus clair en termes de pénurie et qui explique comment se fait le délestage, et quelles sont les questions les plus fréquemment posées et les réponses que l'on peut y apporter. On a également un site qui s'appelle « Prêt pour l'hiver » qui est un site édité par Elia qui permet également via une application sur iPhone de savoir dans quelle situation nous sommes et s'il y a un risque de pénurie d'électricité ou pas (information qui est reliée au niveau de la RTBF et de RTL TVI dans les bulletins météo). Et pour finir il y a une campagne « ON-OFF » qui a été mise en place par le SPF ECONOMIE qui donne toute une série d'astuces pour pouvoir réduire sa consommation en cas de pénurie de manière à éviter le délestage. Bien-entendu Ores est partie prenante dans cette campagne « ON-OFF ». Il y a toute une liste de sites sur lesquels on peut surfer à son aise et y trouver toute une source d'informations ».

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur VANGULICK pour ses explications complètes et très claires et pour les services qu'Ores offre via internet à la

population. Il en profite pour dire que nous sommes particulièrement contents des services qu'Ores a encore récemment offerts : on a une ligne directement pour les communes et l'autre jour, il n'y avait qu'une partie de la Grand Rue qui était éclairée alors qu'il y avait l'inauguration de la patinoire ; après un coup de fil à Ores, dix minutes après tout le réseau s'est remis à fonctionner.

Il remercie Ores pour la rapidité d'intervention en cas de problème et cela même en dehors des heures auxquelles tout le monde a l'habitude de travailler.

Monsieur GILLET intervient pour expliquer ce qui va être fait pour se limiter pour l'instant à ces trois rues mentionnées tout à l'heure :

« Trois cabines sont concernées par le plan de délestage : les cabines sont reprises sur la tranche AB (cabines basses ou moyennes tension), ces trois cabines toucheront éventuellement la rue de la Schlaus, rue de la Biff et le Chemin des Mines. On sensibilise ces habitants-là afin qu'ils soient solidaires avec leur voisin, afin de prévenir et d'aider les personnes les plus vulnérables, les plus âgées et les plus démunies. La Ville d'Arlon a mis en place un communiqué de presse général qui va bientôt apparaître dans la revue Arlonaise.

On a envoyé un courrier spécifique aux habitants des rues éventuellement délestées et sur le site de la Ville d'Arlon, nous avons mis des informations pratiques qui concernent les mesures à prendre le « jour J » et une fiche d'identification individuelle. La Ville d'Arlon souhaite que les personnes dépendantes de l'électricité d'un point de vue médical se fassent connaître, même celles qui sont hors zone car c'est toujours bien de savoir qui on doit aider au plus vite en cas de problème sur la Commune. Le Bourgmestre peut toujours mettre à disposition si besoin un comité de coordination communale qui se compose de Monsieur le Bourgmestre, de lui-même, de la Présidente du CPAS et du Chef du Département technique. Cette cellule sera éventuellement mise en place s'il y a un besoin quelconque. La Ville d'Arlon insiste beaucoup sur la solidarité des gens : ce n'est pas parce que celle-ci est pour l'instant épargnée par le délestage, qu'il ne faut pas faire d'efforts si on voit qu'il y a une pénurie d'électricité ».

Monsieur MEDINGER souhaite savoir pourquoi on a choisi ces trois rues, est-ce parce que c'est l'appendice le plus extrême en direction de la Commune de Messancy ou bien en vertu du peu d'habitants qu'il y a dans ces rues ?

Monsieur GILLET répond que techniquement ce sont les seules rues qui peuvent être délestées sur la commune d'Arlon, Ores ne peut techniquement pas délester les autres rues, ce serait impossible. C'est d'ailleurs pour cela que l'on est épargné.

Monsieur le Bourgmestre dit que ce qu'il avait compris c'est que les autres cabines sont alimentées par le Grand-Duché de Luxembourg, et que donc là il n'y aura pas de délestage possible ou prévu, sauf donc pour ces trois cabines en questions qui se trouvent sur le réseau belge et susceptibles de délestage.

Monsieur VANGULICK reprend en disant que si la Ville d'Arlon a été épargnée c'est parce qu'Arlon est un chef-lieu de Province. Elia a exercé sa mission en proposant aux Ministres l'ensemble des postes qui sont susceptibles d'être délestés. Suite à cela les Ministres ont décidé que, comme la Ville d'Arlon est un chef-lieu de Province, celle-ci devait être considérée comme « ville » et donc ne devait pas être délestée, au même titre que les villes de Namur, Liège et Bruxelles...à noter quand-même que la pauvre ville de Wavre n'a pas eu cette chance ! Elia en corrélation avec Ores ont cherché quel était le poste d'alimentation principal de la Ville d'Arlon, celui qui ne sera donc pas délesté. Par contre les autres postes qui sont sur la périphérie de la Ville d'Arlon et qui sont dans la province du Luxembourg, dans les autres provinces d'ailleurs, doivent participer à l'effort de délestage puisqu'ils sont dans la zone de délestage. Donc ceci n'a rien à voir avec la provenance de l'alimentation.

Monsieur le Bourgmestre précise que cette information lui avait été communiquée par le Gouverneur, en justifiant par-là que Martelange et Bastogne n'étaient pas délestées non plus parce qu'elles étaient près de la frontière. Ceci donne la preuve qu'il faut aller à plusieurs sources d'informations différentes.

Monsieur SAINLEZ rappelle qu'Elia indiquait le nom de ces rues-là à titre complètement indicatif, donc qu'est-ce-que veut dire exactement « à titre indicatif » ? Ca veut dire que d'autres parties du village sont susceptibles d'être délestées aussi ou est-ce que ça peut aller encore plus loin ?

Monsieur VANGULICK répond que ça peut aller dans le bon sens aussi et que peut-être ces rues ne seront pas délestées. En fait c'est une indication qui est donnée sur base de la situation du réseau à un moment donné, dès qu'une pénurie est annoncée et que dans cinq jours on va devoir éventuellement faire un délestage, ce qui a été prévu c'est de figer le réseau et de ne plus effectuer que les manœuvres indispensables, afin d'avoir une information beaucoup plus précise à ce moment là sur les rues et des cabines qui sont annoncées. Aujourd'hui on se prépare à la pénurie, on anticipe, mais cela reste des indications qui seront à assumées en cas de délestage annoncé.

Monsieur SAINLEZ reprend en disant qu'à l'instantané qui a été étudié dans le plan de délestage, ces trois rues-là présentaient une différence de potentiel électrique très forte à ce moment-là lorsque l'étude a été menée, et donc il est important de dire que ça peut très bien être ailleurs que dans ces rues-là au moment du délestage.

Monsieur GUELIQUE dit que ça sera quand-même très proche des endroits indiqués, effectivement pas nécessairement dans ces rues-là, mais il y a de fortes chances pour que ce soit bien ces trois rues-là quand-même.

Monsieur SAINLEZ fait remarquer ce qu'on entend souvent dans les milieux universitaires, notamment du Professeur ERNST à Liège, par rapport aux préventions qui sont demandées sur le réseau. C'est effectivement très bien de consommer moins d'électricité mais cela en fait biaise complètement les modèles qui sont faits sur les instantanés dont Ores vient de parler et donc on risque fort d'avoir des pics très forts avant les 17 heures et après les 17 heures ; et donc de nouveau des déséquilibres du réseau. Ces précautions que l'on demande aux citoyens engendrent des problèmes importants sur ce délestage, ce qui n'est pas très clair de la part d'Elia.

Monsieur SAINLEZ a encore deux autres points importants à évoquer à ce sujet : la première concerne les pannes de chaudière, d'où un plan de secours mis en place par la commune pour sauver les habitants du froid. Il a entendu parler par la presse du réseau Astrid, pour les communications des services de secours qui n'étaient pas du tout concernés par ce plan mais qui sembleraient, suite aux dernières questions parlementaires faites par le Ministre de l'Intérieur, que pour Arlon il y aurait quelques préoccupations quand-même. Monsieur SAINLEZ dit qu'il a lu cela dans la presse et demande si ORES en a entendu parler.

Monsieur VANGULICK informe qu'ils ont eu des réponses pour la Province de Luxembourg, ils ont exposés quelles sont les conséquences du plan de délestage sur leurs installations. Il dit qu'il ne se prononcera pas sur ce sujet pour l'instant.

Il poursuit en répondant qu'en ce qui concerne les pannes de chauffages, même si les gens se chauffent au mazout, il y a un risque que le chauffage ne fonctionne pas, non pas parce qu'il n'est pas alimenté mais parce que le circulateur qui fait circuler l'eau chaude dans les générateurs seraient inactifs pendant le temps de la coupure électrique ; ce qui créerait donc une panne de chauffage ce temps-là.

Il répond ensuite à la question concernant la remarque formulée par Monsieur DANIELS, qu'il connaît par ailleurs car ils travaillent ensemble sur

plusieurs projets, et précise que ce qu'il dit est en même temps juste et pas juste. Il est vrai que la pénurie on ne l'a jamais vécue en Belgique, donc les modèles statistiques et les modèles historiques que l'on utilise tous les jours pour pouvoir prévoir une consommation et une production de ménages est remise en question. Mais il y a d'autres priorités, c'est que la charge est proposée à la fois à l'industriel et aux ménages. Effectivement la charge industrielle est beaucoup plus facilement pilotable, et quand il y a des pannes sur le réseau, il a été remarqué que les industries ont très peu de remontées en potentiel au niveau de la consommation et donc elles ont tendance à moins consommer et à ne pas reconsumer trop après la panne. De plus quand il y a une pénurie on est probablement entre 17 heures et 19 heures et ce ne sont pas vraiment les heures de fonctionnement des industries en Belgique. On a alors une pointe à ce moment-là, puisque le début de la consommation des ménages augmente et on a la consommation des industries qui n'a pas encore diminué. Alors est-ce que les mesures prises pour que les industries ferment un peu plus tôt afin que les gens puissent rentrer chez eux, et donc on ne sollicite pas la consommation en industrie ou en usine, est-ce que c'est une mesure vraiment efficace ?

Monsieur SAINLEZ répond que c'est la combinaison des deux.

Monsieur GUELIQUE poursuit : « chacun est un individu qui agit pour son propre chef. Donc il y a une loi statistique qui s'applique, on ne va pas tous allumer en même temps son chauffage, ni la lumière, etc... D'autant plus que pour le rétablissement, la machine derrière doit pouvoir suivre. « Le problème du pic avant pour les ménages peut exister mais sera probablement très fort limité ».

Monsieur SAINLEZ dit qu'il y aura donc un délestage progressif mais également un rallumage progressif, il dit qu'il est important que les gens comprennent que ça se fera progressivement par tranches et dans un ordre établi tout comme le délestage.

Monsieur MAGNUS revient sur la cellule de crise, si crise il devait avoir, cette cellule de crise serait installée plus que probablement dans les bâtiments de la police, car il y a là un accueil 24 heures sur 24 et que la police dispose d'un groupe électrogène. Il dispose d'une note de la police qui dit qu'en cas de délestage, ils prévoiraient également une augmentation de la présence policière dans les quartiers concernés par celle-ci. Il trouve que c'est une information très intéressante.

Monsieur MEDINGER fait remarquer qu'avant d'importuner le citoyen par des coupures, il espère qu'on prendra le soin de couper l'éclairage des autoroutes. Il trouve que ce serait un comble si on ne le faisait pas.

Monsieur VANGULICK répond que l'éclairage public en Belgique fait un total de 250 milliwatt. Il appartient au Ministre de décider s'il coupe l'éclairage public des autoroutes et ou des routes, parce qu'il y a des implications sur la sécurité publique. Le Ministre peut également décider des mesures d'interdictions d'utilisation d'électricité, par exemple tout ce qui est éclairage festif pourrait être par arrêté ministériel interdit, les éclairages décoratifs pourraient en raison de la pénurie être interdits, que ce soit l'éclairage de Noël ou l'éclairage publicitaire. Il y a toute une série de mesures qui peuvent être prises effectivement pour limiter la consommation d'énergie, comme par exemple avec les trains... Et donc l'ensemble des préventions et des interdictions sont prises par le Ministre.

+ + +

Messieurs J.-M.ACHEN et VANGULICK d'ORES sortent de séance.

+ + +

2. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marquisat, en raison du bon déroulement des travaux au belvédère de l'église de Saint-Donat, pour la période du samedi 25 octobre 2014 durant la matinée de 07h00 à 13h00.

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marquisat, en raison du bon déroulement des travaux au belvédère de l'église de Saint-Donat, pour la période du samedi 25 octobre 2014 durant la matinée de 07h00 à 13h00 (ajout article 1bis).

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Castilhon, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 30 octobre 2014 de 07h00 à 20h00.

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin et côtés latéraux autour du jardin du Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la commémoration des défunts de la paroisse à Arlon, pour la période du 02 novembre 2014 de 09h15 à 12h30.

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Bitburg, 21 à Arlon, en raison d'un raccordement gaz pour le compte d'Ores pour la période du 27 octobre 2014 à 07h00 au 31 octobre 2014 à 18h00.

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue Georges Pratt, 5 à Bonnert, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 29 octobre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation intérieure pour la période du 28 octobre 2014 de 07h00 au 31 octobre 2014 à 18h00.

Le 28 octobre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Général BEAULIEU à Weyler, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câble pour le compte de BELGACOM pour la période du 28 octobre 2014 à 07h00 au 30 novembre 2014 à 18h00.

Le 30 octobre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue des Croix de Feu, rue Vercingétorix, rue du Vélodrome, chemin de Trèves et rue de la Hett à Arlon, en raison de travaux de pose de câbles pour raccordement HT de la cabine de tête des éoliennes pour le compte d'Ores, pour la période du 03 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 28 novembre 2014 à 18h00.

Le 30 octobre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules route de Luxembourg (de la BK 183.022 et BK 183.300), et chemin du Birel à Arlon, en raison de pose de câbles pour le compte d'Ores, pour

la période du 03 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 28 novembre 2014 à 18h00.

Le 30 octobre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 11 « Résidence Gaspar » à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 31 octobre 2014 de 08h00 à 20h00.

Le 30 octobre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 11 « résidence Gaspar » à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 30 octobre 2014 de 08h00 à 22h00.

Le 30 octobre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue Léon Castilhon, 28 à Arlon, en raison de travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 03 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 07 novembre 2014 à 18h00.

Le 30 octobre 2014 : pour régler la circulation des véhicules route de Bastogne à Arlon, en raison de travaux (traversée de voirie par forage) pour le compte de SPW pour la période du 28 octobre 2014 à 07h00 jusqu'au 05 novembre 2014 à 18h00.

Le 30 octobre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Thiaumont, 52 à Heinsch, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 03 novembre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 30 octobre 2014 : pour régler la circulation des véhicules avenue de Longwy, 176 à Arlon, en raison de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 03 novembre 2014 de 07h00 au 07 novembre 2014 à 18h00.

Le 30 octobre 2014 : pour régler la circulation des véhicules avenue de Mersch, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 03 novembre 2014 de 07h00 au 07 novembre 2014 à 18h00.

Le 31 octobre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Berleymont, 15 à Sterpenich, en raison du bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 04 novembre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 31 octobre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue Numa Ensch Tesch, 23 et 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 17 novembre 2014 à 07h00 au 21 novembre 2014 à 18h00.

Le 03 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules dans diverses artères à Sampont, en raison de l'organisation d'un cortège Halloween 2014 dans les rue de Sampont, pour la période du 31 octobre 2014 de 17h00 jusqu'à fin de la manifestation.

Le 03 novembre 2014 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 87-89, coin avec la rue des Thermes Romains, 80 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour rénovation de façade, pour la période du 03 novembre 2014 à 07h00 au 17 novembre 2014 à 18h00.

Le 03 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules zone de stationnement à hauteur de carrefour N4, rue des Mèlèzes, rue du Temple dans la bande de stationnement, en raison de la pose d'une signalisation de chantier pour des travaux de pose d'antenne GSM, pour la période du 03 novembre 2014 à 07h00 au vendredi 13 décembre 2014 à

20h00.

Le 03 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules au croisement N82 et rue de la Posterie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose de signalisation de chantier pour des travaux d'antenne GSM, pour la période du 03 novembre 2014 à 07h00 au vendredi 14 novembre 2014 à 20h00.

Le 03 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de vidange et de nettoyage du réseau intérieur d'égouts, pour la période du 04 novembre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 03 novembre 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, de la rue de l'Infanterie jusqu'au funérarium au niveau du n° 221 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoirs et voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 03 novembre 2014 à 07h00 au 24 novembre 2014 à 18h00.

Le 03 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger, 42-48, en face des n°s 01 à 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison pour la période du mercredi 05 novembre 2014 à 06h00 jusqu'à 18h00.

Le 03 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de livraison d'une cuisine pour la période du 03 novembre 2014 à 08h00 jusqu'à 18h00.

Le 04 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules avenue du Général Patton, 263 à Arlon, en raison de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période des 4 et 5 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 04 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Diekirch, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture et de pose d'un échafaudage pour la période du 04 au 06 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 04 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules PMR afin de créer un deuxième emplacement PMR devant le commissariat de police, 23, rue Netzer à Arlon, en raison des travaux de la rue Netzer pour le compte de la Ville d'Arlon, (il n'y a plus de stationnement PMR à proximité de l'entrée de l'INDA) pour la période du 06 novembre 2014 jusqu'à la fin du chantier.

Le 04 novembre 2014 : pour régler le chantier rue Scheuer, 86 à Arlon, en raison de pose d'un échafaudage pour les travaux de toiture pour la période du 05 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 26 novembre 2014 à 18h00.

Le 06 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules en bordure de RN40 à la sortie de Heinsch, sur le territoire de la Commune d'Arlon (lotissement Asselborn), en raison de travaux de terrassement, pour la période du 05 novembre 2014 à 07h00 au 30 novembre 2014 à 19h00.

Le 06 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison de travaux de montage des illuminations de fin d'année, pour la période du 08 novembre 2014 à 06h00 jusqu'au 11 novembre 2014 à 24h00.

Le 06 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement

d'un déménagement pour la période du 10 novembre 2014 de 08h00 à 18h00.

Le 06 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du 25 Août (les 4 dernières places à droite de la Grille de l'entrée) à Arlon, en raison de travaux de tri nécessitant le placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du vendredi 07 novembre 2014 à 07h00 au mercredi 12 novembre 2014 à 19h00.

Le 06 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules place Léopold, en raison des sessions du Conseil Provincial en 2015, pour les périodes des vendredi 30 janvier 2015 (14h00), vendredi 27 février 2015 (14h00), vendredi 27 mars 2015 (14h00), vendredi 27 avril 2015 (14h00), vendredi 29 mai 2015 (14h00), vendredi 26 juin 2015 (14h00), vendredi 04 septembre 2015 (14h00), jeudi 1^{er} octobre 2015 (09h00 + 11h00 mercuriale), vendredi 23 octobre 2015 (budget 14h00), lundi 26 octobre 2015 (budget -09h00), mardi 27 octobre 2015 (budget -09h00), mercredi 28 octobre 2015 (budget -09h00), vendredi 27 novembre 2015 (14h00 et vendredi 18 décembre 2015 (09h00).

Le 06 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue du Casino à Arlon, en raison de travaux de réfection de la rue Joseph Netzer (livraison de béton par camion) pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 06 novembre 2014 de 07h00 à 17h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation de la patinoire pour la période du dimanche 23 novembre 2014 à 07h00 au 07 janvier 2014 à 20h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules 83, rue Scheuer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs au bâtiment, pour la période du 10 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Elterwee, 6A à Arlon, en raison d'une traversée de voirie par forage dans le cadre du raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 10 novembre 2014 à 07h00 au 21.11.2014 à 20h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules au carrefour du Lidl à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de feux tricolores pour le compte de SPW pour la période du 17 novembre 2014 à 07h00 au 21 novembre 2014 à 18h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Thiaumont, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une traversée de voirie pour la période du 24.11.2014 à 07h00 et le 01.12.2014 à 20h00.

le 10 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Haute, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une traversée de voirie par forage dans le cadre du raccordement tv pour le compte de VOO pour la période du 14.11.2014 à 07h00 au 19.12.2014 à 20h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules au Chemin de la Renterkapell, 9 à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 17 novembre 2014 à 07h00 au 21 novembre 2014 à 18h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la

circulation des véhicules à la rue Paul Reuter, du n° 33 à l'ancien Hôtel de Police, en raison de travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câble pour le compte d'ORES, pour la période du 12 novembre 2014 à 07h00 au 01 décembre 2014 à 18h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 novembre 2014 de 07h00 à 20h00.

Le 10 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er}, parvis de l'église Saint-Martin et rue P. Reuter (monument jass) parking arrière de l'Hôtel de Ville à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des cérémonies pour la fête de la Dynastie, pour la période du 15 novembre 2014 de 09h00 à 20h00.

Le 13 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules place du Lieutenant Callemeyn, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 14 novembre 2014 de 08h00 à 18h00 pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles.

Le 13 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 novembre 2014 de 08h00 à 18h00 pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles.

Le 17 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de menuiserie, pour la période du 17 novembre 2014 de 07h00 à 17h00.

Le 17 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation pour la période du 14 novembre 2014 à 07h00 au 28 novembre 2014 à 17h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à hauteur du carrefour N4, rue des Mélèzes, rue du Temple, dans la bande de stationnement et la bande de roulage de droite (poteau d'éclairage HO326904) à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une pose de signalisation de chantier pour des travaux de pose antenne GSM pour la période du 19 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 13 décembre 2014 à 20h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue Am Eck, 17A et 17b à Autelbas, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 17 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 21 novembre 2014 à 18h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin et les côtés latéraux autour du jardin du Square Albert 1^{er} à Arlon, en raison de cérémonie funéraire pour la période du 17 novembre 2014 de 14h00 à 17h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules rue Am Eck à Autelbas, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 17 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 21 novembre 2014 à 18h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marquisat (depuis l'entrée de la montée vers Saint-Donat jusqu'à la rue du Bastion) à Arlon, en raison de travaux de scellement de sculpture par le Service Environnement de la Ville d'Arlon, pour la période du 18 novembre 2014 de 14h00 à 18h00 et du 19 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 35 à Arlon, en raison de livraison de meuble pour la période du 27 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules 5 rue Général Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux intérieurs au bâtiment, pour la période du 19 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 18 novembre 2014 : pour régler le chantier Grand-Rue, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage pour travaux de réparations de toiture pour la période du 19 novembre 2014 à 07h00 jusqu'au 20 novembre 2014 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles pour la période du 22 novembre 2014 de 08h30 à 17h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue Am Eck à Autelbas, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 22 novembre 2014 à 07h00 au 28 novembre 2014 à 18h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules sur la Place Léopold, le parvis de l'église Saint-Martin, et dans différentes artères de la Ville, en raison du bon déroulement d'une manifestation (distribution de repas et meeting) organisée par les instances syndicales en front commun, pour la période du lundi 24 novembre 2014 de 10h00 à 15h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de Rédange, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 21 novembre 2014 à 07h00 au 01 décembre 2014 à 18h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 novembre 2014 à 08h00 au 23 novembre 2014 à 18h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules Via Sesmara, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement (pour le placement d'un camion et d'un camion-meubles), pour la période du 24 novembre 2014 de 08h00 à 18h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du nettoyage de la banque BNP Paribas Fortis, pour la période du 24 novembre 2014 de 09h00 à 14h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Steichen, 12 à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 24 novembre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler le chantier et la circulation des véhicules à la rue des Faubourgs, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de fouille pour le placement de gaine pour le soufflage de fibre optique pour le compte de PROXIMUS, pour la période du 25 novembre 2014 à 07h00 au 28 novembre 2014 à 18h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue du Pont (maison N° 35 de la rue de Lottert) à Fouches, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau

d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 22 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 21 novembre 2014 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules à la rue du 25 Août (au coin avec le Square Albert 1^{er}), en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier par le service technique de la Ville d'Arlon, pour la période du 24 novembre 2014 à 07h00 au 27 novembre 2014 à 18h00.

Georges Pratt, 22 à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 26 novembre 2014 de 08h00 au 27 novembre 2014 à 17h00.

Le 27 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de Pforzheim, 5 à Freylange, en raison de pose de câbles par forage ou traversée de voirie pour le compte d'Ores pour la période du 25 novembre 2014 à 07h00 au 03 décembre 2014 à 18h00.

Le 27 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules à l'Avenue Victor Tesch, 7 à Arlon, en raison du montage d'une cuisine équipée pour la période du 26 novembre 2014 à 08h00 au 27 novembre 2014 à 18h00.

Le 27 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 67 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison de cuisine, pour la période du 27 novembre 2014 de 08h00 à 13h00.

Le 27 novembre 2014 : pour régler le chantier et le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 22/24 (du n°20 au n°28) à Arlon, en raison de travaux de toiture et du placement d'une grue, pour la période du 27 novembre 2014 à 07h00 au 28 novembre 2014 à 14h00.

Le 28 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement HT et gaz du site SNCB (2^{ème} phase) pour le compte d'Ores, pour la période du 27 novembre 2014 à 07h00 au 05 décembre 2014 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la route de Luxembourg (de la BK 183.022 et BK 183.300) et Chemin du Birel à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose de câbles pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 au 19 décembre 2014 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue des Quatre Vents, 86 à Viville, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles par forage ou traversée de voirie pour le compte d'Ores, pour la période du 05 décembre 2014 à 07h00 au 11 décembre 2014 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules sur l'entièreté du parking devant l'ancien bureau de police à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du marché BIO TERROIR pour la période des vendredis du mois de décembre 2014 (05.12, 12.12, 19.12, 26.12) de 13h00 à 21h00.

Le 28 novembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules dans diverses artères à Sterpenich, en raison de l'organisation d'un cortège Saint-Nicolas dans les rues de Sterpenich par l'asbl « STERPE'MOVE », pour la période du dimanche 30 novembre 2014 de 13h00

à 15h30.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Paul Reuter, sur les parkings devant l'Hôtel de Ville et le parking « Kiss and Ride » devant l'École du Centre en raison de travaux de pavage pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 09 décembre 2014 de 07h00 à 11h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules dans diverses artères de Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un cortège Saint-Nicolas dans les rues de Sterpenich pour la période du dimanche 30 novembre 2014 de 13h00 à 15h30.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Bastion, 18A à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 novembre 2014 de 08h00 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Bastion, 18A à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 novembre 2014 de 08h00 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Didier, 24 à Arlon, et rue Saint-Jean, en face du n° 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 novembre 2014 de 08h00 à 14h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 novembre 2014 de 08h00 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue des Tanneries, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon, pour la période du 28 novembre 2014 à 07h00 au 01 décembre 2014 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Maurice Bricart à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 novembre 2014 de 12h00 à 19h00 pour le placement d'un camion.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules (sur 15 emplacements de parking) afin d'y installer un dépôt de matériel à la rue de Diekirch, sous le pont de la N4 à Arlon, en raison des suites des travaux de remplacement de deux câbles de réseau HT pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 au 12 décembre 2014 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules (sur 3 emplacements de parking) à la rue du Général Molitor, 5 à Arlon, en raison de travaux de pose de chape, pour la période du 28 novembre 2014 de 07h00 à 18h00.

Le 28 novembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Platinerie, devant la Place à Bonnert, en raison d'une fête avec Saint-Nicolas pour les enfants du village de Bonnert, pour la période du 30 novembre 2014 de 15h00 à fin de festivités.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue des Croix de Feu, rue Vercingétorix, rue du Vélodrome, Chemin de Trèves et rue de la Hett à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles pour raccordement HT de la cabine de tête des éoliennes pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 au 19 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à divers endroits de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du changement des kakémonos du Centre-Ville pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du lundi 01 décembre 2014 au 02 décembre 2014.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la route de Neufchâteau, 463 à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles par forage ou traversée de voirie, pour le compte d'Ores, pour la période du 28 novembre 2014 à 07h00 au 03 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue Patton, 265 (Habitations Sud Luxembourg) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câble pour le compte d'ORES, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 au 18 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Stehnen à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée en accotement pour pose de câble pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 au 15 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy (à proximité du carrefour avec l'avenue Patton) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée en accotement pour pose de câble pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 au 18 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Saint-Laurent, 29 à Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'évacuation d'une ancienne cuve à mazout par l'entreprise LUX-Forge, pour la période du 02 décembre 2014 de 08h00 à 13h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de restauration de l'immeuble avenue de la Gare, 29 à Arlon, pour la période du 1^{er} décembre 2014 à 07h00 au 05 décembre 2014 à 19h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules route de Neufchâteau, 463, à Heinsch, en raison de raccordement en eau pour le compte de la SWDE pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 jusqu'au 05 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Berlaymont, bâtiment Geimer-Raphaël à Sterpenich, en raison du raccordement en eau pour le compte de la SWDE pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 jusqu'au 05 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Vicinal, 4, 149 et 151 à Bonnert, en raison de travaux de raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 jusqu'au 07 décembre 2014 à 18h00, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 01 décembre 2014 à 07h00 jusqu'au 05 décembre 2014 à 18h00.

Le 01 décembre 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Bitburg, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte

de la SWDE pour la période du 02 décembre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 03 décembre 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses rues de la Commune d'Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de raccords en plomb pour le compte de la SWDE pour la période du 04 décembre 2014 à 07h00 au 19 décembre 2014 à 18h00.

Le 03 décembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules dans la Caserne Léopold à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement du passage de la balayeuse dans le parking de la Caserne Léopold, pour la période du 03 décembre 2014 de 05h00 à 09h00.

Le 04 décembre 2014 : pour régler la circulation des véhicules avenue J.B. Nothomb, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 03 décembre 2014 de 08h00 à 18h00.

Le 04 décembre 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 04 décembre 2014 de 07h00 à 19h00.

Le 05 décembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Neufchâteau, 242 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 04 décembre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 05 décembre 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Quatre Vents, 86, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 03 décembre 2014 de 08h00 à 17h00.

Le 05 décembre 2014 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères et places de la ville en raison d'assurer le bon déroulement du marché de Noël, pour la période du jeudi 11 décembre 2014 à 15h00 (après le marché) au mardi 16 décembre 2014 à 18h00 (après démontage).

4. ADMINISTRATION GENERALE : Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, approuve le rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2013.

5. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunales ORES ASSETS : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du jeudi 18 décembre 2014.

Le Conseil communal à l'unanimité des 26 membres présents, décide

* d'approuver tous les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 décembre 2014 de l'Intercommunale ORES ASSETS :

- 1) Plan stratégique 2014-2016 - évaluation annuelle
- 2) Nominations statutaires

* de charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil;

* de charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ORES ASSETS.

+ + +

Monsieur le Conseiller communal D.LAFORGE entre en séance.

+ + +

6. C.P.A.S. : Approbation du budget 2015

+ + +

Madame Claire BASTIEN, Directrice générale du CPAS entre en séance.

+ + +

Madame M.NEUBERG, Présidente du CPAS, présente le budget 2015 :

Elle précise qu'il lui est attribué chaque année de rédiger une note politique générale qui consiste à tracer les lignes directives du CPAS d'Arlon pour l'année à venir.

« La priorité du Conseil de l'Action Sociale a toujours été de soutenir d'une part des services en réponse aux besoins de la population, et d'autre part l'ensemble du personnel, et ce en faisant face aux exigences qui émanent des autorités subsidiaires qui sont d'avantage strictes et précises. L'actualité relève régulièrement l'inquiétude de nombreux CPAS concernant leur mission sans pour autant que des nouveaux moyens y soient consacrés. A ce titre le CPAS d'Arlon est obligé de répondre de plus en plus à des situations d'urgence, qu'elles soient sociales, familiales, en matière de logement, d'emploi, de santé ou énergie. La régionalisation de certaines matières comme l'emploi, les soins de santé et la sécurité sociale nous amènent à rester plus attentifs aux politiques qui y seront menées. Tel le laid motif de la déclaration de la politique régionale, la politique du CPAS d'Arlon pour 2015 se résumera en ces mots « OSER, INNOVER et RASSEMBLER ». C'est dans l'action que le CPAS d'Arlon œuvre au quotidien afin de garantir la continuité dans l'aide apportée aux personnes, afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine dans les projets et dans les missions qui ont été lancés et qui se développent au quotidien. Ceci évidemment dans différentes implantations, et avec une équipe très efficace dans la qualité de l'emploi dans le secteur public, dans la lutte contre les inégalités sociales et la dynamique de lutte contre la fraude sociale.

Après un peu plus de deux ans à la Présidence du CPAS d'Arlon, je comprends davantage chaque jour qu'il est de notre devoir en tant qu'institution publique de demeurer vigilant, pour que des services essentiels comme le lavoir, la maison de repos, le service des repas à domicile reste accessible financièrement aux personnes âgées et à toute personne ayant des revenus modestes. Il est important qu'elles puissent vivre dignement dans le lieu qu'elles ont choisi, que ce soit leur domicile ou une maison de repos. Egalement conscients de ne pas être une entreprise comme les autres, puisque dédiée à l'aide aux personnes, il nous revient malheureusement de réaliser chaque jour un réel tour de magie : rendre le social un tant soit peu lucratif. Alors comment établir un bilan financier ? Des résultats de l'action menée par le CPAS dans la lutte contre la pauvreté, dans la réinsertion sociale ou socio professionnelle, il faut au quotidien trouver la juste mesure entre le respect de la dignité humaine, l'offre de service proposée et l'équilibre financier. Au même titre que les politiques menées au niveau des pouvoirs supérieurs, 2015 sera pour le CPAS d'Arlon l'année de la créativité dans les actions à mener en matière d'accueil des personnes exclues du bénéfice des allocations de chômage, en matière de nouveaux projets subsidiés, en matière de bien-être de la personne, mais

aussi en terme de réinsertion, via de nouveaux partenaires ou de nouvelles collaborations.

Le Gouvernement Wallon, dans sa déclaration de politique régionale, confirme sa volonté de soutenir les CPAS dans leur mission de service public de proximité, de dernier filet de protection et de lutte contre l'exclusion sociale via entre-autre, l'encouragement des collaborations entre les CPAS, les grandes surfaces, et le secteur associatif en matière d'inventus alimentaire, et de lutte contre le gaspillage. Mais également le soutien des services de médiation de première ligne et la mise en place des partenariats et des échanges de pratique dans cette matière, entre et avec les CPAS. C'est évidemment tout le bien qu'on se souhaite.

Avant de commencer la présentation du budget 2015 je souhaite attirer votre attention sur quelques mesures qui ont également orienté l'élaboration de ce budget :

Les circulaires budgétaires influencent grandement notre commune et les CPAS ; elles sont la conséquence de nouvelles règles européennes, qui visent à contrôler et mesurer un éventuel déficit excessif. A savoir que pour la Commune d'Arlon, à l'équilibre, à l'exercice propre, la balise d'investissement se rapportait à 180 € par habitant. A se répartir évidemment entre les projets au niveau de la Commune, du CPAS, de la Zone de Police, des régies et des Fabriques d'Eglises. C'est évidemment trop peu.

Au niveau de la suspension et des exclusions des allocations de chômage, les nouvelles mesures rentreront en action le 02 janvier 2015. Le CPAS constate déjà à l'heure actuelle des demandes récurrentes d'octrois de revenus d'insertion pour des personnes qui se voient suspendues, mais également les premiers exclus définitifs. Il faut rester très vigilant face à cette situation.

Les changements survenus au niveau de la législation au chômage entraînent une hausse des bénéficiaires du RIS. Selon les derniers chiffres de l'ONEM en date du 28 octobre 2014 ce ne sont pas moins de 75 personnes qui seront concernées, rien que sur la Commune d'Arlon.

Un des publics cible auquel nous devons porter une attention accrue réside dans le public jeune, les 18-25 ans. Car ce sera en plus des familles monoparentales, les plus touchés par ces mesures.

Il est grand temps de comprendre que les jeunes sont notre avenir et qu'il est temps de donner des moyens d'existence aux institutions qui investissent dans l'avenir.

La régionalisation des compétences : la régionalisation de certaines matières, tels que les allocations sociales, l'emploi, la santé et la vie des gens vont avoir une incidence sur les politiques à mener dans les CPAS.

En matière d'emploi je fonde beaucoup d'espoir sur la nouvelle Ministre Régionale de l'Emploi, qui je l'espère permettra de nouvelles mesures de financement, de nouveaux emplois, et permettra de résorber en partie le nombre de personnes exclues du bénéfice des allocations de chômage qui pousseront les portes du CPAS d'Arlon.

En matière de santé et de vie des personnes nous aurons également une attention particulière à la politique qui sera menée dans ces matières puisque nous entamerons dans les prochaines semaines les travaux de la phase 3 de la résidence de la Knipchen, et que nous sommes évidemment dans l'expectative du financement de l'INAMI pour le personnel qui prend grand soin des résidents au quotidien.

De manière générale nous resterons très attentifs à toutes les politiques menées à tous les niveaux de pouvoir car d'une manière ou d'une autre, elles auront toujours des conséquences sur le travail des CPAS.

J'en viens maintenant aux grandes lignes du budget :

Ce budget est un budget prévisionnel, qui cette année est digne d'un réel budget vérité comme vous pouvez le voir sur le slide. Le montant du budget du CPAS pour 2015 s'élève à 13.919.598 €. A titre informatif il représente pratiquement 30% du budget communal. Un accord a été formulé sur ce montant en concertation Ville/CPAS le 29 octobre dernier. L'intervention communale a

été plafonnée à 3.322.722 €, ce qui correspond à un petit peu moins de 24% de notre budget. Comme lors du dernier budget les finances communales permettent une augmentation de 1% supplémentaire par rapport au montant de l'intervention communale octroyée au budget 2014, c'est-à-dire 33.227,22 €.

L'année 2015 sera une année charnière en matière de politique d'aide aux personnes mais également une année de réflexion quand aux années à venir et les défis inhérents. Nous demeurerons à l'écoute de la population mais nous nous recentrerons sur les services qui nous semblent prioritaires pour un CPAS. Nous bouclerons ce budget 2015 en puisant dans les provisions pour risques et charge que nous avons faites durant l'année 2013 et 2014. Cette année, et afin de faire face aux mesures d'exclusions de chômage, nous préleverons un montant de 273.855 € dans ce crédit. Il est à noter que ce crédit budgétaire n'est pas inépuisable, sans doute cette pratique pourra encore s'opérer une fois pour le budget 2016, après nous nous remettrons à la table des négociations.

A proprement parler, vous avez ici sur les slides l'évolution de la dotation communale au CPAS, vous voyez la part au niveau de la Région Wallonne et l'implication que cela représente par habitant au niveau de la Commune d'Arlon.

Au niveau du budget ordinaire, de manière générale on constate, en regardant la différence de budget, une augmentation de 3,62% qui correspond à 477.829 € (budget hors facturation interne). Comment expliquer cette augmentation : l'augmentation des dépenses de personnel d'un petit plus de 3%, qui s'explique par le fait que les salaires et les allocations de pensions du personnel représente une part très importante dans un budget du CPAS. Mais un salaire c'est avant tout un coût, et c'est parfois l'unique revenu dont dispose les personnes, et via lequel il participe également à l'économie locale. Le CPAS est un service public qui emploie à ce jour 178 personnes, dont 50 personnes sont sous contrat « article 60 ». Cette augmentation de 3,55% peut être justifiée par l'augmentation de 1% par rapport aux rémunérations de juillet 2014 déjà budgétés ; et les augmentations liées aux projets de lois visant à assurer le financement des pensions des membres du personnel nommé (qui est de 2%) fait partie de ce budget.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, il y a une diminution de 9,03%. Pourquoi cette diminution ? Simplement pour deux raisons :

- Le CPAS d'Arlon organise le SOLIDARLON, qui s'est tenu en 2014. Ce SOLIDARLON ne se fait que tous les deux ans. D'où la différence, c'est 15.000 € en moins au niveau des dépenses de fonctionnement.
- Le PAPE (le plan énergétique), il a été budgété en 2014 et il se définira sur la période 2014-2017.

Au niveau des dépenses de transfert, nous avons une augmentation de 7,57% qui se justifie par une augmentation du RIS de 2% à partir de mars. Petite augmentation de la cotisation de l'Union des Villes et Communes ; la participation du CPAS d'Arlon au groupe « Action Surendettement » non plus par une session de points APE mais par une cotisation en fonction du nombre d'habitants dans la Commune d'Arlon.

Une politique active, mais plus difficile au sein du service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS d'Arlon ; nous ne sommes pas là pour faire du chiffre. Une réinsertion socioprofessionnelle mal adaptée entraîne une déception tant pour l'agent du CPAS que pour l'utilisateur. Les profils actuels ont besoins d'avantage de temps et d'aide avant d'intégrer le monde du travail. A partir de janvier 2015 il faut être conscient que de nouvelles personnes vont s'ajouter encore dans ce cycle.

Au niveau des dépenses de la dette, nous avons une augmentation de 1,61%. Ceci concerne les emprunts qui ont déjà été contracté auparavant, qui ont été consolidés, un an, un jour après. Mme Neuberg précise qu'elle reviendra en détail sur le sujet par la suite.

A l'extraordinaire, le budget s'élève à 50.000 €. Ils sont ventilés au niveau du préambule (la structure d'accueil pour enfants) avec l'installation de panneaux solaires et l'installation de chauffages au gaz naturel ; et au niveau de l'Arlonette, des machines et du matériel d'équipement ».

Mme NEUBERG passe des slides en expliquant globalement les divers graphiques relatifs aux sujets développés précédemment :

« Nous voyons ici l'évolution des dépenses de personnel, qui reste relativement linéaire, il n'y a pas de gros « crash » dans le personnel du CPAS d'Arlon ; on continue à investir dans le personnel et à maintenir l'effectif existant. Au niveau des dépenses de fonctionnement 2015 en légère baisse par rapport au Solidarlon et au PAPE. Les évolutions des dépenses de transfert dont j'ai donné les explications.

La dette : vous voyez qu'à partir du moment où les travaux ont commencé à la Résidence de la Knipchen ont été en augmentation, ici stagnent puisque l'emprunt qui a été contracté a été contracté pour le projet global, et donc c'est la raison pour laquelle à l'extraordinaire cette année nous n'avons pas de demande supplémentaire pour d'éventuels travaux d'emprunts à ce niveau-là. Les dépenses du revenu d'intégration sociale : on le voit clairement sur le schéma, 2015 sera l'année où nous allons accueillir les personnes qui seront exclues du bénéfice des allocations de chômage ; c'est la progression malheureuse mais qui sera prise en charge par le CPAS.

Les dépenses en « articles 60 », comme je l'ai expliqué on n'est pas là pour faire du chiffre, la réinsertion devient de plus en plus difficile, et on évite aussi les déceptions (on a été confronté à des personnes qui ont été trop vite réinsérées sur le marché du travail qui se rendent compte qu'ils ne sont pas capables et finalement c'est un problème tant pour l'utilisateur que pour l'agent d'insertion).

L'évolution de l'aide sociale : nous voyons tous les domaines dans lesquels le CPAS d'Arlon intervient, évidemment nous voyons cette augmentation du revenu d'intégration sociale qui passe de 2.142.600 € en 2014 et qui arrive aujourd'hui à une adaptation budgétaire 2.700.000 €. Nous intervenons également au niveau des primes d'installations, d'aide égale aux revenus d'intégration, des frais médicaux, des pensions alimentaires, des aides sociales, des frais d'hébergement, des garanties locatives (de plus en plus nombreuses)...voilà un aperçu de toutes les aides qui peuvent être demandées au CPAS d'Arlon.

Au niveau du service administratif, 178 personnes travaillent à ce jour au CPAS d'Arlon (52 statutaires - 84 contractuels - 42 contrats « articles 60 ») au moment du 30 septembre.

Au niveau du service social nous avons en moyenne 268 dossiers de RIS et 63 dossiers d'aide égale au RIS, 106 dossiers de fonds énergie, 270 dossiers fond mazout, 61 dossiers en médiation de dettes. Vous voyez réellement qu'il y a un énorme travail qui est fourni sur la Commune également en matière de médiation de dettes.

Au niveau de la Résidence de la Knipchen, elle est agréée pour 97 résidents depuis février 2013, nous avons donc avec 53 lits MR et 44 lits MRS, nous allons en 2015 demander la conversion de nouveaux lits MRS. Au préambule, la structure d'accueil pour enfants (16 agents agréés pour 17 jeunes) représente des parts un peu plus faibles dans le budget mais a toute son importance au niveau de son service.

Les services de repas à domicile, on a encore ici les chiffres de 2013 puisque l'année 2014 sera une année charnière, nous sommes passé définitivement à une liaison froide uniquement, et nous présenterons les chiffres lors du prochain compte. L'Arlonette également, en matière de recettes clients pour 2013 était de 61.372, 7000 heures de repassage et 20 tonnes de linges repassés par an, ça a toute son importance en matière de réinsertion sociale et socio-professionnelle.

Il y a un slide intéressant : ce sont les emprunts relatifs aux travaux de la résidence de la Knipchen, il y a une charge importante annuelle au niveau des emprunts : 392.780 euros sur un budget, cela fait déjà une part non négligeable. La charge de la dette dans le budget 2015 sera de 874.000 euros, il y a déjà cette part de 392.000 euros qui est relative aux travaux, 270.000 euros qui sont des emprunts à charge de la Région Wallonne, et le solde ce sont des emprunts qui sont conclus pour des projets spécifiques.

Pour terminer, voici quelques informations sur les projets du CPAS en 2015, au niveau de la Résidence de la Knipchen, la demande de subsides a été signée mais malheureusement elle est toujours sur le bureau du Ministre, mais on ne désespère pas de pouvoir commencer les travaux de la phase 3 dès janvier 2015. Donc on attend toujours la signature.

Dès janvier 2015, nous introduirons de nouvelles demandes de requalifications de lits MR en lits MRS, au niveau de l'Arlonette, la politique d'insertion sera continue.

Au niveau du préambule, quelques travaux à l'extraordinaire.

Au niveau de service des repas à domicile, nous allons pouvoir faire le bilan de ce passage à la liaison froide, par contre il faut continuer à investir dans ce service, qui permet encore davantage à des personnes de pouvoir rester plus longtemps chez elles, et ce sont donc des services qu'il faudra mettre en lumière les prochaines années.

Au niveau du jardin social également, nous avons reçu un subside de 9.000 euros qui permettra l'aménagement du jardin social et de faire de nouveaux petits travaux, avec notamment l'installation de quelques ruches, délimitations des parcelles, installations de petites haies, et de pouvoir faire de ce jardin quelque chose d'encore plus accueillant.

Au niveau des invendus alimentaires, il y a pas mal de publicité, nous avons collaboré avec la « Saint-Vincent de Paul » pour répondre à l'appel à projet de la fondation « Carrefour » qui pourrait nous permettre à partir de janvier de pouvoir redistribuer les invendus alimentaires. Au niveau du CPAS nous avons déjà un partenariat avec une enseigne « carrefour » de la Ville plus petite, qui nous donne déjà deux fois par semaine les invendus des fruits et légumes. Depuis septembre de cette année, nous avons également un partenariat avec le « grand Carrefour », qui permet de pouvoir bénéficier des mêmes denrées (fruits et légumes) que nous redistribuons tous les jours à nos usagers. Ici l'appel à projets pourrait nous permettre de redistribuer encore d'autres aliments et on compte vraiment sur la volonté et l'aide du public pour aller cliquer sur le site (il y a beaucoup d'informations sur Facebook), et on souhaiterait que le public vote au minimum une fois par jour, c'est gratuit, et cela nous permettrait peut-être d'être classé parmi les 10 premiers, et de pouvoir toucher 10.000 euros, ce qui nous aiderait à investir dans du matériel pour garder ces denrées et les revendre. »

Madame la Présidente du CPAS donne encore une dernière Information : « On sait que certaines personnes n'osent pas franchir les portes du CPAS d'Arlon alors qu'elles pourraient bénéficier de certaines allocations. Nous avons fait le choix à partir de janvier de délocaliser la permanence fonds mazout. Donc tous les deuxièmes jeudis de chaque mois, les assistantes sociales viendront à la salle A4 de l'Hôtel de Ville pour y assurer la permanence. »

Madame la Présidente du CPAS termine son exposé en remerciant Madame BASTIEN qui est la Directrice générale ainsi que Madame THIRY qui est la Directrice financière du CPAS, sans qui l'élaboration de ce budget n'aurait pas été possible. Elle remercie également tous les chefs de service et tous les membres du personnel qui font que le CPAS d'Arlon a maintenant une excellente réputation et ce sont des gens qui travaillent au quotidien pour le bien-être des gens. Elle remercie également toutes les aides ponctuelles qui sont

amenées par d'autres, que ce soit des services club, que ce soit des personnes individuelles et espère que, tout comme au Conseil de l'Action Sociale, que ce budget sera voté à l'unanimité.

Monsieur Romain GAUDRON dit que, en effet le Budget a été voté à l'unanimité par le Conseil du CPAS, et que son groupe suivra la même ligne dans le cadre du vote qui sera exprimé d'ici quelques instants ; cependant il insiste sur un point évoqué dans l'introduction faite par Mme la Présidente, sur sa volonté de faire en sorte que ce budget du CPAS soit à la hauteur des besoins de celui-ci, et à aucun instant il ne doute de sa bonne volonté. Mais toutefois il constate qu'aujourd'hui le Collège communal prend la décision de mettre le CPAS d'Arlon à la diète et de diminuer l'intervention communale alors qu'on sait que l'année 2015 les différentes exclusions que l'on va connaître font que les besoins seront encore plus grands. C'est une situation qu'on avait déjà déplorée lors du Conseil communal du mois de juillet, où selon les échos que l'on recevaient de nos Conseillers du CPAS, comme quoi il y avait une volonté du Collège de lisser sa participation financière : on nous avait répondu à l'époque, de par la bouche de Monsieur le Bourgmestre, que ce n'était absolument pas le cas ; on avait même ajouté que nos Conseillers CPAS étaient soit sourds ou soit ils ne comprenaient pas ce qu'on leur expliquaient, mais que dans tous les cas ils devaient démissionner... et on voit que aujourd'hui malheureusement leurs craintes sont bien réelles et nous le regrettons et estimons que la moindre des choses par rapport à ces propos injurieux mériteraient des excuses de la part de notre Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre ne comprend pas : il répond ceci : « On augmente notre participation et vous dites qu'on la diminue, je voudrais donner une explication ». Il demande les chiffres et continue son explication : « deux est supérieur à un, on augmente de 1% l'intervention communale et vous dites qu'on la diminue, je ne comprends pas ! ».

Monsieur GAUDRON dit qu'elle n'augmente pas dans la même mesure que ce que l'on pourrait espérer. Il continue « on voit d'ailleurs que la circulaire budgétaire prévoit une augmentation de 3,5% et face aux besoins que l'on aura en 2015, on ne s'inscrit absolument pas dans les besoins réels. Il y a donc une volonté très claire du Collège de lisser les moyens du CPAS.

Monsieur MAGNUS reprend en disant qu'ils augmentent de 1% et il se réfère à l'inflation en Belgique. Il précise qu'on augmente plus que l'inflation.

Monsieur PERPETE intervient et dit qu'il faut être cohérent et que si le budget ne convient pas il fallait voter contre. Il dit qu'on ne peut pas être « pour » là et « contre » ici, et puis ensuite expliquer des choses qui ne sont pas vraies. Il dit ensuite ceci : « une augmentation c'est quand il y a plus qu'avant, il y a 1% de plus qu'avant donc faites vos comptes ! ».

Monsieur GAUDRON répond qu'ils ont voté « pour » parce que Madame la Présidente fait son budget avec les moyens qu'elle a, donc le budget était cohérent, mais ceci est insuffisant par rapport aux besoins de la population Arlonaise.

Madame la Présidente du CPAS dit à Monsieur GAUDRON que s'il avait écouté son allocution il aurait compris que nous avons mis des réserves en provision, et que ce sera possible de ponctionner dans ces réserves, et que de plus le Collège est tout à fait au courant.

Monsieur PERPETE s'adresse à M. GAUDRON et lui dit que par rapport au logement social, là il n'y avait clairement pas assez pour couvrir les besoins et que par contre là on ne l'a pas entendu.

Monsieur le Bourgmestre trouve que quand on augmente plus que l'inflation, on augmente encore plus proportionnellement par rapport à ce qu'on devrait faire.

Madame TRUM s'interroge sur le point de la liaison froide.

Madame la Présidente lui dit qu'en 2014, on est passé définitivement à la liaison froide, c'est-à-dire que les repas sont préparés chez nous, refroidis à quatre degrés et les personnes les réchauffent chez elles. Ici elle n'avait pas les derniers chiffres de 2014, elle les attend pour voir les évolutions. Donc elle précise qu'elle ne dit pas qu'on va vers un mal, elle dit qu'elle attend simplement les chiffres parce que l'année n'est pas terminée.

Madame TRUM demande si on continuera dans ce système-là.

Madame NEUBERG précise que oui et que ce sera définitif, car c'est suite aux dispositions imposées par l'AFSCA.

Monsieur MEDINGER rappelle qu'il est le représentant de la Ville d'Arlon au Conseil d'exploitation de la succursale « Lesse, l'Ourthe, Semois » de la SWDE, et qu'à chaque fois lors des assemblées, on leur fait part du fond social de l'eau qui reste inutilisé en grande partie. Il dit que Madame la Présidente le sait très bien, car il le lui dit chaque fois, étant donné qu'on leur demande d'insister auprès de leur CPAS, pour qu'ils utilisent ce fond. Il dit qu'il est utilisé à 40% et qu'il reste chaque année un reliquat de 60% qui est perdu. Il explique qu'en fin d'année, les compteurs sont remis à zéro, et qu'on remet de nouveau une somme et qu'il n'y a pas d'appel. Il termine en précisant que dans la liste des CPAS qui leur est remise, il y a toute de même des CPAS qui arrivent à zéro et qu'ils ont tout utilisé.

Madame la Présidente du CPAS lui répond qu'elle a déjà eu l'occasion de lui expliquer ce point-là et lui dit qu'ils ne distribuent pas comme cela, ils donnent une subvention par rapport au fonds social de l'eau lorsqu'il y a une demande. Donc toutes les demandes qui arrivent au CPAS d'Arlon dans ces matières sont honorées. Il n'y a pas de demandes refusées. Par contre s'il n'y a pas suffisamment de demandes, elle dit qu'ils ne vont pas donner plus que ce que les gens demandent.

Monsieur MEDINGER dit que la pauvreté n'est pas quelque chose qui s'affiche et demande s'il n'y a pas quelque chose d'autre à faire.

Madame la Présidente dit que l'on peut très bien refaire des campagnes de sensibilisation et republier des informations que ce soit sur le site de la Ville ou dans la presse à ce sujet. En tout cas tout ce qui est demandé dans cette matière-là, est accepté.

Madame BASTIEN dit que l'Energie fait plus de succès dans ce domaine.

Monsieur MEDINGER acquiesce et dit que comme les sommes sont là c'est un peu bête de ne pas les utiliser.

Madame BASTIEN dit que c'est un problème de subsides, ce qui n'est pas utilisé revient dans le pot commun et c'est tout le principe de la solidarité.

Monsieur EVEN demande si les personnes qui ont droit au fond mazout ne pourraient pas systématiquement reprendre obligatoirement le système de l'eau avec.

Madame la Présidente dit qu'à son sens il s'agit de deux choses différentes.

Monsieur MAGNUS rajoute que pour ces gens il y a un manque dans le porte-monnaie.

Madame la Présidente répond qu'on ne vient pas avec une facture d'eau sur un fond mazout et inversement.

Monsieur EVEN dit que par contre on pourrait quand même leur expliquer que ça existe aussi.

Madame la Présidente répond qu'il n'y a pas de souci et qu'en matière de communication, elle veut bien republier et informer les gens. Si on estime qu'il y a un manque, c'est avec plaisir qu'ils informeront davantage. Elle précise qu'au sein du CPAS, pour les gens qui viennent les voir pour le fond mazout ou autre, il y a déjà une série d'informations et des brochures qui leur sont mises à disposition.

Monsieur EVEN n'est pas convaincu des brochures, il dit qu'il vaut mieux parler de vive voix avec les gens.

Madame la Présidente dit que toutes ces personnes sont déjà reçues par des assistants sociaux, et qu'elle leur fera part de faire davantage passer le message aux gens sur cette aide.

Monsieur PERPETE dit que Monsieur MEDINGER a raison à ce sujet et que ceci existe déjà depuis un certain temps. Il y a un montant qui est prévu par commune par CPAS, une sorte de droit de tirage, et que pour Arlon depuis déjà longtemps, depuis avant la présidence de Madame NEUBERG, le fond était peu ou pas utilisé. Or, il y a certainement des gens à Arlon qui ont des problèmes pour payer leur facture en général et d'eau en particulier. Il y a un fond qui est là et qui est alimenté par l'ensemble de ceux qui sont membres de la SWDE et qui paient leurs factures, il y a un pourcentage qui va à ce fond social de l'eau, c'est dommage de ne pas l'utiliser alors qu'il y a sûrement des besoins. Mais il faut pouvoir les rencontrer, et ce ne sont pas toujours ceux qui ont le plus besoin qui sont les mieux informés. Il trouve que l'idée d'informer les gens à l'occasion de leur venue en priorité, les bénéficiaires du fond mazout, on touche une population à priori très en difficulté.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide d'approuver le budget pour l'exercice 2015 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 19 novembre 2014 au Conseil de l'Action Sociale et tel qu'il est repris dans la délibération du Conseil de l'action sociale.

7. C.P.A.S. : Approbation de la modification budgétaire n°2 à l'ordinaire pour l'exercice 2014.

Madame la Présidente du CPAS reprend la parole et précise que la modification budgétaire consiste en des régularisations. Elle se réfère au document explicatif et dit que ce sont essentiellement des augmentations des crédits budgétaires, que ce sont des plus petits montants parce que parfois il y avait des prévisions trop élevées au niveau de l'article 60, au niveau de la libération du budget, et de la façon des choses qui découlent simplement de la gestion du CPAS.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, approuve la délibération du CPAS du 19 novembre 2014 relative à l'approbation de la modification budgétaire n°2 au service ordinaire du CPAS pour l'exercice 2014.

Madame Claire Bastien, Directrice générale du CPAS sort de séance.

8. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux : Remplacement d'une clôture près de l'école du Galgenberg - Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur l'Echevin BALON informe que ce point est à la demande de Monsieur TRIFFAUX, et que c'est pour protéger une plaine de jeux.

Monsieur TRIFFAUX dit qu'effectivement il y a beaucoup de trous dans la clôture qui sépare la cour de l'école du Galgenberg et la rue de Neufchâteau. Il dit que quand on est sur la rue, c'est la clôture qui est en haut du talus et qui passe à l'arrière de la cour de récréation et des jeux. Il dit qu'elle a déjà été réparée à de nombreuses reprises par le Département technique, mais que maintenant ça devient vraiment urgent et nécessaire de faire quelque chose d'autre et de la remplacer, et ceci pour la sécurité des enfants.

Le Conseil communal à l'unanimité, des 27 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNP/14-999 et le montant estimé du marché "Remplacement d'une clôture à l'école du Galgenberg", établis par le Département Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.024,79 € hors TVA ou 8.500,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/723-60/20147010.

9. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de travaux : Travaux forestiers non subventionnables dans le cantonnement de Viroinval - Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS présente la liste des travaux par une procédure négociée sans publicité avec consultation de trois entreprises, pour un montant de 10.980 euros, et cède la parole à Monsieur le 1^{er} Echevin.

Monsieur PERPETE dit que malgré le nom du lieudit le risque est limité quand-même, comme cela a été dit à onze mille euros environs, et qu'il y aura des pierrailles, du petit matériel et surtout sept milles douglas.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/14-1001 "Travaux forestiers non subventionnables dans le domaine du Risque-Tout à Viroinval pour 2015". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 10.358,49 € hors TVA ou 10.980,00 € 6% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2015, article 640/124-06.

10. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de fournitures : Achat de conteneurs et de gastronomes pour les réfectoires scolaires - Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur le Bourgmestre introduit le point en disant qu'il s'agit d'une procédure négociée, sans publicité avec consultation de trois fournisseurs, pour un montant de vingt cinq mille euros.

Monsieur le 1^{er} Echevin dit qu'il s'agit du remplacement de matériel qui existe déjà mais qui avait une quinzaine d'années. Il s'agit des récipients qui doivent permettre d'acheminer, dans une liaison chaude, la nourriture principalement dans les grandes écoles, au départ du restaurant communal central à côté de l'école du Centre. Il dit qu'il y a des exigences générales, et notamment de l'AFSCA, autour des soixante degrés. Il explique que ça doit arriver chaud dans toutes les écoles, et qu'il y a des bains-marie etc...il rappelle que le Collège avait voté l'urgence au dernier Conseil communal pour l'achat d'un nouveau four pour le restaurant communal, au départ duquel la nourriture doit partir bien au-delà de soixante degrés. Il précise qu'ici, il s'agit du transport dans les camionnettes, et qu'il faut que ce soient des récipients suffisamment chauds pour ne pas avoir une trop grande déperdition de chaleur avant d'arriver dans chaque lieu de consommation.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide :

Article 1er : De lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat de conteneurs et de gastronomes pour les réfectoires scolaires" suivant le mode de passation choisi (procédure négociée sans publicité).

Article 2 : De consulter les fournisseurs suivants dans le cadre de la procédure négociée :

- CEG, Route de Barvaux, 211 à 5590 Haversin
- DISTRINOX SPRL, zoning Wavre Nord - Avenue Zénobe Gramme, 34 à 1300 WAVRE
- Ets DUTRIEUX, Rue de la petite Guirlande, 19 à 7000 MONS.

Article 3 : De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 22 décembre 2014 à 16h00.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/744-51/20147006.

11. TRAVAUX COMMUNAUX : Dossier du S.P.W. pour la réhabilitation de la traversée de Heinsch (3^{ème} phase) : accord sur les travaux et leur estimation.

Monsieur l'Echevin BALON précise qu'il s'agit d'un projet qui est déjà passé au Conseil communal il y a quelques années, et qu'ici c'est l'approbation des résultats d'adjudication; celle-ci a eu lieu le dix-sept octobre. Il dit qu'on en connaît les résultats et que du coup on connaît la part de chacun. Il rappelle que le maître de l'ouvrage est le SPW et que la charge de la ville d'Arlon va être de 364.000 euros. Elle correspond à la création de trottoirs et l'aménagement de placettes devant le monument aux morts, ainsi qu'un aménagement particulier devant l'école de Heinsch, et un tout petit aménagement devant le lavoir de Heinsch. Il y a aussi 344.000 euros à charge de la SWDE qui va renouveler une conduite mère. Il dit qu'il s'agit d'un dossier important d'1.225.000 euros au total, et que ça a demandé beaucoup d'efforts depuis quatre ou cinq ans pour tenter d'obtenir les subsides. Il est d'ailleurs monté plusieurs fois à Bruxelles avec Madame GOFFINET, mais maintenant ça y est! Ces travaux termineront enfin la traversée de Heinsch, puisque la première phase « la Montée » avait déjà été réalisée il y a une douzaine d'années, et la deuxième phase « la descente » avec un trottoir à gauche avait été réalisée il y a six ou sept ans, et ici c'est la phase du milieu. Normalement le chantier devrait démarrer aux environs de Pâques.

Monsieur KROELL demande s'il existe des dispositifs de prévu, par exemple pour tout ce qui est convois exceptionnels en sachant qu'il s'agit d'une route très fréquentée par les convois exceptionnels, qu'en sera-t-il à

ce niveau-là ? Il a également vu qu'il y avait des rénovations à la toiture du lavoir et souhaiterait savoir ce qu'il en est également.

Monsieur BALON répond à la première question, et dit que c'est vrai que cette route régionale accueille de temps en temps des transports exceptionnels. Le SPW qui a en charge les routes régionales et les autoroutes, a mis en place un moyen pour détourner la circulation. On sait que l'axe principal vient généralement en venant de Longwy, ensuite on emprunte l'avenue Patton, et puis la rue de la Semois etc...il y a donc moyen de contourner Heinsch et d'atteindre sa destination.

Ensuite M. BALON répond à la deuxième question relative au lavoir, il dit qu'il n'est pas bien portant, et souligne qu'effectivement la toiture l'est encore moins. Il explique : « Il a donc fallu prendre, il y a dix jours d'ici, des mesures provisoires, conservatoires, puisqu'une partie de la toiture s'est un peu écroulée à cause des problèmes de pénétration d'eau. » Il dit qu'il faut savoir qu'un auteur de projet a déjà été désigné il y a sept ou huit ans d'ici et qu'il s'agit de Monsieur Gauthier DESTENAY, et qu'on lui avait demandé de ne pas présenter le projet, tant qu'on n'était pas sûr de ce qui allait arriver, puisque ces deux projets sont en interconnexion. « Maintenant que ceci est approuvé et que l'adjudication est faite on a relancé l'auteur de projet, et on espère qu'au premier trimestre il présentera un projet de rénovation complète du lavoir. Dans le projet actuel, il y a des poteaux, et jusqu'à ces poteaux, cela fait partie de ce projet-ci. Au-delà des poteaux, ça fera partie du projet de rénovation du lavoir. Avec Madame GOFFINET, dans le permis d'urbanisme, nous avons demandé quelques éléments qui devront déjà être mis en œuvre : le maintien des pavés existants devant le lavoir, qui d'ailleurs eux sont encore presque tous en bon état. Egalement le maintien d'un seul arbre, si on regarde le projet, deux arbres étaient prévus, mais comme devant les lavoirs par tradition il n'y a qu'un seul arbre en général, et que souvent c'est un tilleul, on en mettra un et pas deux et donc on gardera un tilleul. »

Monsieur TURBANG demande si pour la traversée de Heinsch, il reste encore bien une étape à terminer, car il voit qu'au budget extraordinaire il y a encore 445.000 euros à financer pour la traversée de Heinsch.

Monsieur BALON dit que ce n'est pas tout à fait cela, et que le SPW a été obligé d'accélérer le mouvement pour mettre ce chantier en adjudication avant le 31 décembre. « Ceci n'a pas été simple pour l'ingénieur Monsieur DELOBBE qui a repris ce chantier pour mettre ce chantier en adjudication avant le 31 décembre. Effectivement ils étaient obligés d'engager l'argent avant le 31 décembre. Par contre le chantier va commencer au printemps, et on a donc le temps, à condition que le budget soit voté à l'unanimité. ».

Monsieur BALON termine en disant : « Et comme la part communale est présente, le chantier de Heinsch pourra se dérouler ».

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les travaux tels que décrits dans le cahier spécial des charges du SPW - Direction des routes du Luxembourg pour le marché « N40 Arlon-Heinsch : réhabilitation de la traversée de Heinsch - Phase 3 ».

Article 2 : D'approuver le montant estimé pour les travaux à charge de la Ville d'Arlon de 364.654,63 € 21% TVA comprise.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-60/20154004.

12. TRAVAUX COMMUNAUX : Projet FLEXITEC (service de bus à la demande) : approbation de la convention avec le TEC.

Monsieur l'Echevin MITRI présente le point en signalant que la ville a saisi l'occasion de participer à ce projet pilote qui est initié par le TEC

Namur-Luxembourg, en collaboration avec la Région Wallonne, afin de pallier au manque de transports en commun dans les régions rurales. Il explique : « Le but est de permettre à tout un chacun qui désire se déplacer à partir de son domicile vers un autre, à la Ville ou ailleurs, dans la province de Luxembourg, et surtout dans la Ville d'Arlon, y compris aussi jusqu'à l'hôpital de Virton, de pouvoir le faire au tarif TEC. Ce projet est pour une période de deux ans à évaluer, et le Tec reverra à ce moment si, après deux ans, le service a été rendu comme il le faut. Il fallait bien sûr établir une convention avec des partenaires. Nous avons saisi l'occasion d'avoir le partenaire asbl Forum de la Mobilité qui est déjà actif pour le transport des personnes à mobilité réduite dans notre province, et qui a, à partir du 1^{er} octobre, étendu son activité à l'arrondissement d'Arlon et jusqu'à l'hôpital de Saint-Mard. Donc cette asbl Forum de la Mobilité sera partenaire de la commune et assurera la collecte de tous les appels qui sont centralisés à Durbuy. Ils répondront à tous les appels des citoyens qui souhaiteraient avoir un transport individualisé, qu'ils soient à mobilité réduite ou non. Il y a évidemment un prix pour ce service rendu par cette asbl, et cette somme est prévue sur le budget communal pour 2015 qui est de 53 cents hors TVA par kilomètre, avec un plafond annuel, puisqu'il y a la subvention un kilomètre par habitant à 28.289 kilomètres. Le Collège demande donc d'approuver cette dépense de 9.901,15 euros HTVA pour 2015.

Monsieur MAGNUS trouve que c'est une belle initiative.

Madame TRUM demande s'il y a un numéro de téléphone spécial.

Monsieur MITRI dit que le numéro de téléphone sera affiché à partir du 05 janvier 2015, lors de l'inauguration officielle de ce service qui aura lieu à Paliseul. Il déplore que l'inauguration ne se passe pas à Arlon mais il dit que nous l'avons accepté pour donner une image d'une commune rurale au démarrage de ce service. Il dit que les représentants de la Ville se rendront à Paliseul pour inaugurer ce service à partir de début janvier 2015. Le numéro de téléphone sera communiqué dans la presse et partout, via les moyens audio et télévision, afin que tout citoyen puisse être informé de la possibilité d'accéder à ce numéro pour ce service.

Madame WILLEMS trouve ce service formidable pour notre région, mais pose la question si à une certaine époque il n'y avait pas déjà quelque chose qui existait dans ce sens-là et puis qui n'a plus existé. Elle se demande pourquoi cette chose-là n'aurait plus existé à une certaine époque.

Monsieur MITRI dit qu'il s'agit de TEL BUS, et qu'effectivement ça aurait été supprimé pour une raison économique fondamentalement à l'époque.

Madame WILLEMS demande si ça avait quelque chose à voir avec un manque de clients.

Monsieur MITRI dit que non et que cette décision n'appartenait pas à la Ville, car ils ont subi la suppression de ce moyen de transport à l'époque. Il dit qu'il y avait aussi l'asbl Handicap qui desservait toute la région pour le transport des gens à mobilité réduite, et que cette asbl avait, pour raison économique également, arrêté ses activités. Il continue ainsi : « Le Forum de la Mobilité a repris leur activité pour le transport des personnes à mobilité réduite, et elle a repris leur convention et leur subvention. Et c'est comme cela que nous avons profité de la présence de l'activité du Forum de la mobilité pour prendre ce service qui est en cours, et greffer ce service supplémentaire pour toute personne de la commune et de l'arrondissement. »

Monsieur GAUDRON félicite également Monsieur l'Echevin MITRI pour la concrétisation de ce projet. Il dit que c'est vrai que par le passé il y a eu des initiatives qui ont dû, pour raison financière, être mises de côté, non pas à l'échelle de notre commune mais à un échelon bien plus élevé. Il dit qu'ici, avec un service plus adapté, des véhicules qui ne sont non pas des bus, mais des camionnettes dont les coûts sont moindres, il espère alors

que le projet pourra perdurer. Il dit que dans deux ans, on sait qu'il y aura une évaluation, et que maintenant, c'est à nous de mettre le paquet pour faire connaître ce service, et s'assurer que toute personne qui pourrait en avoir une utilité, puisse faire appel à celui-ci.

Madame DENIS formule une remarque au sujet des brochures et souhaiterait les diffuser dans les commerces. Elle dit que énormément de gens se déplacent en taxis dans les commerces et qu'ils ne connaissent certainement pas ce genre de service, donc elle pense que ce serait vraiment bien d'inonder les commerces avec ce genre de brochure. Elle aborde ensuite la question du délai que les gens ont pour téléphoner pour avoir le service, et souhaite savoir aussi si il est limité dans le temps. Donc elle voudrait avoir plus de détail sur son fonctionnement, par exemple si cinq ou six personnes appelleraient.

Monsieur MITRI répond que la collecte de la demande est toujours dans les vingt-quatre heures. Dès que la personne téléphone, dans les vingt-quatre heures, on lui dessine son trajet, on lui fait part des disponibilités et de l'heure à laquelle le véhicule passe. Concernant l'information, à partir du 05 janvier, il y aura toutes les communications qui seront envoyés partout, mais il est d'accord avec le fait qu'on peut certainement les y mettre aussi dans les commerces.

Monsieur EVEN demande s'il n'y aura pas de problème avec les sociétés de taxis.

Monsieur MITRI dit qu'il y a toujours les autres moyens qui existent déjà. Il explique ainsi : « Ici il s'agit d'un moyen que le TEC voulait complémentaire à ce qui existe parce qu'il y a par exemple Cambio, les taxis, La Croix Rouge, Les Mutuelles qui ont également leur service, mais ils sont généralement plus onéreux. C'est une possibilité complémentaire, et celui qui ne peut pas attendre prendra alors un taxi, puisqu'ici la personne doit attendre que son trajet soit programmé. »

Monsieur EVEN reprend en disant qu'il a entendu Madame DENIS parler de gens qui viennent en taxi, donc ce sont des gens qui ne prendront plus le taxi à son avis, et il pense qu'il y aura encore des problèmes.

Monsieur MAGNUS dit que la personne ne sera pas seule dans le FlexiTEC et qu'elle pourrait être avec d'autres personnes aussi, et il fait référence à une phrase dans la brochure qui est : « je suis embarqué à l'adresse de mon choix ou à un arrêt TEC, je fais éventuellement des petits détours pour embarquer d'autres clients », et donc il dit que ce n'est pas tout à fait la même philosophie.

M. SAINLEZ aborde une question d'ordre pratique et demande combien de FlexiTEC sont disponibles par commune, si c'est un pour l'ensemble des territoires concernés où alors est-ce que c'est une camionnette ou plus pour la ville d'Arlon par exemple.

Monsieur MITRI répond qu'il ne sait pas exactement combien il y en a, mais il dit qu'il y a sept véhicules qui sont actuellement en activité pour la prise en charge de la province, mais il faut savoir que toutes les communes ne se sont pas inscrites dans la province. Il dit qu'il y a déjà cinq communes dans la province qui sont en route, et que maintenant deux de plus vont se rajouter, Paliseul et Arlon. Mais si la demande est importante et si le service est effectivement un besoin, il y aura une augmentation des véhicules. Il poursuit en disant qu'une demande formulée par Forum de la Mobilité, était de leur donner la possibilité d'avoir plus de bus. De plus il y a d'autres asbl et sociétés qui cherchent à donner à ce Forum de Mobilité des bus supplémentaires, moyennant la mise sur le bus des publicités. Ce sont des moyens pour étoffer le réseau mais ce sera à voir dans les deux ans.

M. SAINLEZ souhaite savoir ce qui se passe s'il y a trop de demandes par rapport à l'offre, et ceci afin d'être sûr que le délai d'intervention soit respecté.

Monsieur MITRI répond qu'il s'agit d'un projet pilote qui est lancé, et que, effectivement, si la demande s'avère plus importante que l'offre, il faudra alors augmenter le nombre de bus et trouver un moyen au Forum de la Mobilité de l'augmenter. Il dit que le Tec a déjà augmenté sa capacité à partir du 1^{er} octobre, les subventions seront augmentées de même car ce sont des points APE qui sont récupérés, afin que le Forum de la Mobilité puisse fonctionner, et pouvoir desservir la région d'Arlon. Si la demande et les besoins sont plus importants, il y aura certainement une adaptation des moyens.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide d'approuver la convention qui nous lie au TEC dans le cadre du projet pilote FlexiTEC et décide de faire une distribution dans les commerces.

13. BIENS COMMUNAUX : Vente de gré à gré d'une parcelle de 29 a 14 ca sise dans la zone PME du PCAD des anciennes Casernes Callemeyn : décision définitive et approbation du projet d'acte.

Monsieur le Bourgmestre précise que c'est une parcelle située juste à côté de la Croix jaune et blanche, dans le tournant, et que cela fait longtemps qu'ils souhaitent vendre cette parcelle et qu'ils en ont obtenu le prix demandé, le prix du Comité d'acquisition.

Monsieur MEDINGER souhaite savoir si le candidat acquéreur sera soumis à une clause suspensive s'il ne réalisait pas son projet.

Monsieur Ph.DEFRANCE, Directeur général, précise qu'il n'y a pas de clause suspensive et que c'est une vente pure et simple.

Monsieur MEDINGER pensait qu'on allait appliquer les mêmes règles que pour les maisons et places à bâtir à rue de Rédange, pour éviter les rouspétances du quartier si le projet n'a pas lieu.

Monsieur DEFRANCE répond qu'ici ce n'est pas un projet qui porte sur une maison, mais sur un service, et informe que le projet au Conseil d'Etat a rejeté la requête en annulation, et qu'il n'y a pas eu de problème avec ça.

Monsieur C.LECLERCQ, Juriste, confirme qu'il n'y a pas de clause suspensive de prévue dans le projet d'acte.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents,

1) DECIDE définitivement de vendre de gré à gré à Monsieur Serge CHRISTIAN, au montant de 247 500 euros, le bien ci-après :

ARLON - 1^{ère} Division - ARLON -

Une parcelle de terrain sise à Arlon, entre la rue de Rédange, la Drève des Espagnols et la Route de Diekirch et cadastrée sous section A, numéro 1104 / G et partie du numéro 1104 / H, pour une superficie totale de 29 a 14 ca, telle que cette parcelle de terrain est reprise et désignée sous le lot A 1 au plan de mesurage dressé par le Bureau TMEX en date du 19 février 2010, modifié le 28 avril 2010.

2) APPROUVE le projet d'acte de vente rédigé par Maître RIJCKAERT, notaire de résidence à Eupen.

3) DISPENSE Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

14. BIENS COMMUNAUX : Vente de gré à gré de parties de biens communaux sis devant l'immeuble Place de l'Yser n°20 / Décision définitive.

Monsieur BALON précise que ça a déjà été accepté par le Conseil communal auparavant et qu'il s'agit ici de la décision définitive.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents,

DECIDE

1) définitivement de vendre de gré à gré à Monsieur Jean-François DEMOUTIEZ et à Madame Evelyne HUYBRECHS, au prix de 8 040 euros, les biens suivants :

ARLON - 1ère Division - ARLON -

a) Une partie non cadastrée, sise Place de l'Yser, section A, d'une contenance de 8 centiares.

b) Une partie cadastrée, sise Place de l'Yser, section A - n° 1489 D 2, d'une contenance de 65 centiares.

tels que ces biens sont repris respectivement sous les lots 1 et 2 au plan de situation et de délimitation dressé par le Géomètre-Expert Fabrice KEMP, du Bureau TMEX, en date du 3 avril 2013.

2) d'approuver le projet d'acte.

3) de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

15. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière - création d'un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite rue de Sesselich, en façade de la maison n°18 à ARLON.

ARRETE :

« Article 1^{er} : Un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite est créé, rue de Sesselich, en façade de la maison n° 18 à ARLON.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre Wallon des Transports. »

16. CIRCULATION ROUTIERE : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière : Elargissement de la Zone bleue / assiette des immeubles 17 à 37 rue Paul Reuter.

Monsieur MAGNUS précise que l'on va commencer la démolition théorique, car il y a d'abord des démontages à réaliser le 12 janvier, date à laquelle les travaux démarrent en face de l'Hôtel de Ville. Il pense qu'il faudra environ un mois pour les travaux préliminaires, pour vider le bâtiment, et que les travaux de démolition proprement dit démarreraient aux alentours du 12 février. Il y a eu une réunion avec les riverains pour les informer des différentes modalités, afin qu'ils puissent aussi poser des questions. Il dit que cette réunion s'est très bien déroulée et que le projet avance. Il continue en disant qu'on est en attente d'un jugement pour le mois de mars car on est en expropriation pour certains garages de l'ancien bureau de police, et on ne va pas démolir pour l'instant ce qu'il y a en-dessous. Pour un garage, on attend un jugement pour le mois de mars, et si tout va bien, la question est de savoir si on pourra le démolir en même temps, en cherchant un accord avec le propriétaire actuel ou pas, c'est l'avenir qui le dira. Mais par souci de clarté il souhaitait tenir le Conseil communal informé de l'évolution de ce dossier.

Monsieur GAUDRON profite de ce point pour revenir sur la convention avec la société Cityparking, et dit qu'on a évoqué il y a quelques mois une volonté du Collège de voir toutes les possibilités pour éventuellement rompre cette convention. Il souhaite savoir où on en est dans les démarches entreprises en ce sens.

Monsieur MAGNUS répond que nous sommes toujours en négociation.

Monsieur GAUDRON demande si c'est en négociation directe avec l'entreprise ?

Monsieur MAGNUS répond que l'on se fait aider de quelques conseils.

Monsieur GAUDRON admet que c'est un dossier délicat et qu'on ne va pas faire un grand débat à ce sujet, mais il souhaiterait savoir, en tant que Conseiller communal, si c'était possible d'ajouter un point au prochain Conseil communal, à huis clos, avec l'ensemble des éléments, afin que l'on puisse évaluer ensemble la stratégie que l'on emploie pour essayer de mettre fin à cette convention qui nous pourrait quelque peu la vie.

Monsieur MAGNUS répond qu'il pourra mettre le point au prochain Conseil communal.

Monsieur GAUDRON insiste pour avoir à ce moment-là des documents qui mettent en avant une analyse complète de la situation, et de ce qu'on propose comme stratégie pour avancer.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on verra ce qu'on peut transmettre avec nos conseils.

Monsieur PERPETE ajoute qu'on ne transmet pas de documents pendant la négociation.

Monsieur GAUDRON insiste et précise que ça aura lieu à huis clos, entre Conseillers communaux, et qu'il s'agit là d'un point important pour l'avenir de notre Ville.

Monsieur PERPETE ajoute que la décision viendra au Conseil communal et en séance publique mais pas la négociation.

Monsieur MAGNUS précise qu'entre avocats, il y a des communications qu'ils ont entre eux qui sont confidentielles, et cela, même vis-à-vis de leur propre client.

Monsieur GAUDRON précise qu'il ne les demande pas, mais, il insiste sur le fait que ce serait intéressant qu'on n'ait pas juste quelques réponses formelles sur quelques lignes, et qu'on puisse réfléchir ensemble sur ce qu'on fait vis-à-vis de cette convention.

Monsieur MAGNUS répète qu'on verra ce qu'on peut lui transmettre, et qu'ils en parleront à leur conseil.

Ensuite Monsieur MAGNUS revient dans le vif du sujet avec le point seize, et dit qu'on va y mettre une zone bleue, de manière à ce qu'on puisse s'y garer, mais qu'on ne puisse pas non plus rester là des jours et des jours. Il dit que si on veut que cela serve également au centre-ville, il faut faire en sorte que les gens puissent y venir, et s'y garer mais à une durée limitée à deux ou trois heures. Par contre pour obtenir une zone bleue, il faut s'y prendre longtemps à l'avance et c'est pour cela qu'on la présente aujourd'hui.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'article 20 est abrogé et remplacé (ajout d'un point 8) par

« Art. 20 : Zone Bleue »

1. Rue des Martyrs
 2. Square Albert Ier
 3. Rue du Transept
 4. Rue Jean Koch
 5. Avenue Jean-Baptiste Nothomb sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
 6. Avenue de la Gare sur le tronçon de voirie compris entre le carrefour dénommé Place des Fusillés et la rue Francq
 7. Les terrains de l'ancien site du Mess des Officiers, sis à front de la rue du Général Molitor.
 - 8. L'assiette des immeubles n°s 17 à 37 sis rue Paul Reuter - ARLON.**
- * Ajout d'un point 8.**

La mesure sera matérialisée par un signal E 9 a de type zonal de début et de fin de réglementation dans lequel figure la reproduction du disque de stationnement, la mention « 3 heures » et la mention « EXCEPTE RIVERAINS » conformément à l'article 65.5 de l'Arrêté royal du 1^{er} décembre 1975.

Article 2 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne - Direction de la Coordination des Transports.

17. FABRIQUES D'EGLISES : Communauté Laïque de la Région d'Arlon - approbation du budget pour l'année 2015.

Monsieur MITRI présente le budget ci-dessous.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, approuve le budget de la Communauté Laïque de la Région d'ARLON exercice 2015 tel que ci-dessous :

Recettes: 211.160,00 €
Dépenses: 211.160,00 €
Intervention communale demandée: 79.250,00 €

18. FABRIQUES D'EGLISES : Fabriques d'Eglise de Saint-Martin, Viville, Toernich et Saint-Donat : approbation du budget 2015.

Monsieur MITRI présente le budget des différentes Fabriques d'églises ci-dessous, en précisant l'intervention communale pour les Fabriques d'églises ci-dessous :

- pour Saint-Martin : 125.597,42€
- pour Viville : 7.107,04€
- pour Toernich : 9.340,81€
- pour Saint-Donat : 10.338,72€

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2015 des fabriques d'église de SAINT-MARTIN, VIVILLE, TOERNICH et SAINT-DONAT.

19. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'Eglise de Saint-Martin : modifications budgétaires 2014.

Monsieur MITRI présente la modification budgétaire 2014 pour la Fabrique d'église Saint-Martin, et précise que cela n'entraîne pas une modification de l'intervention communale qui est de vingt huit mille huit cent cinquante cinq euros.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, émet un avis favorable à la modification budgétaire ordinaire de la Fabrique d'église de SAINT-MARTIN, exercice 2014.

20. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de Stockem : modifications budgétaires 2014

Monsieur MITRI présente la modification budgétaire 2014 pour la Fabrique d'église de Stockem, et précise que cela entraîne une modification de l'intervention communale pour cinq milles euros, vu qu'il y avait des réparations au presbytère ainsi qu'à l'orgue et entretien de l'église.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, émet un avis favorable à la modification ordinaire de la Fabrique d'église de STOCKEM pour l'exercice 2014.

21. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de Guirsch : approbation du compte 2013

Monsieur MITRI présente le compte 2013 de la Fabrique d'église de Guirsch, qui laisse apparaître un boni de cinq mille neuf cent nonante huit mille euros et soixante six cents.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, émet un avis favorable au compte 2013 de la fabrique d'église de GUIRSCH, tel que repris ci-dessous :

Recettes: 18.015,89 €
Dépenses: 12.015,23 €
Boni: 5.998,66 €

22. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église de Guirsch et Freylange - approbation du budget pour l'année 2015

Monsieur MITRI présente le budget 2015 des Fabriques d'église de Guirsch et Freylange, et précise que l'intervention communale pour Guirsch est de neuf mille six cent vingt trois euros et nonante neuf cents et pour Freylange de dix neuf mille deux cent cinquante deux euros et septante cents, et que moyennant les remarques qui sont retenues pour la Fabrique d'église de Freylange il est demandé l'approbation de ce budget.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2015 de la fabrique d'église de GUIRSCH.

émet un avis favorable au budget de la fabrique d'église de FREYLANGÉ sous les réserves suivantes:

Chapitre 1, article 15 Achats livres liturgiques dont le montant inscrit de 1.000€ soit ramené à 500€ (250€ montant inscrit au budget 2014 + 250 € achats lectionnaires grand et semaine).

Chapitre 2 - Article 17 traitement du Sacristain montant de 1.150€ ramené à 1.050€ en prévision d'une nomination;

- Article 19 traitement de l'Organiste: montant de 2.900€ ramené à 2.600€ car application barème chantre organiste, 3h/semaine+ancienneté+4%;

- Article 26 traitement de la nettoyeuse, montant inscrit 2.200€ ramené à 1.500€ en prévision d'une nettoyeuse à nommer 3h/semaine.

Monsieur SCHUSTER souhaite savoir en quoi consistent les achats lectionnaires.

Monsieur MITRI répond que ce sont des documents qui sont envoyés périodiquement par les autorités, venant même de Rome, où il y a des modifications dans la pratique du culte. Il s'agit de publications qui sont faites tous les deux ou trois ans dans le milieu du Culte, et ensuite elles sont transmises aux Fabriques d'églises.

23. FABRIQUES D'EGLISES : Fabrique d'église d'Udange : approbation du compte 2013

Monsieur MITRI présente le compte 2013 de la Fabrique d'Udange comme ci-dessous :

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, émet un avis favorable au compte 2013 de la fabrique d'église d'UDANGE, sous réserve qu'au chapitre 1, l'article c Saintes huiles 102,8 € soit transféré à l'article 6b eau inscrit 75 € et que ce montant 75 € soit supprimé :

Recettes : 24.899,43 €
Dépenses : 14.258,90 €
Bonif : 10.640,53 €

24. INFORMATIQUE COMMUNALE Acquisition d'un nouveau scanner pour la cellule courrier du Secrétariat communal.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, marque son accord quant à l'acquisition par simple appel d'offre, auprès de 5 fournisseurs minimum, d'un scanner de production certifié KOFAX destiné à la cellule courrier du secrétariat communal. Approuvé à la somme de 5.500,00 € hors TVA l'estimation de cette dépense à imputer à l'article 104/742-53 "Achat de matériel informatique" du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

25. INFORMATIQUE COMMUNALE : Ratification de la délibération du Collège communal décidant l'acquisition en urgence d'une imprimante laser couleur pour les besoins de l'agent constatateur.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, ratifie la délibération du Collège communal du 24 novembre 2014 décidant d'acquérir en urgence une imprimante laser couleur via la centrale d'achat de la Province de Luxembourg pour la somme totale de 352,62 € TVA comprise, à imputer à l'article "Achat de matériel informatique" du budget extraordinaire de l'exercice 2014.

26. PERSONNEL COMMUNAL : Adoption du règlement de travail.

+ + +

Monsieur le Conseiller R. GAUDRON sort de séance.

+ + +

Monsieur PERPETE dit qu'il y a eu hier un comité de concertation et de négociations syndicales, et qu'on est loin des querelles qui ont eu lieu il y a quelques années sur un ou deux sujets ; On est reparti sur de bonnes bases. « Le règlement de travail est adapté à une nouvelle réglementation avec des changements notamment au niveau des grades légaux du Directeur général et du Directeur financier, et cela n'a fait aucune contestation de la part des représentants des travailleurs, et il y a eu une approbation à l'unanimité. Il s'agit surtout d'une mise en ordre ici, mais il s'agit quand-même d'un document obligatoire. », poursuit-il.

Monsieur MAGNUS souligne la bonne ambiance qu'il y a autour de la table, et fait part de son contentement.

Le Conseil communal à l'unanimité des 26 membres présents, approuve le règlement de travail tel que présenté au Conseil communal.

+ + +

Monsieur le Conseiller R. GAUDRON rentre en séance.

+ + +

27. PERSONNEL COMMUNAL : Réforme des grades légaux et modification du Code de la démocratie locale et de la décentralisation - adaptation des statuts du personnel.

Monsieur PERPETE explique qu'on adapte ici les statuts du personnel à la nouvelle terminologie, et qu'il y a des modifications qui interviennent périodiquement. Il se réfère au rapport, et dit qu'il y en a eu deux en 2006, une en 2007, 2008, 2009, 2011, 2012 et deux en 2013. « Celle de 2014, de façon à avoir une version consolidée des statuts, quand on lit le statut c'est un peu aride comme lecture, mais c'est une lecture continue. Cependant, en lisant on comprend, pas comme les lois belges où c'est plus compliqué. Il dit qu'ici, on a un statut qui se lit de A à Z, et que c'est mieux, même si ça nécessite des changements périodiques. Et ceux qui ont les statuts précédents, peuvent les jeter et prendre les nouveaux à la place, car tout est effacé et recommencé à chaque modification. »

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, arrête comme suit les modifications à apporter aux statuts administratif et pécuniaire du personnel communal :

Article 1 : dans les statuts administratif et pécuniaire, il y a lieu de remplacer les termes

- « collège des bourgmestre et échevins » et « collège échevinal » par « collège communal »,
- « secrétaire communal » par « directeur général »
- et « receveur communal » par « directeur financier ».

Article 2 : dans le statut administratif, il est inséré un article 28 bis formulé comme suit : « les modalités du stage et les conditions de nomination du directeur général, du directeur général adjoint et du directeur financier sont régies par les règlements particuliers arrêtés pour les grades légaux en annexe 2 des présents statuts, conformément aux articles L1124-2, L1124-16, L-1124-22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et à l'arrêté du 11 juillet 2013 du Gouvernement wallon fixant les conditions de nominations aux emplois de directeur général, directeur général adjoint et directeur financier communaux. »

Article 3 : le chapitre IX relatif au régime disciplinaire, comportant les articles 56 à 63, est remplacé par « Chapitre IX - régime disciplinaire : Le régime disciplinaire du personnel communal est fixé par les articles L1215-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 56 à 63 sont abrogés. »

Article 4 : le grade de 'Directeur', échelle A5, ajouté au cadre du personnel au terme de la délibération du Conseil communal du 26 janvier 2006, est supprimé et remplacé par le poste de 'Directeur général adjoint' auquel sera assorti une échelle de traitement équivalente à 80% du traitement du Directeur général en vigueur.

Article 5 : la version modifiée, suite à ce qui précède, et consolidée des statuts pécuniaire et administratif ci-annexée annule et remplace les dispositions antérieures.

28. ECOLES COMMUNALES PRIMAIRES ET GARDIENNES : Ratification de la décision d'ouverture d'une classe dite d'été.

Monsieur TRIFFAUX informe qu'à Toernich on a ouvert une classe maternelle supplémentaire après les congés de Toussaint.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Toernich à partir du 18.11.2014, suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi emploi jusqu'au 30.06.2015.

29. VOIRIE COMMUNALE : Bornage d'un chemin communal adjacent à la rue du Verger - décision de principe.

Monsieur BALON rappelle qu'en séance du 05 juillet 2013 le Conseil communal avait décidé de rétablir l'assiette de ce chemin de la rue du Verger, sous la condition suspensive de la construction d'un atelier de la SNCB. Il dit que tous ceux qui ont pris ces derniers mois le chemin des Allemands d'une part, ou qui ont eu le temps d'admirer ce qui se passait à la Spetz, ont pu se rendre compte que cet atelier était bien en cours de construction.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide de procéder au bornage contradictoire du chemin partant de la Rue du Verger.

30. FINANCES COMMUNALES : Budget 2015 de la Ville d'Arlon.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur THILL et Monsieur LECOCQ pour l'élaboration de ce budget et pour le travail effectué ces dernières heures. Il précise qu'un budget doit se compiler et s'imprimer dans les heures qui précèdent le Conseil communal. Il ajoute que grâce à une bonne nouvelle qu'il a apprise encore aujourd'hui, ce budget pourra encore être modifié, et qu'on pourra pratiquement faire la première modification budgétaire aujourd'hui.

Il rappelle les discussions au sein du Conseil de la zone de secours des pompiers, ce sera l'aspect positif du budget, car poursuit-il « nous avons notre participation à la zone de secours qui diminue : elle était d'un peu plus de deux millions avant (cinq millions d'un côté et trois millions de l'autre ce qui donnait deux millions à charge de la commune). » Il continue :

« Dans le budget qui est ici nous avons un montant de 1.853.000€ avec donc une belle diminution. »

Il rappelle que si nous payons moins maintenant c'est parce qu'on payait sans doute un peu trop avant. « Il y a eu des négociations et le chiffre donné ici est le chiffre que le Gouverneur nous avait proposé. Le Collège communal de la Ville d'Arlon avait accepté de faire un effort au profit de communes plus petites, effort qui consistait à payer plus pendant trois au quatre ans, et finalement, avoir un même montant sur l'ensemble de la Province après. Chaque habitant de la Province de Luxembourg payait la même chose pour sa zone de secours, et heureusement pour le budget et malheureusement pour le consensus luxembourgeois, on n'est pas arrivé à un accord entre les quarante quatre Bourgmestres de la Province de Luxembourg, puisque deux communes n'ont pas marqué accord. Donc, le Gouverneur a dû

prendre une décision qui sera automatiquement obligatoire pour toutes les communes à partir du 1^{er} janvier 2015. »

Il continue en annonçant la bonne nouvelle, avant de poursuivre avec les chiffres qu'il faudra donc encore corriger en fonction de l'information qu'il donne maintenant : « la commune d'Arlon ne devra pas mettre à son budget le montant de 1.853.000€ pour sa zone de secours, mais bien un montant de 1.576.000€, donc c'est une belle différence, nous sommes donc à un montant de 55,27€ que chaque habitant paiera dans la commune d'Arlon. Ce qui est encore le troisième montant le plus important dans l'ensemble de la Province de Luxembourg, car il ne faut pas l'oublier, nous possédons un service de pompiers performant sur Arlon avec beaucoup de pompiers volontaires. Mais la moyenne est à 54,43€, donc l'ensemble des luxembourgeois sont plus ou moins à la même somme, et j'espère que cet accord sera accepté par l'ensemble des Bourgmestres. Si on n'est pas d'accord on peut toujours aller au Conseil d'Etat. »

Il explique qu'il voulait donner cette information de manière à ce qu'elle percole dans l'ensemble des chiffres qui vont être présentés maintenant par Monsieur THILL et lui-même.

« Au niveau des recettes et des dépenses qui sont en diminution, nous étions aux alentours de 50.000.000, et nous sommes à 48.000 pour l'instant, avec l'accord reçu de la Commission budgétaire. » Il propose ensuite de l'ouvrir à la page 2, pour y voir un montant total de 46.578.181€ pour l'exercice propre par rapport à 49.291.615 au budget initial de l'an passé. « La modification budgétaire nous avait amené à un peu plus. »

M. le Bourgmestre continue de se référer au rapport de la Commission budgétaire : « Au niveau des dépenses ordinaires, on voit que les frais de personnel diminuent, parce que les frais du personnel des pompiers ne sont évidemment plus repris dedans. La masse salariale est tout-à-fait sous contrôle dans notre commune, et nous n'avons pas dû procéder à des licenciements au niveau de la commune d'Arlon. On a pu garder notre personnel, et même dans certains services, éventuellement améliorer encore la qualité de l'équipe. Un élément important également au niveau de la charge du personnel, est que maintenant nous devons mettre dans les comptes, les points APE, les avantages que l'on a avec les points APE il faut les mettre dans les recettes et également en dépenses ; ce qui augmente un peu la charge mais qui va aussi augmenter les recettes et les subsides de l'autre côté.

Il y a ensuite les frais de fonctionnement : ils sont en légère diminution puisque nous enlevons les frais de fonctionnement des pompiers, une légère augmentation en ce qui concerne les frais de fonctionnement lorsqu'on aura enlevé cette charge de pompiers, mais ce sera très léger. Ensuite les transferts, il est évident que puisque la dépense de la Zone de secours est maintenant un transfert comme le CPAS, et comme la zone de police, donc le montant des transferts augmente à concurrence. Et finalement la dette, et là c'est une excellente nouvelle, la charge de la dette a diminué grâce au fait que nous allons transférer l'ensemble de l'emprunt qui servait à la zone de pompiers (cfr point 32 sur lequel il faudra aussi voter), et il y a également un emprunt important qui avait une charge de 530.000€ qui était un emprunt Ethias pour payer les pensions, et qui est venu à échéance en 2014 et que nous n'aurons donc plus en 2015. Ce qui fait diminuer la charge de la dette également c'est la baisse des taux d'intérêt qui continue et qui mène à une inflation quasi inexistante, et une volonté très dynamique de la part du Collège de revoir sans cesse notre dette et d'essayer d'améliorer le taux d'intérêt qui y est appliqué. Donc nous avons également une petite diminution de la dette.

Quant aux recettes et coûts de nos services, c'est un tableau qui reflète exactement le coût des différentes prestations auxquelles les Arlonais peuvent prétendre. Il y a effectivement des services qui coûtent, et nous sommes fiers de pouvoir continuer à offrir ces services à la

population, l'Académie de Musique, l'Académie des Beaux-Arts, la Bibliothèque, les Cimetières, les Crèches, la Culture, et les spectacles que la Maison de la Culture offre et qui sont de qualité, l'Ecole Industrielle, l'Enseignement gardien et primaire, la Jeunesse, le Logement, les Musées, le Sport, le Tourisme et Vivalia. Ce sont des sommes qu'il faut retenir et peut-être même à partir de l'année prochaine y mettre un montant par habitant, de manière à se rendre compte de ce que cela coûte par habitant arlonais. Mais en tout cas nous sommes fiers des services que nous rendons. La dépense du personnel, une baisse de 16,5%, on en a donné l'explication, au niveau des dépenses de fonctionnement, on en a parlé aussi avec une baisse de 1,1%. La charge de la dette, les explications principales ont été données également mais on peut en donner d'autres et rentrer dans les détails, et sinon on a repris l'évolution des taux d'intérêt, c'est toujours intéressant de savoir à quel taux on est pour l'instant : on est bien en-dessous de 1% pour l'instant. Au niveau de l'EURIBOR taux à trois mois, à court terme et l'IRS à cinq ans, voilà les graphiques qui nous permettent d'avoir une dette dont la charge diminue.

Nous avons les dépenses de transfert 1.853.800€ qui va être ramené à 1.575.000€, et donc les dépenses de transfert vont un peu diminuer dans la première modification budgétaire. Au niveau de l'évolution des dépenses, en référence au tableau, avec le pourcentage des évolutions et l'évolution des dépenses totale, un graphique qui prouve que nous avons des dépenses qui sont en baisse de 4,3%.

Nous avons également repris un tableau dans lequel on donne des pourcentages et on y donne un coût par habitant. On y voit que la dette est à 21%, et paraît-il le coût de la dette devient dangereux lorsqu'il atteint 25 à 26%, donc voilà un élément important.

Dans les recettes ordinaires, nous avons les prestations, les taxes, le fond des communes qui est en légère augmentation, les frontaliers qui sont pratiquement au montant que nous avons, avec même une petite augmentation. D'autres transferts, les dettes et dividendes, on reviendra dans le détail de tout cela dans le slide suivant qui, sous forme de fromages, répartit les sommes qui sont reprises à la feuille précédente. Les recettes de prestations, ce sont les locations, les ventes de bois, les repas scolaires, le minerval, la halte garderie, la plaine de jeux, les crèches et autres, donc ce sont toutes les prestations que fournit la commune. Les recettes de taxes, on est fiers de pouvoir dire que l'additionnel au précompte immobilier et l'IPP non pas augmentés depuis avant 2000 (1999 pour l'une et 1996 pour l'autre); Il s'agit de deux impôts importants auxquels nous sommes attentifs à ne pas toucher. En ce qui concerne les autres taxes, les immondices, on en a parlé la dernière fois, on ne va pas y revenir, c'est la seule taxe qui a légèrement augmenté. Les égouts, les impressions publicitaires, et la force motrice, on a perdu un peu en force motrice et ça a été compensé par le plan Marchal, et on peut constater un montant de 200.000 euros à l'ordinaire qui est la compensation du Plan Marchal.

Le fond des communes, il y a un graphique qui reprend les détails. Les recettes de dettes, il y a le dividende Interlux gaz et électricité et les autres recettes de dettes. On nous a averti qu'au niveau de Sofilux, le dividende resterait le même en 2015, mais qu'il faut s'attendre à avoir des difficultés pour obtenir la même chose en 2016. Nous espérons que l'on trouvera des solutions pour qu'il n'en soit pas ainsi pour les communes, mais ce sera difficile, et donc il est prudent de mettre un peu d'argent de côté dans l'année qui vient. Tout ceci était au niveau du budget ordinaire. »

Monsieur le Bourgmestre continue dans la foulée le budget extraordinaire et se réfère aux annexes :

« Les annexes donnent l'ensemble des travaux extraordinaires qui sont prévus, je prends les montants les plus significatifs, le hall deux de la Spetz, la Montée des Pierrots où il y a une infiltration d'eau, ce qui cause des problèmes d'eau dans un bâtiment qui appartient à la commune, et qui est situé à la rue de Diekirch. Dans les montants importants, il y a encore la

rénovation des chaufferies au Beaux-Arts et à Nos Logis (343.000€), on peut voir dans le tableau ce qui est subsidié et ce qui ne l'est pas, et on peut constater que le montant des subsides à Arlon est encore important. La démolition du pavillon de la Maison du Tourisme au milieu du parc, prévue l'année prochaine. La mise en conformité également de l'ascenseur du Palais de Justice; effectivement avec le nombre d'expositions qu'il y a actuellement, les gens bien souvent ne savent pas monter aux étages. Et donc en rénovant cet ascenseur, les gens pourront monter aux expositions que nous menons à l'ancien Palais de Justice. On a parlé de la traversée de Heinsch, de la rue de la Platinerie, l'entretien extraordinaire des voiries (tout cela pour des montants importants), ainsi que des trottoirs. Ce qui est important aussi c'est le curage et l'entretien des ruisseaux et des rivières, ce qui est fondamental pour les écoulements d'eau. La rue du Bourg à Barnich, qui est subsidiée à concurrence de 652.000€, et donc par emprunt de 787 sur un montant de 1.440.000 prévu au plan triennal.

Au niveau des alarmes dans les écoles, avec ce qui est arrivé ces derniers temps, le budget peut également être mis en avant pour les frais dans les écoles, les mobiliers, le matériel de reproduction, donc nous ne sommes pas avares pour que les écoles puissent fonctionner de manière optimale.

Pour diminuer notre charge énergétique, le remplacement de chaudières à l'école du Centre, à l'école du Galgenberg, et également à Frassem et à l'Athénée Royal, on a toujours voulu à Arlon d'abord essayer de consommer moins avant de rentrer dans d'autres considérations.

Il y a également la rénovation et l'aménagement de plaines de jeux, pour 100.000€, la rénovation d'une chapelle à Heckbous, cela fait partie du patrimoine. Il y a également une première réflexion sur l'église du Sacré-Cœur, on sait que c'est un bâtiment très intéressant par sa structure métallique, et qu'il faut réfléchir sur l'évolution de ce bâtiment, car ce n'est pas avec 25.000€ que nous allons restaurer la totalité de la façade du Sacré-Cœur.

Il faut également réfléchir sur l'aménagement du Parc Léopold, l'espace multisports à Sampont, on espère en avoir un l'année prochaine. Le projet de construction du terrain de Hockey et du Clubhouse qui nous tient particulièrement à cœur, et peut-être que notre Echevin nous en dira plus tout à l'heure, pour un montant de 2.150.000€ avec un subside de 1.512.000€. Du matériel d'achat de crèches, de l'aménagement de crèches, le bassin écreteur du Vélodrome, avec les deux voiries agricoles dont on a déjà parlé ici au sein du Conseil communal.

L'étude AIVE, on se rappelle de la démonstration qui a été faite au Conseil communal il y a deux mois, pour montrer qu'il fallait absolument faire quelque chose pour les gens qui habitent au fond de la rue des Deux Luxembourg et de la rue de Bastogne. Voilà dans les grandes lignes l'ensemble du budget extraordinaire, avec pour l'emprunt, qui sera financé à hauteur de 67%. On dépasse la balise d'investissements, parce qu'il y a des investissements que nous faisons et qui eux, ne rentrent pas dans la balise d'investissements, comme les accumulateurs d'énergie ou les investissements qui rapportent un loyer, ceux-là ne sont pas dedans, et c'est comme ça que nous arriverons à ne pas dépasser la balise d'investissement. Les emprunts, les subsides, on peut être fiers à Arlon d'avoir 30% de subsides dans notre budget extraordinaire, et des capitaux propres à concurrence de 3%.

M.TURBANG voudrait éclaircir certains chiffres à la page 12 et 13, présentés tout à l'heure, car ceux-ci ne correspondent pas entre les recettes ordinaires 2011-2015 et les recettes ordinaires sous forme de « camembert ». Il y a une petite différence et il voudrait savoir quels sont les bons chiffres.

Monsieur THILL suppose qu'il parle du fond des communes et revient sur la page 12, c'est la fonction 021 du budget, et comprend le fond des communes

au sens strict avec le chiffre 12.279.000, et en plus de cette somme-là il y a la main morte c'est-à-dire la somme versée par l'état fédéral pour les biens qui appartiennent à l'état en précompte immobilier.

Monsieur TURBANG aborde les taxes et dit que les chiffres ne correspondent pas non plus avec le schéma fromage.

Monsieur MAGNUS dit que on a 20.373.000 et dans le schéma fromage 17.409.000 et dit que c'est parce qu'il y a d'autres éléments dedans.

Monsieur THILL dit que le chiffre est correct, et que c'est tout ce qui est dans la fonction 040 qui est dans le budget, et le total est à la page 14 du budget, et est de 20.373.000€.

Monsieur TURBANG remercie pour les explications et prend donc les chiffres au-dessus.

Monsieur GAUDRON a une petite question au niveau du plan drogue sur les traitements, il dit qu'on voit qu'en 2014 une somme de 72.000€ est prévue et 37.000€ au budget de 2015, au budget ordinaire, et que dans le même ordre d'idée, au niveau sécurité page 89, on passe de 108.000€ à 63.000€, et sur le même point au niveau des salaires APE, on passe de 63.000€ à 7.973€. Il demande d'où viennent ces modifications assez conséquentes.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'on sait ce qu'il en est du plan drogue, car ils en ont déjà parlé. Il dit : « pour le plan de sécurité et de prévention, et les modifications budgétaires qu'il y avait au niveau du plan drogue et financièrement, nous avons maintenant un montant de 37.229€ qui était le montant que nous avons prévu. Il continue en donnant des chiffres précis : « en 2013, le plan stratégique de sécurité et de prévention se composait de trois personnes : un administratif, une assistante sociale et une éducatrice de rue. Le coût total du PSSP est de 100.470€, le subside réellement perçu après examen de frais par le Ministère était de 65.000€, l'intervention communale s'élevait donc à 35.470€ et cette intervention ne prenait pas en compte le temps de travail du responsable financiers (M. LECOCQ) et du coordinateur du projet (Mme Alexandra MERLOT). Dès lors on peut estimer que le coût de leur travail est d'environ 10.000€, et de ce fait le coût total pour la ville était estimé à 45.470€. Il est à noter que le subside théorique fédéral de 75.000€ n'est jamais indexé, donc la participation de la ville ne fera qu'augmenter au fil des années. En 2014, faisant suite à une longue interruption de travail pour cause de maladie de l'assistant social ainsi que de la demande de changement d'affectation d'une employée administrative, la question de maintenir la structure en état s'est posée et d'un point de vue purement financier, l'abandon du PSSP est un gain pour la ville puisque vous sembliez dire que ce n'était pas le cas. La prise en charge sur fond propre du salaire de l'éducateur de rue et les frais de fonctionnement ont été estimés pour 2014 à 51.925€. Un autre dossier important mené par la ville et qui nous tient à cœur « l'abri de nuit » qui a un essor important depuis plusieurs années : la présence de l'éducatrice de rue qui est également en charge de l'abri de nuit, aurait dû être augmenté et on aurait dû engager une personne à mi-temps pour cette gestion, le salaire estimé pour un éducateur à mi-temps est de 22.000€. Donc le gain financier pour la ville en 2014 est de 15.545€, l'intervention de la ville en 2013 est de 45.000€, plus le salaire mi-temps qu'il aurait fallu dégager pour l'abri de nuit qui est de 67.470€, l'intervention de la ville dans le plan drogue plus l'abri de nuit en 2014 est de 51.225€. »

Monsieur MAGNUS poursuit en disant qu'il a le détail de tous les chiffres au niveau financier, pour prouver qu'il n'y a pas de problèmes ni de charges supplémentaires pour la ville.

Monsieur GAUDRON veut bien entendre que financièrement on gagne de l'argent, mais il explique ceci : « à l'époque, si on retourne en arrière, quand le collègue a décidé de renoncer au subside de 74.000€ par an, et qui nous était garanti encore pour cinq ans par arrêté royal, on nous a dit de ne pas nous inquiéter, et que l'idée était justement de nous dessaisir d'une

charge administrative pour pouvoir proposer un meilleur service au citoyen. Et ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que les moyens financiers en personnel pour ces services sont largement réduits, et donc on ne va pas pouvoir maintenir un même service au citoyen. »

Monsieur PERPETE répond que ce n'est pas juste, et qu'il voit les articles budgétaires uniquement. Il dit qu'il faut voir les gens présents sur le terrain. Il explique le dispositif : « on a une éducatrice de rue, Hélène KERGENMEYER, qui était au service ESPAS, et qui était seule à un moment donné. Ceci s'appelle maintenant ESPAS de rue, elle est à temps plein, on est très content du travail qu'elle fait, et elle s'implique par ailleurs dans l'abri de nuit qui est ouvert de 1^{er} novembre au 31 mars et qui ne désemplit pas cet hiver-ci. C'est elle qui avait d'ailleurs proposé cette mutation, cet abandon, et de se tourner vers le système tel qu'on le pratique maintenant. A côté de cela, pour l'abri de nuit proprement dit, pour la période hiver, on a deux éducatrices à mi-temps qui accompagnent les résidents de vingt heures à vingt-trois heures ou vingt-trois heures et trente. Donc une des éducatrice mi-temps ne fait que ça, et l'autre éducatrice mi-temps, Séverine REISER, qui est mi-temps pendant les cinq mois de la durée de l'abri de nuit et jusqu'à présent également mi-temps au Plan de Cohésion sociale (donc un temps plein scindé). Suite au départ de Laurence HORMAN, qui était la chef de projet du Plan de Cohésion Sociale, et qui, vu la distance qui la séparait de son domicile, a trouvé du travail plus près de chez elle et a donc quitté au 1^{er} novembre, on a donc engagé quelqu'un d'autre comme chef de projet, Madame Catherine KROKOS et qui est là aussi sur le terrain. On a encore des éducatrices qui s'occupent notamment de l'école des devoirs à la rue de la Meuse et ailleurs, en liaison avec l'enseignement, parce qu'on travaille en synergie, et il ne faut donc pas voir les articles budgétaires isolément, il faut voir le travail de terrain qui se fait en équipe. Et là, on a Marine COLLARD et Coraline VERECKEN qui sont à temps plein toutes les deux, et elles sont dans les conditions de subsidiations, parce qu'il peut aussi y avoir des points APE que nous utilisons pour ces agents-là. Donc on a un dispositif qui est plus complet et plus cohérent que précédemment, et qui a été proposé par celle que le collège considère comme référente numéro 1 en matière de rue, qui est Hélène KERGENMEYER. On lui fait confiance davantage à elle qu'aux prévisions du Ministère de l'Intérieur, surtout quand on voit dans quelles mains il est maintenant. Il faut savoir aussi que le subside pour le toucher il faut l'utiliser pleinement. Or ce qui s'est passé plusieurs fois, et déjà du temps de Monsieur TRIFFAUX qui s'occupait d'une partie de cette matière-là, par exemple on a un agent qui annonce qui est enceinte, car il travaille presque exclusivement avec du personnel féminin, le temps qu'on se décide de voir si on remplace ou pas, de voir quand on engage et si on doit faire des appels publiques etc..., ça prend du temps, il s'est passé deux à trois mois et on n'a pas quelqu'un qui a travaillé, on n'a pas le subside non plus, et si on vous paie des avances vous devez les rembourser, on n'a pas besoin de ce système-là, on fonctionne nous-mêmes. »

Monsieur MAGNUS renforce l'idée que Madame Hélène KERGENMEYER a convaincu le collège quand elle a montré la brique qu'elle devait remplir pour obtenir le subside, et qu'elle disait qu'elle n'avait plus le temps pour faire son métier, et que son métier c'était d'être en rue et aider les gens. Le Collège a compris à ce moment-là qu'il fallait en priorité aider les gens plutôt que de remplir des dossiers. Il explique pourquoi cette décision a été prise, et il insiste sur le fait que c'est une bonne décision et qu'il ne la regrette pas, et qu'aujourd'hui Hélène KERGENMEYER peut faire son métier.

Monsieur GAUDRON pense qu'avec 74.000€ on paie largement plus qu'un salaire mais c'est une autre question dit-il. Il continue à la page 93, sur le personnel des crèches au niveau du coût, il dit qu'on constate une diminution à ce poste, il souhaite savoir si il s'agit d'une baisse de l'encadrement, ou une baisse du nombre d'enfants, ou des personnes plus jeunes qui y travaillent, et sur quelle bases il y a cette diminution.

Monsieur THILL dit que ça concerne les traitements du personnel APE et que le personnel statutaire est en légère augmentation. Il dit qu'au niveau des APE on se base sur les estimations qui leur sont fournies par l'informatique, et qu'il n'y a pas d'explication formelle à ce sujet.

Monsieur MAGNUS dit qu'il n'y a pas de volonté de diminuer l'encadrement.

Monsieur TRIFFAUX dit qu'il n'y a aucune diminution de l'encadrement qui est prévue.

Monsieur THILL dit qu'il n'y a pas de diminution du nombre d'enfants non plus.

Monsieur TRIFFAUT renchérit en disant que de plus ils n'ont fait qu'augmenter ces dernières années la capacité d'accueil dans les crèches et l'encadrement qui allait avec.

Monsieur KROELL a quelques questions, et notamment sur le poste d'information à la population pour une somme de 43.000€ à la page 21, il voudrait savoir en quoi cela consiste exactement.

Monsieur MAGNUS répond que c'est à l'article 104/12.402,48.

Monsieur THILL dit qu'en bonne partie c'est le bulletin communal, les frais d'impression, les frais d'envoi et les frais de courriers.

Monsieur TRIFFAUX rajoute les avis dans les journaux.

Monsieur KROELL voudrait également savoir ce que signifie le montant de 50.000€ à la page 47, pour la promotion de la ville.

Monsieur MAGNUS répond qu'il s'agit de plusieurs points :
« C'est d'abord le MAPIC, poste important pour une ville et surtout pour un chef-lieu de province comme ARLON. Il faut avoir un poste promotion de la ville qui ici représente 50.000€ sur un budget de 45.000 et il trouve que ce n'est pas encore assez, si on veut parler de notre ville de manière positive et mettre notre ville en avant, c'est un poste important pour la ville d'ARLON.

Il dit que lorsqu'on a fait des expositions, il y a d'abord le coût de l'exposition, ensuite il y a les recettes qui arrivent de l'autre côté. Il y a aussi, en plus des expositions et du MAPIC, les kakémonos, la journée du client, les routes du commerce, Plan qualité tourisme...donc différentes dépenses qui sont faites pour mettre la ville en avant.

Monsieur KROELL demande si les frais de séjour et de déplacement des mandataires pour 1.500€ à la page dix neuf, sont pour les frais de déplacement pour le MAPIC ou pas.

Monsieur MAGNUS répond que non car il n'y a pratiquement pas de frais de déplacement et qu'ils s'y rendent en avion.

Monsieur THILL dit que les frais de déplacement et de séjour des mandataires, qui correspondent à ce poste de 1.500€ correspondent à des frais de séjour s'ils se rendent par exemple à Bruxelles. Il dit qu'il y a un accord, qui n'est pas nouveau, et qui dit que les membres du collège s'ils se déplacent en province du Luxembourg ne réclament pas de remboursement, mais que par contre, s'ils sortent de la Province, ils sont en droit de le demander.

Il y a aussi des Conseillers communaux qui doivent se rendre à des réunions qui ont lieu en dehors de la Province, et ils peuvent demander le remboursement des frais de trajet.

Monsieur MAGNUS rajoute les Conseillers qui se rendent aux assemblées générales et dit que tout cela est repris dans les 1.500€.

Monsieur KROELL poursuit et aborde la page cinquante sept, il voit une diminution au niveau des frais d'organisation des repas scolaires, on était après modification budgétaire à 430.000€, au budget initial de 2014, 325.000€ et ici il y a une prévision de 220.000€.

Monsieur THILL répond qu'il y a un jeu d'écriture, et qu'il y a différents articles qu'il faut lire en parallèle. Il explique que le restaurant, actuellement, est géré par l'asbl Nos Logis, donc c'est l'asbl qui achète la nourriture. Le Collège a décidé de réincorporer au sein de la commune cette activité et de la supprimer à Nos Logis. Donc ce sont des articles budgétaires différents, en 2014, les écoles achètent pour environ 430.000€ après modification budgétaire, des repas à l'asbl Nos Logis, et lorsque ce sera la commune qui va les préparer, il y a en page vingt neuf, les achats de produits alimentaires pour le restaurant communal à concurrence de 200.000€.

Monsieur PERPETE dit que sur le plan opérationnel, les choses ne vont pas vraiment changer, mais qu'il s'agit d'une anomalie qui remonte à 1997 à la création de Nos Logis; le restaurant communal a été incorporé dans l'asbl en pratique, car dans les statuts de Nos Logis, on n'en trouve pas de trace. Il explique : « On est dans des bâtiments communaux, et avec du personnel exclusivement communal car Nos Logis n'a pas de personnel en propre, et c'est l'asbl formellement qui achète les denrées et qui refacture. On est plusieurs à avoir trouvé, et notamment l'ancien trésorier de Nos Logis, Monsieur NOZZA, et d'autres certains administrateurs qui sont même dans le public, par exemple Monsieur Joseph CARPENTIER, que ce serait plus logique de réintégrer cela au sein du giron communal pur et simple. C'est ce qu'on est occupé à faire mais ça prend plus de temps que prévu. La charge de travail tombe toujours sur les mêmes, comme pour Monsieur LECOCQ, qui consacre une partie de son temps à la comptabilité de Nos Logis, il faut payer et suivre les factures etc..., et en même temps qui est dans le groupe de travail et chargé d'assurer la transition. On a peur de mal faire, car tout en appliquant la loi sur les marchés publics complètement, peut-être avec les mêmes fournisseurs mais après un appel, on se retrouve en rupture de viande ou autre chose. Donc le travail est occupé à ce faire et ceci explique que dans le courant de l'année 2015 le système va changer, et le système d'écriture budgétaire change aussi. Mais dans la pratique, pour les gens et le personnel il n'y aura pas de changement.

Monsieur KROELL reprend ainsi : « sauf de devoir alors passer par des appels d'offre, ce qui n'était pas spécialement obligatoire avant. »

Monsieur PERPETE répond que oui mais qu'ils n'ont pas toujours gardé les mêmes fournisseurs pendant les quinze ans, et que ça se faisait de manière différente. Il continue ainsi : « Je sais que l'on est en séance publique, mais je le dis quand-même, de toute façon, retour dans le giron communal ou pas, actuellement, la législation actuelle sur les marchés publics prévoit que une asbl dont la majorité des associés est publique, est soumise à la loi sur les marchés publics, or ici ce n'est pas une asbl à majorité publique, c'est exclusivement public, il n'y a que des représentants communaux. Donc on devrait quand même adopter la loi sur les marchés publics, mais nous on trouve qu'il faudrait aller au-delà et ramener le restaurant communal dans le giron communal. De plus tout le monde est d'accord, y compris les agents concernés puisque rien ne changera pour eux, ils sont déjà des agents communaux pur et simple déjà maintenant.

Monsieur KROELL prend la page septante cinq à la première ligne « frais plaine de jeux pour enfants » et retrouve en page septante sept « entretien plaine de jeux et terrains de sports » pour 15.000€ et 25.000€, et voudrait savoir quelle est la différence entre ces deux postes.

Monsieur THILL explique que les frais de plaine de jeux, ce sont les dépenses engagées pendant les mois de juillet et août pour accueillir les enfants, avec par exemple des boissons, des fruits etc...tandis que l'entretien

des plaines de jeux, c'est plutôt l'entretien physique des jeux qui se trouvent dans les plaines.

Monsieur KROELL observe « entretien de la Grübermulhen » pour 500€, et voudrait savoir ce qu'il en est de ce bâtiment, dans quel état est-il, car à une certaine époque il y avait encore possibilité de location de ce bâtiment.

Monsieur BALON dit que les logements sont occupés et que ça se passe bien.

Monsieur KROELL demande si c'est possible d'avoir une liste des gens qui occupent les logements pour voir comment cela fonctionne.

Monsieur BALON répond que oui et que c'est Monsieur PERPETE qui gère ça.

Monsieur PERPETE informe que le bâtiment de la Grübermulhen a été entièrement rénové et achevé en 2008. Il dit que le Collège a décidé, que ce serait exclusivement affecté à du personnel communal, à titre de logement, avec un loyer équivalent d'un loyer social mais un loyer quand même, et il y a huit appartements et studios en tout, sur quatre niveaux. Il y a uniquement du personnel communal qui y habite, et ils ne sont pas des concierges. Il pense qu'il y a deux studios en haut notamment, avec une chambre ou deux chambres suivant les endroits.

Monsieur KROELL reprend avec les frais de jumelage pour 4.000€ en bas de page, et voudrait savoir si cela concerne le jumelage avec ALBA par exemple.

Monsieur MAGNUS acquiesce et dit qu'il y a aussi Saint-Dié.

Monsieur KROELL souhaiterait avoir une liste de tout ce qui est en frais de jumelage exact, par exemple pour ALBA, tel montant, avec tels participants, ou participants qui ont pris des prises en charge propre, ou d'autres participants qui ont été pris en charge par la ville. Il voudrait une liste complète et détaillée.

Monsieur MAGNUS répond que lorsque les épouses viennent avec eux, ce sont eux qui paient eux-mêmes.

Monsieur KROELL répond qu'il s'en doute bien et que ça ne le tracasse pas.

Ensuite, Monsieur KROELL souligne avec humour les « frais de lutte contre les animaux et les plantes nuisibles » et demande si cela concerne le castor.

Monsieur BALON dit en blaguant que le castor s'est déplacé de lui-même.

Monsieur TURBANG a quelques petites remarques par rapport au budget ordinaire. A la page douze, il soulève une question sur la taxe sur les immeubles inoccupés et inachevés, et les taudis. Il voit qu'en 2014, on a budgétisé 10.000€ et pour 2015 on budgétisera 10.000€, et il demande si cette taxe est appliquée ou non. S'il se réfère à la taxe prévue, 10.000€ cela veut dire qu'il y a à peu près quatre bâtiments qui sont concernés pour la ville d'ARLON. Il voudrait savoir si il y a une intention de mettre cette taxe en place réellement, parce que cela permettrait d'avoir des recettes plus importantes et redynamiser certains quartier arlonais. Il pense que ça obligerait certains propriétaires soit, à faire les travaux assez rapidement, ou soit, éventuellement, à mettre ces bâtiments en location ou en vente à des prix raisonnables.

Madame GOFFINET précise qu'on ignore actuellement combien cette taxe va rapporter, et qu'il s'agit aussi d'une question de procédure puisqu'il y a à chaque fois deux constats qui doivent être faits, et qu'il y a des délais.

Donc sur une année on ne sait pas estimer. Elle dit que la procédure est en route et demande qu'on la détaille un peu plus.

Monsieur le Bourgmestre intervient et donne les détails Il confirme qu'ils voudraient faire mieux en sorte qu'il y est moins de bâtiments inoccupés, car il est vrai qu'il n'est pas très agréable d'habiter à côté d'un immeuble qui n'est pas occupé depuis plusieurs années. Il continue ainsi :

« Depuis quelques mois, nous avons envoyé neuf cent quatorze courriers, et un premier constat sera envoyé à vingt-sept personnes en janvier 2015, et un deuxième constat après six mois, qui dit qu'on a un immeuble que vous déclarez inoccupé, et qu'en est-il donc. Dans ces réponses, nous en avons cinquante qui ont répondu que leur immeuble était en travaux, et donc nous avons effectivement vérifié par la suite si cela était vrai. Nous avons aussi des courriers qui sont en attente de réponse, et nous allons alors les relancer. Nous avons trente-cinq bâtiments qui appartiennent à la ville ou au fédéral. Nous avons un potentiel indéterminé en attente, et également des secondes résidences (taxe de six cents quarante euros), donc non seulement ça va nous permettre de rentrer la taxe sur les immeuble inoccupés, mais également de lutter contre des gens qui parfois ont une seconde résidence et oublient de la déclarer. Et il y a des secondes résidences provisoires. Celles-ci seront taxées de la même manière que les autres, et dans ce cas-ci, c'est nous qui supposons qu'une personne a une seconde résidence, et cette personne doit renvoyer un courrier en confirmant qu'il s'agit bien d'une seconde résidence. Il y a aussi des gens qui se sont, suite à ces neuf cents quatorze courriers, domiciliés sur place. Par exemple, un enfant quitte le domicile des parents et va occuper un immeuble appartenant à ses parents, et il pense qu'il n'est pas nécessaire de s'y domicilier... (il y en a cent cinquante qui se sont domiciliés de cette manière). Ensuite les sans objet, ce sont des erreurs de l'administration (cent nonante), et donc cela fait neuf cent quatorze courriers qui ont été envoyés. Donc nous essayons de travailler sur une diminution de nos dépenses mais également sur une augmentation de nos recettes, de manière à ce qu'on ne doive pas augmenter les impôts, et surtout les deux importants dont on a parlé tout à l'heure. »

Monsieur TURBANG reprend la parole et dit que pour rester dans les recettes, il s'étonne par rapport à la page cinquante au sujet des ventes de bois sur pied. Il voit qu'il y a une diminution assez importante en prévision, et demande à quoi cela est dû : est-ce qu'on a moins de bois à vendre, est-ce que le prix a chuté, donc pourquoi cette différence.

Monsieur PERPETE répond qu'on a le droit que d'inscrire les chiffres communiqués par la DNF (Division Nature et Forêts), ce sont eux qui estiment les ventes et qui disent que l'on peut inscrire tels montants. Il dit qu'il trouve cela étonnant aussi, car dans les réunions préparatoires au conseil et au budget, ils en ont parlé, et pour les ventes de bois auxquelles ils ont assisté cet automne, et notamment à Saint-Léger, les prix étaient supérieurs à l'estimation. Ils espèrent que cela va continuer l'année prochaine.

Monsieur LAMBERT ajoute que la réalité forestière varie d'une année à l'autre en fonction des coupes et des endroits où cela se trouve. Il explique que par exemple la productivité au Dackelt est tout à fait différente cette année-ci à celle du bois de Freylange ; Il compare cela à deux jardins ou potagers, un en Ardenne et un en Gaume, pour dire qu'ils n'ont pas du tout la même productivité, et affirme qu'au niveau d'un budget c'est relativement fluctuant.

Monsieur MAGNUS dit qu'une année on coupe un peu plus et une autre année un peu moins.

Monsieur LAMBERT rajoute qu'il y a une qualité de bois différente également. Il dit qu'on peut comparer les chênes au Dackelt et à Udange et ceux à Freylange, et dit que ce n'est pas du tout la même qualité de bois. Et même

si c'est la même commune, ce n'est pas la même région. Il dit qu'en plus se rajoute à cela le délicat problème d'une estimation financière. Car c'est une productivité du bois, la réalité financière peut chuter très rapidement ou augmenter, principalement dans les résineux pour des raisons qui viennent des fois de très loin. Il cite l'exemple où dans le passé, il y avait le gaz de schiste aux Etats-Unis, pendant trois ou quatre ans, et que nos résineux se sont très bien vendus grâce à ces villages qui explosaient comme des champignons dans le désert américain, car nos bois partaient là-bas.

Monsieur PERPETE dit que cela complique la tâche au moment de la confection du budget de recevoir une estimation plus basse que ce que l'on croit que l'on recevra vraiment, et d'un autre côté en cours d'année l'exécution du budget, il faut qu'on aie quelques bonnes surprises car il y a tous les postes où les dépenses sont supérieurs à ce qui a été prévu.

Monsieur MAGNUS dit qu'on aurait préféré mettre 730.000€, et dit que ça prouve aussi leur honnêteté intellectuelle de mettre des chiffres qui correspondent vraiment à la réalité.

Monsieur PERPETE rajoute que certaines années on essaie d'avoir des coupes extraordinaires, mais que c'est difficile de les obtenir. Il y a alors des négociations avec le notaire ou le sommet de la DNF, il ne rentre pas dans les détails parce que ça ne sert à rien, mais il dit que parfois il ne comprend pas qu'on n'autorise pas la coupe d'arbres qui sont largement à maturité.

Monsieur LAMBERT préfère ne pas rentrer dans ce débat. Il termine sa réflexion financière, et dit que ce n'est plus la Division mais le Département, et qu'il est préférable, même en tant qu'agent de terrain, de présenter un chiffre relativement faible plutôt que d'aller gonfler un chiffre qui serait simplement là pour appâter une prévision budgétaire, et qu'en cours d'année il y ait des surprises plus favorables qui arrivent.

Madame TRUM pose une question à la page quarante trois, pour les vingt neuf milles euros de prévision pour la participation aux services FlexiTEC, et se réfère au point qui est passé aujourd'hui et qui parlait de neuf milles euros.

Monsieur THILL répond qu'il y a un subside de 17.000€ en recettes (page quarante).

Monsieur GAUDRON demande s'il est possible de voter le budget ordinaire et extraordinaire en même temps à la fin des débats, car il a des commentaires à faire sur les deux en général. Il parle des annexes, et voudrait revenir particulièrement sur le plan d'embauche et de promotion, on peut lire que des nominations sont prévues en 2017 pour les agents entrés en fonction entre 2006 et 2011. Il voudrait savoir pourquoi en 2017 et pourquoi pour les agents entrés en fonction entre 2006 et 2011.

Monsieur PERPETE explique : « depuis dix-huit ans, les collègues successifs ont décidé de continuer, une chose devenue très rare même dans le secteur public, de procéder à des nominations du personnel qui de contractuels deviennent statutaires. Et de le faire tous les six ans. Deux ans avant les élections communales parce que c'est une procédure qui prend du temps et en régularisant les agents pour une période de six ans. » Il explique encore ceci : « La dernière opération s'est faite à partir de 2010, pour arriver à vérifier que le cadre correspond à ce dont on a besoin, la liste des agents qui sont dans les conditions pour présenter l'examen, désigner les jurys et organiser les examens puisque, même pour les gens qui sont là depuis plusieurs années, il faut organiser un examen de recrutement. Puis ils le réussissent, et ensuite il y a l'admission au stage, et il faut encore attendre encore un an pour l'évaluation favorable et pouvoir être finalement nommés. Tout cela se fait tous les six ans. On a repris là où le chantier était resté la fois d'avant, c'est à dire que, avait été nommé avant les élections de 2006, les agents entrés jusque 1999, car il y a toujours un

décalage d'une législature. Donc on s'est retrouvé, avant les élections de 2012, avec des agents qui étaient là pour certains depuis 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005 où on a arrêté le curseur, parce qu'on régularise six ans par six ans. On garde le rythme entre deux élections communales. Donc maintenant tous les agents qui sont entrés à la ville comme contractuels jusqu'au 31 décembre 2005 et qui sont toujours là, ils ont passé des examens et il y a juste eu deux échecs sur plusieurs dizaines de candidats. Ce sont des candidats qui lorsqu'ils réussissent vont être pris. Les places existent au cadre. On ne passe pas un examen en espérant être engagé après ici. Les candidats ont déjà fait leur preuve pendant cinq, voire dix ans. Il y a un système arbitraire, il y en a qui attendent six ans et d'autre onze ans. On a des agents qui sont entrés le 02 janvier 2006. On a envisagé de faire peut-être une étape intermédiaire après trois ans pour ces personnes-là. On en avait parlé à la fin de la législature précédente que ça se ferait peut-être dans un an. On n'a pas encore parlé de cela avec ce collègue-ci et on verra bien. Mais l'intention est de garder le système et de revoir le cadre, car il y a aura des modifications du cadre à faire comme pour les puéricultrices par exemple. Il y a des services qui sont trop à l'étroit dans le cadre, comme les auxiliaires professionnelles (elles sont inscrites en heures et pas en nombre d'agents, on nomme pour x heures). On a un tiers de surface en plus dans les bâtiments communaux par rapport au dernier cadre établi, il y a quinze ans. Il faut donc l'adapter au moins partiellement par rapport aux heures de nettoyage. Pour modifier au mieux ce cadre, il y aura une concertation syndicale approfondie. Il y aura également le Conseil communal, et la tutelle, qui est très regardante, car ils veulent éviter que l'on fasse des armées mexicaines, avec un système où il y aurait beaucoup de chefs par rapport au nombre d'exécutants, avec beaucoup de promotions etc... ». Il dit se rappeler de discussions par le passé, où ils avaient du mal à faire admettre à la tutelle tout ce qu'ils voulaient et qui correspondait aux services rendus. Il continue en disant que c'est pour cela que c'est prévu en 2017, mais que le travail va commencer en 2015, et que c'est pour cela qu'on prendra les agents à partir de 2006. Et si on maintient le rythme des six ans, comme il l'espère, alors ce serait ceux de 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 jusqu'au 31 décembre 2011 et ceux qui ont été engagés à partir de 2012, ceux-là ne feront pas partie de ce train-là.

Monsieur GAUDRON applaudit la volonté du collègue de continuer à nommer des agents dans les communes. Sur ces restrictions d'années, il s'interroge un peu sur le principe d'égalité, mais il voudrait surtout attirer l'attention sur le fait qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, il y a la mise en place des cotisations de récupérations, et donc nommer en 2017 va coûter beaucoup plus cher, pour nommer les mêmes agents et afin que ceux-ci aient les mêmes droits, que de les nommer en 2016. Donc il pense qu'il faudrait peut-être avancer le timing de ce projet à ce niveau-là.

Monsieur PERPETE dit qu'on entame les réflexions à ce sujet avec Madame Agnès GEORGES, au service du personnel et les représentants syndicaux mais ils n'en sont encore nulle part. S'il devait s'avérer préférable de nommer un peu plus tôt, il dit qu'on accélérera alors le mouvement. Il remercie Monsieur GAUDRON pour cette remarque.

Monsieur MAGNUS dit qu'il va demander directement aux services communaux de regarder l'impact financier que cela pourrait avoir.

Monsieur SCHUSTER dit que cela fait vingt ans qu'il a voté tous les budgets et qu'il continuera à le faire cette fois-ci. Il dit avoir formulé certaines critiques les années précédentes, et notamment à propos de la dette. Par contre, il voit ici qu'on a fait le nécessaire, et qu'au niveau de la dette, notamment sur le volume global du budget, la masse budgétaire est en diminution, c'est donc la preuve que l'on travaille pour diminuer les différentes catégories qui sont légèrement en diminution ou stabilisées. Il voit que la dette a perdu 2% et il trouve cela très bien. Il dit qu'il faudra continuer. Il dit qu'il n'y a pas de taxes nouvelles non plus depuis dix-huit ans (l'IPP et précompte immobilier), et trouve que c'est très bien également et dit qu'il faut continuer dans cette voie. Il a juste

quelques remarques à formuler, pour le fonds des communes notamment qui est en augmentation, il dit qu'on ne sait pas toujours pourquoi et trouve cela un peu gênant. En ce qui concerne les bois, il dit qu'on vient d'en parler. La PZO, au point 32, on va transférer toute une série de budget. Le fond junker est identique, l'IP c'est pareil. Il y a une chose qui l'a surpris, c'est que dans les formules du précompte immobilier, il est indexé à 1,6%, alors que les salaires ne le seront pas. Il demande si c'est l'état fédéral qui nous donne l'argent où si c'est la volonté du collègue.

Monsieur THILL dit que c'est ni l'un ni l'autre et que nous nous sommes basés sur la circulaire budgétaire qui a indexé les revenus cadastraux de 1,6%.

Monsieur SCHUSTER reprend en disant que donc individuellement l'extrait de rôle va augmenter et péréquater de 1,6%. Il continue en formulant à l'extraordinaire une remarque sur les investissements qui sont bridés. Il dit qu'on en a parlé à cause du plan Furlan, il passe de 5,8 à 8.000.000 environ et il pense au désarroi de l'Echevin des travaux qui a connu des années plus fastes, où il disposait d'un volume d'investissement trois fois supérieur. Il dit qu'on bénéficiait également de taux OLO excessivement bas et il ne peut que féliciter le collègue pour ce budget et de continuer dans cette voie afin de garder le cap dans ces moments qui sont budgétairement difficiles.

Monsieur le Bourgmestre voudrait revenir sur un élément au niveau de l'indexation des salaires, et dire qu'ils ont pris dans ce budget une indexation de 1,5, comme le prévoit la circulaire budgétaire. Il explique : « Donc si les salaires devaient ne pas être indexés, cela aura un impact budgétaire d'environ de 250.000€ sur les finances communales. Il dit qu'on continue à avoir une politique à l'extraordinaire qui reste ambitieuse et il voudrait citer une partie des projets pour l'année prochaine et que nous allons également essayer dans les années qui viennent, si la loi Furlan reste ce qu'elle est, de nous atteler à la vente de choses non fondamentales pour la commune. Il rappelle le montant de 250.000€ à côté de la Croix jaune et blanche, et ce sont des montants qui vont servir à reconstituer le fond extraordinaire, de manière à continuer à avoir un programme ambitieux pour l'ensemble de nos concitoyens. »

Monsieur PERPETE remercie toute l'équipe administrative qui a travaillé sur le budget, et aussi Monsieur le Bourgmestre, qui est responsable du budget, et qui a fait un grand travail sur la préparation de ce budget avec la fermeté voulue, l'ouverture lorsqu'il y a eu des demandes autres, un arbitrage en douceur et avec la concertation nécessaire. Il dit que c'était déjà le cas avec Anne-Catherine GOFFINET auparavant, quand elle s'occupait du budget et que, maintenant que Monsieur le Bourgmestre a pris la relève, il trouve que les choses se passent très bien également. Il voudrait également, et ceci, au nom de la ville, le remercier pour son engagement à la tête de la zone de police d'une part, et de la zone de secours d'autre part, où il y a eu un très gros travail de préparation qui a été fait par lui et les représentants des partis, le Gouverneur, Joël EVEN etc... Ceci dans le but d'aboutir à ce que la zone puisse débiter sous de beaux hospices d'ici deux semaines, avec un beau résultat pour Arlon, ce qui n'était pas acquis d'avance, car Arlon fait des jaloux partout dans la province.

Monsieur GAUDRON a une question au sujet de la Synagogue pour un montant de 25.000€, il dit qu'on a vu que les dégâts étaient assez importants, et il suppose que cette somme ne couvre pas l'ensemble des besoins de ces travaux.

Monsieur BALON dit que vu le nombre d'étapes à franchir et le temps que cela va prendre pour mettre en adjudication etc..., la somme prévue ici permettra de payer les honoraires d'architectes, mais que si jamais on arrivait à mettre en adjudication cette année, on procédera par modification budgétaire. Il dit qu'il y a beaucoup d'étapes à franchir et que ça ne va pas être si simple que ça.

Monsieur MAGNUS voudrait également remercier l'Echevin BALON pour le travail qu'il réalise pour la recherche de subsides, et dit qu'avoir 30% de subsides à l'heure actuelle ce n'est pas évident.

Monsieur GAUDRON aborde une dernière question sur le budget extraordinaire, en ce qui concerne les nombreuses discussions qu'il y a eu au Conseil communal sur l'avenir de notre Grand Rue. Il dit qu'on ne voit rien au budget, et voudrait savoir si les travaux sont reportés.

Monsieur BALON dit que si on arrive à attribuer le marché avant le 31 décembre, ce sera encore au budget de 2014 et qu'il n'y a donc pas besoin d'inscrire un euro au budget 2015.

Monsieur KROELL demande si toutes les offres sont déjà arrivées ?

Monsieur BALON confirme que toutes les offres sont arrivées et qu'il a eu un rapport de l'auteur de projet, mais qui était un peu incomplet. Il explique qu'ils l'ont fait venir au collège, et que l'administration a interrogé le moins disant pour prix anormalement bas, alors qu'il avait un certain délai, douze jours pour répondre. Ensuite il continue en disant que les réponses sont arrivées, et que la correction a été apportée cet après-midi même par l'auteur de projet, et qu'ils examineront tout cela demain.

Monsieur PERPETE trouve un peu surprenante la façon dont la question a été formulée « est-ce-que toutes les offres sont arrivées ? » Il dit qu'on sait que toutes les offres doivent arriver pour un jour et une heure fixe et qu'on les ouvre à ce moment-là.

Monsieur MAGNUS rajoute qu'on ne fait pas tout comme on le veut, et qu'on est respectueux de la législation.

Monsieur PERPETE explique qu'il y a encore des justifications qui doivent venir encore parfois après et que les offres sont alors bloquées.

Monsieur LAMBERT ajoute qu'il s'est promené en ville et que quand il voit le résultat aujourd'hui des investissements extraordinaires qui ont été réalisés ces dernières années, il trouve que c'est quand-même grave l'état de délabrement dans lequel certaines situations se trouvent. Au niveau des déchaussements de pavés, que ce soit à la gare, et même au parvis de Saint-Donat, place Didier et partout en ville après deux ou trois ans, il trouve cela dommage.

Monsieur BALON dit qu'il y a plusieurs explications à cela : « pour ce qui est des voiries, la garantie dans un bâtiment est décennale. Pour ce qui est des voiries, la garantie était, jusqu'il y a quatre ans d'ici, de deux ans dans les hydrocarbonés. Il y a eu un net progrès puisque la région wallonne a fait passer les deux dernières années à quatre années. Par exemple à la Place des Fusillés, où le SPW a dû, l'année passée, refaire un revêtement qui avait été posé huit années auparavant. Si on regarde le revêtement des deux ronds-points à l'espace Semois, on s'aperçoit que tout est déjà en train de partir, alors que cela a été réalisé à peine six ans d'ici. Une deuxième constatation est que la ville d'Arlon a 1.200 trous dans les voiries et trottoirs faits par tous les impétrants, que ce soit Belgacom, VOO, Ores, la SWDE etc...Il est donc très difficile d'y remédier car quand le trou est fait c'est le début des ennuis pour la voirie hydrocarboné et le trottoir. Troisième constat, tant qu'un certain nombre d'automobilistes, sans qu'ils soient sanctionnés, continueront de se garer sur les trottoirs, on ne pourra donc que constater que les trottoirs s'abîment. Un trottoir n'a pas le même enrochement qu'une voirie. Quatrième et dernier élément, le parvis de Saint-Donat a exactement dix ans, parce qu'en 2013, à la neuvième année, quand on a constaté que suite à l'hiver qui avait été particulièrement dur, les pavés étaient en train de se débiter et de partir, on a mis en cause à la fois l'entreprise et l'auteur de projet. Il y a eu sur le parvis quatre à cinq réunions où Monsieur LECLERCQ était d'ailleurs présent, avec les auteurs

de projet, les entreprises, et chaque fois avec leur assureur ou leur conseil. L'université de Liège, à partir des pierres et des joints, a regardé si le cahier spécial des charges avait bien été respecté. Les joints tiennent bien, et c'est surtout les pierres de France qui sont en train de se déliter. Les pierres mises en œuvre correspondent parfaitement à ce qui a été demandé au cahier spécial des charges. Nous sommes donc en train de mener des actions, des contentieux, et ceux-ci ont souvent un point de départ mais rarement un point d'arrivée dans les quinze ans. Nous sommes donc en contentieux ». conclut Monsieur BALON.

Monsieur LAMBERT dit qu'il y a une demi douzaine d'éoliennes qui viennent de fleurir tant sur la commune de Messancy que sur celle d'Arlon. Il se souvient, lors des débats électoraux, de cette volonté de s'investir dans l'énergie durable et renouvelable. Il demande pourquoi la commune d'Arlon, ici, symboliquement au niveau du budget, n'a pas investi un euro symbolique par habitant, d'autant plus que ce sont des investissements qui ont un retour à moyen terme.

Monsieur Magnus dit que l'on devra voir comment se présente l'évolution budgétaire dans les années à venir mais qu'il note cette réflexion. Il rajoute qu'il pensait qu'en parlant de sa visite en ville, et de l'état de la ville, Monsieur LAMBERT féliciterait la ville pour ses magnifiques illuminations.

Monsieur SAINLEZ se réfère à des articles de presse qu'il a lus il y a quelques temps, où on parlait « d'un Bourgmestre qui n'avait pas de vision et d'un leader de l'opposition qui n'était pas le défenseur des petits oiseaux ». Il trouve dommage qu'il ne souligne pas quelque chose d'important, pour lequel il relit l'ordinaire et l'extraordinaire, l'investissement réalisé par la ville dans la rénovation de ses chaudières. Il lit cela au compte 2013, où il avait compté que sur quatre années, la part du chauffage dans les frais de fonctionnement de la commune d'Arlon augmentait de 9%. Il continue ainsi : « Ici on va budgéter pour environ 246.000€ de subsides UREBA par Monsieur REVEFONT, qui a fait un travail extraordinaire, et il trouve cela dommage de ne pas le souligner en tant que parti justement qui promouvait cela. Il ajoute aussi un autre point, il a vu une somme de 50.000€ dans le budget pour la signalisation, liée au plan de mobilité, et liée au plan vélo, à mettre en œuvre sur Arlon, et donc il trouve que les choses bougent. Un plan vélo qui va pouvoir être, par la suite, budgété par un plan venant de la région wallonne, donc il trouve qu'il y a des choses qu'il y a une vision derrière. Il trouve donc important de souligner aussi ce qui avance, et de ne pas toujours taper sur le mauvais clou, d'autant plus pour le domaine énergétique et de la mobilité. Il voulait féliciter la vision du collège et du Bourgmestre sur ce point-là. »

Monsieur TURBANG informe que son groupe s'abstiendra sur le budget ordinaire et extraordinaire, mais avant tout il voulait remercier les services communaux pour leur travail de préparation de ce budget, et pour les documents qui sont mis à disposition, ainsi que pour leur disponibilité à répondre à leurs questions en dehors du conseil. Par contre, lui-même et les membres de son groupe constatent qu'il n'y a pas de trace de grand plan de relance socio-économique pour le commerce arlonais, annoncé depuis deux ans déjà par la majorité. Ils auraient aimé découvrir un vrai schéma de développement socio-économique de la ville avec une clarté sur les objectifs chiffrés, sur les pôles nouveaux de déploiements, sur les méthodes à adopter, sur les partenaires, et sur les financements nécessaires. Il croit que la ville a besoin d'un réel business plan en la matière. Il dit qu'il sera indispensable de préparer cette stratégie via une approche contractuelle et nouvelle avec la région, pour concentrer et coordonner les initiatives et politique régionale et locales, voir fédérales, derrière les mêmes objectifs chiffrés. Il continue : « Notre groupe pense que la gouvernance moderne d'un chef-lieu doit avoir des objectifs clairs et chiffrés, matière par matière, qui sont autant de caps législature, d'engagements transparents pour les citoyens, de balises fermes pour les équipes dirigeantes et d'éléments d'évaluation externe constant, gage d'efficacité. »

Il demande où en sont les projets promis lors des campagnes électorales sur un nouveau Hall Polyvalent moderne, ou sur des zones d'activité à Stockem, Zeymerich et ainsi de suite, il passe les détails du programme des différents partis. Il dit qu'ils ont cependant constaté que le volume de la dette diminue, et ceci est lié au fait qu'il y a des balises d'investissement et que les taux d'intérêts sont à la baisse. Ils rejoignent l'avis du Directeur Général sur la constitution d'un fonds de pension pour les anciens mandataires, avant que la situation ne risque de devenir ingérable budgétairement. En conclusion il dit ceci : « parce que nous avons besoin de vision et d'innovation et non de stagnation, de motivation et non d'inaction, notre groupe s'abstiendra pour ce budget à l'ordinaire et à l'extraordinaire ».

Monsieur GAUDRON souhaite amener une conclusion générale par rapport à ce débat budgétaire, et commence par le fait qu'ils sont bien conscients qu'établir un budget est un travail compliqué, et que les balises Furlan ont aussi un impact sur nos possibilités d'investissement, et c'est d'autant plus compliqué pour la commune d'Arlon qui a des dettes importantes. Il dit qu'on peut se réjouir d'être au sommet de la pyramide avec cette diminution des dettes, et il lui semble que les dettes pharaoniques commencent petit à petit à se résorber.

Il remarque qu'à l'ordinaire, il met en avant l'augmentation de la taxe sur l'enlèvement des immondices, et trouve que c'est une situation ahurissante, car depuis longtemps son groupe réclame la mise en place d'un autre système de taxation, plus incitatif, et qui permettrait ainsi de réduire le coût vérité appliqué à l'ensemble des citoyens. Mais vu que le conseil en a discuté le mois dernier il ne va pas s'attarder là-dessus. Il se réjouit également que d'ici la fin de l'année, on va pouvoir avancer sur la rénovation de la Grand-rue, mais à côté de cela, il dit que d'autres actions sont nécessaires. Il rejoint M. TURBANG quand il évoque la taxe sur les immeubles inoccupés, et dit ceci : « on a pu voir que sur l'exercice précédent, le travail nécessaire n'a pas été établi pour pouvoir aller au montant qu'on pourrait espérer dans le cadre de ces taxes, et on note qu'à ce niveau-là, qu'un potentiel indéterminé est présent au niveau de cette taxe. J'espère avoir une modification budgétaire en cours d'année 2015 importante, qui donnera, d'une part, des moyens à notre commune, et qui, d'autre part, permettra de changer petit à petit le visage de notre centre-ville. A côté de cela, un autre effort qui pourrait être mené, en ce qui concerne la redevance dépôt sauvage, on prévoit des rentrées d'un budget exceptionnel de 250€ sur l'ensemble de l'exercice 2015, et là aussi, un effort pourrait être réalisé dans le même sens que pour les taxes sur les immeubles inoccupés, pour permettre de donner une autre image de notre centre-ville. Un autre point important, et on tape peut-être souvent sur le même clou, mais on remarque quand-même qu'il y a une tendance assez forte sur la réduction des moyens qui sont donnés pour un travail de terrain de lutte contre l'insécurité, et à ce moment-là, on ne peut que répéter notre frustration de voir cette renonciation d'un subside de 74.000€ par an, qui nous était garanti jusque 2017, alors qu'on prévoit en parallèle des investissements importants dans des caméras de surveillance. Certes des caméras de surveillance peuvent avoir du sens, mais se retrouver avec une ville comme Arlon avec plus de trente caméras, ce qui est plus que pour la ville de NAMUR par exemple, ça pose certaines questions. »

Il parle ensuite de l'extraordinaire, et dit ceci : « Les balises nous limitent, mais il y aurait pu y avoir certains projets complémentaires, Jean-Marie a évoqué très justement le projet éolien. Cela fait de nombreuses années, qu'au niveau ECOLO on vous dit vouloir montrer l'exemple. Nous voulons une commune qui met en avant le fait qu'il faut avancer vers ce genre d'énergie, et, l'occasion, il faut la saisir maintenant car ce n'est pas dans deux ans quand les projets seront lancés, qu'on pourra faire ce pas et montrer un signal fort à nos citoyens. D'autant plus que ce sont des investissements rentables. M.MEDINGER, qui a une grande expérience au niveau de SOFILUX et des investissements qui ont été menés dans le domaine, pourra le confirmer au sein de la majorité. D'autant plus que, en parallèle, on va avoir maintenant une taxe de 25.000€ sur les pieds éoliens, et cet argent

pourrait être réinvesti, pour montrer que, d'une part, la commune s'investi dans ce genre de projet et que, d'autre part, elle a envie d'en retirer des bénéfices financiers. » Il conclut en disant que c'était ce qu'il voulait mettre en avant au niveau de ce budget qu'il trouve malgré tout un peu tristounet.

Par 18 voix pour et 9 abstentions (M X.KROELL, M J-M.LAMBERT, Mme I.CHAMPLUVIER M R.GAUDRON, M H.MANIGART, M L.TURBANG, Mme F.BURNET, Mme M.WILLEMS, M Y.SCHOPPACH)

Approuve le budget ordinaire de 2015 aux chiffres ci-après :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>BONI</u>
Budget ordinaire	47.233.686,10 €	46.954.819,06 €	278.867,04 €

Par 18 voix pour et 9 abstentions (M X.KROELL, M J-M.LAMBERT, Mme I.CHAMPLUVIER M R.GAUDRON, M H.MANIGART, M L.TURBANG, Mme F.BURNET, Mme M.WILLEMS, M Y.SCHOPPACH)

Approuve le budget extraordinaire de 2015 aux chiffres ci-après :

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>BONI</u>
Budget ordinaire	10.679.530,08 €	9.104.409,00 €	1.575121,08 €

Monsieur le Bourgmestre a une petite pensée pour Monsieur l'Echevin R.BIREN, qui est alité suite à une opération, et qui lui a dit de faire part au conseil communal que cela faisait trente deux ans qu'il a voté chaque année pour le budget. Il ajoute que Madame l'Echevine M. CHARLIER a aussi voté beaucoup de budgets auparavant, et il a également une pensée pour elle.

Madame GOFFINET voudrait encore préciser, en réponse à la question de Monsieur TURBANG, concernant les plans communaux d'aménagement de Stockem, Zeymerich et Callemeyn, que ceux-ci sont bien en route mais que cela prend du temps. Elle dit qu'il y a beaucoup de réunions pour le moment sur place, et que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de ligne budgétaire, qu'il n'y a rien. Elle continue ainsi : « au sujet de la vision comme il l'a dit, dans le budget extraordinaire à la page onze, il est écrit « honoraire plan d'aménagement d'urbanisme en cours » c'est-à-dire l'élaboration d'un plan du schéma de structure qui est l'une des visions. »

31. FINANCES COMMUNALES : Dotations communales au budget 2014 de la Zone de Police.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide que la dotation communale 2015 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE est fixée au montant de 2.947.847,00€ sous l'article budgétaire 330/435-01 ;

La présente décision sera transmise pour approbation à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg.

32. FINANCES COMMUNALES : Transfert de la zone de secours des emprunts contractés par la commune et des biens transférés.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide de transférer à la Zone de secours Luxembourg, à la date du 1 janvier 2015, les emprunts mentionnés ci-dessous :

	N°	Banque	Montant initial	Durée initiale	Echéance finale	Solde au 31/12/2014
l'aménagement des centres 100/SRI/SAMU à la caserne Callemeyn - phase 1	1749	Belfius banque	198.314,82	20	2016	29.835,35

l'aménagement des centres 100/SRI/SAMU dans la caserne Callemeyn - phase 2: tran	1760	Belfius banque	1.214.678,27	20	2016	173.215,92
les équipements de sécurité pour la sortie des véhicules du Service Régional d'I	1772	Belfius banque	61.973,38	20	2017	12.804,20
acquisition de tenues isolantes	2042	Belfius banque	21.086,15	10	2015	2.408,28
HONORAIRES POUR L'AMENAGEMENT DU SRI	2049	Belfius banque	61.399,44	10	2015	7.124,37
DEMOLITION DE DEUX HALLS ET CONSTRUCTION DE DEUX HALLS POUR LE SRI	2082	Belfius banque	1.416.722,73	20	2026	980.255,33
Acquisitions de deux véhicules pour le SRI	2091	Belfius banque	34.286,54	10	2016	7.960,23
ACQUISITION D'UN CAMION FEU DE BOIS UNIMOG - PART COMMUNALE	2123	Belfius banque	41.815,65	10	2017	14.724,82
ACQUISITION D'UNE AMBULANCE - PART COMMUNALE	2124	Belfius banque	17.392,54	10	2017	6.124,54
achat de matériel divers pour le SRI en 2007	2173	Belfius banque	36.957,92	10	2018	16.743,73
Acquisition de matériel et véhicules divers au SRI en 2009	2260	Belfius banque	184.232,66	10	2022	153.256,10
Acquisition de materiel divers en 2008	2340	Belfius banque	77.746,32	10	2022	64.674,19
Rénovation du raccordement en eau de la caserne du SRI.	2414	Belfius banque	24.103,12	20	2032	22.274,94
Acquisition de matériel divers pour le SRI	2430	Belfius banque	25.778,82	10	2022	21.154,90
Acquisitions diverses SRI	2440	Belfius banque	44.496,42	10	2022	36.612,55
Acquisition de matériel SRI 2013	2544	Belfius banque	68.092,30	10	2024	68.092,30
achat d'une ambulance	2172	Belfius banque	128.618,71	10	2018	58.270,51
TOTAL			3.657.695,79			1.675.532,26

Sont également transférées à la Zone de secours, qui les poursuivra, toutes procédures de marché publics en cours, ainsi que l'exécution des marchés déjà attribués, relatives à des emprunts de financement d'investissements.

Une copie de la présente délibération sera envoyée à l'organisme bancaire, à la Zone de secours et au Directeur financier.

33. FINANCES COMMUNALES : Répartition des aides sportives octroyées aux clubs pour l'année 2014.

Monsieur BALON remercie Eddy MARCHAL qui fait un travail de gestion au quotidien remarquable dans ce domaine, pour compiler tout ce qui arrive. Il dit que les sports à Arlon, faisant partie de la Commission des Sports, c'est cinquante trois clubs, qui regroupent trois milles sept cents trente quatre jeunes affiliés de moins de dix-sept ans, pour sept mille cinq cents cinquante cinq affiliés pour tous âges confondus. Il précise qu'il y a exactement vingt ans d'ici, on avait la moitié de jeunes, et qu'on est passé de dix huit cents jeunes à trois mil sept cents jeunes en vingt années, et il trouve cela tout à fait remarquable, et il remercie tous ces clubs qui s'occupent de tous ces jeunes.

Monsieur EVEN dit qu'on parle ici de tous les clubs de football etc, et il voudrait savoir pourquoi on n'est pas encore venu faire les travaux qu'on devait déjà faire depuis trois mois, pour assainir le terrain de football à Fouches. Il y a trois mois les gens de la province devaient venir faire les travaux et ils ne sont jamais venus.

Monsieur BALON dit qu'on parle du terrain de football et du drainage. Il dit que cela a été fait au mois de septembre.

Monsieur EVEN dit qu'ils sont juste venus pour voir mais que rien n'a été fait.

Monsieur BALON, dit qu'il n'a pas été sur place, mais qu'il a eu l'information que les gens étaient venus au mois de septembre. Il dit que le bon de commande avait été signé par la ville d'Arlon et tout, mais il promet à Monsieur EVEN qu'il vérifiera tout cela, et le remercie de l'avoir signalé.

Monsieur EVEN dit aussi que quand on a fait la fusion des communes, on avait dit qu'avec l'argent que les bois rapporteraient à la commune d'Arlon, on aurait un terrain de football. Il voudrait rappeler qu'il y a quelques années, les plans avaient déjà été faits pour ce terrain de football, pour à peu près le même type de terrain que l'on avait fait à Waltzing. Il dit que certaines personnes de Fouches n'ont pas voulu vendre leur terrain à l'époque, et donc qu'il n'y a rien eu. Mais il signale que maintenant ces terrains-là sont à vendre, et qu'il faudrait voir si on ne peut rien faire. Surtout qu'on parle de sept mille enfants qui jouent à ce sport et qu'à Fouches, il y a énormément d'enfants qui jouent, mais il n'y a pas de place pour les faire jouer. Il trouve que c'est dommage d'avoir un terrain où on ne peut pratiquement jamais jouer.

Monsieur BALON est d'accord avec Monsieur EVEN et explique ce qui s'est passé : « pendant quelques années les terrains pour lesquels la ville d'Arlon avait envisagé un achat, ça n'a pas pu se concrétiser à cause de gens qui ne voulaient pas vendre, mais maintenant vous me dites qu'ils sont à vendre. Mais j'ai rencontré à plusieurs reprises en 2013 et 2014, sur place ou à l'Hôtel de ville, les dirigeants de Fouches, et ce que j'ai dit au nom du collègue et à mon nom propre n'a pas varié : à Fouches, s'ils le désirent, la ville mettra en œuvre, soit un nouveau terrain, ou un terrain synthétique, mais à une seule condition; C'est que 50% du coût non subsidié soit pris en charge par le club. Or, le club ne désire pas, pour le moment, prendre à sa charge 50% du coût non subsidié. Il y a va d'une certaine équité par rapport aux autres investissements qui ont été faits sur Arlon. Vous venez de citer Waltzing, on les a revus, et ils paient 50% du coût non subsidié. »

Monsieur EVEN dit qu'une parole est une parole. Il dit encore ceci : « Donc ce qu'il faut se dire, c'est que quand on a fait la fusion des communes, on a eu des millions de nos bois à Fouches, et cela a été dit à ce moment-là qu'une partie serait réservée pour faire un nouveau terrain, parce qu'on a exproprié le terrain qui se trouvait à ce moment-là par l'armée. » Il ne sait pas si pour Waltzing, ils ont rapporté quelque chose ou pas, mais il estime que pour le village de Fouches, 50% c'est de trop.

Monsieur BALON dit que peut-être que cela a été dit lors de la fusion des communes, mais qu'à cette époque-là il n'était même pas politiquement né, et qu'on ne peut pas revenir si loin en arrière.

Monsieur MAGNUS demande si tout le monde est d'accord avec la répartition des 65.000€ entre les différents clubs.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide de ratifier le tableau de répartition des aides sportives 2014 et de liquides les aides.

34. SERVICE ECONOMIQUE : Information sur la position de la Ville suite à la décision du comité interministériel wallon pour la distribution dans le cadre du recours d'IKEA pour le développement d'une destination commerciale à Sterpenich.

Monsieur MAGNUS remercie Monsieur LECLERCQ et Madame STEVART pour le travail qui a été fait dans le cadre de ce dossier. Il dit que la ville n'a pas minimisé ce dossier, et qu'on a fait un travail énorme de conviction qui n'a pas porté.

Il voudrait resituer cela dans son aspect historique et explique :
« Nous avons reçu une demande de permis socio-économique le 30 juin 2014 d'IKEA, visant à obtenir l'autorisation pour l'extension de son complexe commercial situé rue de Grass. Ils ont demandé l'avis du Comité socio-économique national pour la distribution, rapport, ou avis qui n'a pas été remis dans les délais, et nous devions, nous, ville d'Arlon, réfléchir sur quatre points importants. Ils sont repris dans la loi de décembre 2009, qui a modifié une loi antérieure, et c'est important de le dire, car on verra que les critères sur lesquels nous devons nous baser, sont importants. Il s'agit de :

- 1) la localisation spatiale de l'implantation commerciale
- 2) la protection de l'environnement urbain
- 3) de la protection du consommateur
- 4) du respect de la législation sociale et la législation du travail

J'insiste sur le fait que cette loi a changé, puisque, préalablement à cette loi, une autre loi, qui était la loi de 2004, demandait à la commune de se prononcer sur d'autres critères : deux critères sont les mêmes et deux critères ont été modifiés. C'était une volonté du législateur de modifier la loi en question, avec premièrement l'influence du projet sur l'emploi, cet élément n'est plus repris dans la loi de 2009, et deuxièmement, les répercussions du projet sur le commerce existant. Donc cette phrase a été changée par d'autres phrases que nous avons, dans notre argumentation, interprété comme étant plus ou moins équivalentes. Donc quels sont les arguments que nous avons mis en avant, et c'est quand-même dans une argumentation qui fait plusieurs pages, plus la suivante qui en fait encore huit ou neuf, considérant la localisation spatiale de l'implantation commerciale, quels sont les arguments que la ville a repris ? D'abord IKEA était excentré par rapport au centre ville d'environ huit kilomètres, et donc le projet n'aura pas d'impact positif sur le centre ville. Cela va même, au niveau de cette localisation spatiale, provoquer une augmentation de la circulation automobile, et c'est complètement contraire à la politique de regroupement des fonctions autour des noyaux des habitats et des agglomérations. Et ceci, tel que c'est recommandé par le SDER ancien, et par le projet de SDER qui n'est pas encore adopté définitivement par le gouvernement wallon, mais dans ces deux SDER, on encourage une localisation des commerces dans les parties les plus centrales et les plus accessibles des territoires. Nous estimons qu'en acceptant cette nouvelle création, on créait un nouveau pôle commercial, et non une extension d'un pôle existant comme le soutenait IKEA. Le deuxième argument concernant la protection de l'environnement urbain, nous estimons qu'avec la multiplication de tous ces pôles commerciaux, on aboutit à une suroffre commerciale, une déstructuration des centres existants, car il y a simplement un déplacement de commerces de l'un vers l'autre, alors qu'on risque d'avoir dans les années qui viennent des centres à l'abandon, et que les centre ville, eux, par définition ne se déplacent pas. Cette suroffre commerciale aura forcément un impact sur l'environnement urbain, tant sur les centres commerciaux périphériques existants, que sur le centre ville, parce que le pouvoir d'achat des consommateurs n'est pas extensible, et que ce qui sera dépensé dans le nouveau pôle ne le sera pas ailleurs. Il y a déjà des cellules ville dans le centre ville, nous en sommes bien conscients, et dans les centres périphériques il y a déjà quelques difficultés, ce nouveau pôle risque d'accentuer ce phénomène en provoquant des déplacements de cellules commerciales. Cet accroissement est supérieur à l'augmentation de la population et à l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. D'ailleurs, le schéma régional de développement commercial, qui a été lui approuvé par le Gouvernement wallon, il dit simplement qu'il y a déjà une suroffre commerciale dans l'agglomération d'Arlon-Messancy-Athus, et il insiste sur le fait qu'il n'y a pas intérêt à développer un module commercial supplémentaire dans cette agglomération. Le développement de ce pôle commercial supplémentaire pour nous serait un facteur déclin de l'activité commerciale du centre-ville et de déséquilibre des fonctions urbaines. Et donc nous souhaitons vivement, ardemment, protéger notre environnement urbain, favoriser la fréquentation du centre-ville par un renforcement de son attractivité en centre-ville, à une vocation commerciale indéniable. Et même

si le projet envisagé ne pourrait évidemment s'implanter au centre-ville, la ville privilégie le développement et l'implantation de commerces au centre-ville ou à proximité de celui-ci. Une enseigne comme Baby care services est une enseigne qui propose un large assortiment en équipements de la personne, et plutôt dévolu au centre-ville, je relativise, il y en a quand même à l'Hydrion mais pour un pourcentage que nous avons refusé de voir évoluer en fonction de l'équipement de la personne, et donc on ne respecte pas l'environnement urbain d'Arlon. Ceci c'était pour la protection de l'environnement urbain.

Le troisième point concerne le respect de la législation sociale et du travail. Nous estimons qu'un déplacement de la main d'œuvre (par exemple de Messancy à Arlon) ne fera que déplacer des ouvriers et des employés du personnel, mais nous n'aurons pas la création d'emplois qui est annoncée. Suite à cette délibération que nous avons prise, on a reçu la décision d'IKEA d'aller en recours contre cette décision. Nous avons à nouveau réargumenté, sur sept pages exactement, sur les différents points que je viens de vous citer pour bien insister sur la position qui était celle de la Ville d'Arlon. Et puis malheureusement, nous avons reçu la décision du Comité Interministériel Wallon pour la Distribution ».

Monsieur MAGNUS continue en rappelant quelle est la philosophie de ce Comité Interministériel Wallon pour la Distribution : « Nous pouvons introduire ce que nous appelons un recours en annulation, mais pour ce faire, nous devons prouver qu'il y a, dans la décision qui a été prise, dans toutes ces pages de motivation que j'ai sous les yeux, qu'il y a une violation des formes substantielles ou prescrites à peine de l'unité, qu'il y a eu un excès ou un détournement de pouvoir ; ceci peut être porté devant le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat peut à ce moment-là se prononcer là-dessus. Ce n'est donc plus, j'insiste là-dessus, un problème où une décision d'opportunité. Le Conseil d'Etat ne va pas se demander si oui ou non c'est intéressant ou pas intéressant de refaire un pôle commercial à côté d'IKEA. C'est véritablement une décision qui est défavorable pour la Ville d'Arlon puisque : (Monsieur MAGNUS lit l'article 2) : « la décision du Collège communal d'Arlon, du 24 septembre 2014 est infirmée ». Nous estimons vraiment qu'il y a là, dans la philosophie, une violation pour moi, de l'autorité communale, de l'autonomie communale. Je rappelle simplement que jusqu'à présent on pouvait décider jusqu'à un montant de mètres carrés non défini, maintenant la législation veut ramener à 4000m² et on parle même de ramener cela à 2500m². Cela veut dire qu'à partir de 2500m² d'implantation commerciale la Ville (n'importe qu'elle Ville), n'aura plus la possibilité de décider, mais que c'est le Gouvernement Wallon qui décidera à notre place. Cela nous gêne.

Quelle est la position de la Ville maintenant ? Il y a trois solutions :

Soit on ne va pas en recours, on laisse aller les choses et c'est terminé. Soit on va en recours, cela a un coût, et nous ne sommes pas certains du résultat. Après avoir pris contact avec l'un ou l'autre, on nous dit qu'en fonction de ce qui a été développé ici dans les huit pages en question, on a très peu de chance de pouvoir prouver qu'il y a une violation de forme substantielle ou prescrit à peine de l'unité, que cela ne s'est pas beaucoup présenté maintenant...on nous décourage à y aller et, si on va en recours, on perd surtout une possibilité de négociation.

Et donc, avec l'ensemble du Collège nous avons estimé qu'il était peut-être plus intéressant pour la Ville de négocier.

Premièrement, négocier le retrait d'un assortiment qui était dévolu à la puériculture de la petite enfance. C'est une surface de plus de 3000m², c'est Baby care service. Parce que cet assortiment pourrait trouver sa place en centre-ville, et qu'il n'est pas cohérent avec le thème. Dans le cadre de la négociation, nous voudrions limiter le thème de cet endroit à l'équipement de la maison (IKEA c'est de l'équipement de la maison), et au sport-loisir puisque, il y aura un Décathlon qui sera installé en face. Donc uniquement « équipement de la maison » et « sport-loisir », en excluant tout le reste.

Deuxièmement, limiter la taille du nombre de cellules à 1000m² net (cela veut dire environ en brut à 1200-1300 m²), et maximum 7 cellules.

Troisièmement, négocier avec eux un investissement en faveur du développement du centre-ville, une somme d'argent (comme on l'a déjà vu dans d'autres communes) ; négocier avec eux pour aider notre centre-ville.

Ceci est donc la position du Collège, nous tenions à vous en avertir. Je crois que ce n'est pas une décision qui doit être prise par le Conseil communal, mais nous voulions vous en faire part dans un souci de transparence et de bonne gouvernance de la décision qui était celle que la Collège compte prendre dans les jours qui viennent ».

M. GAUDRON demande la parole afin de donner une information :

« La semaine dernière, le Député Stéphane AZET a interpellé le Ministre MARCOURT par rapport à cette décision. (M GAUDRON précise qu'il a trouvé l'analyse menée par le Collège très pertinente, et qu'il se réjouit de la décision prise par le Collège de refuser cette implantation commerciale) Il explique ce qui ressort de la réponse du Ministre MARCOURT : le schéma de développement commercial, le SDER...cela ne s'applique pas encore maintenant et donc il dit n'avoir aucune raison de prendre ses décisions en ce sens.

M. GAUDRON poursuit en rappelant qu'en ce qui concerne le schéma de développement commercial, ce n'est pas tout-à-fait ça, et que SDER 1^{ère} version s'applique depuis de longues années. Il ajoute que Monsieur MARCOURT répond qu'il y a des projets du même type qui se développent de l'autre côté de la frontière, et que si la Ville veut pouvoir survivre, il pense que la Ville doit aussi faire le même type d'investissements et jouer un peu à la guerre du surinvestissement.

M. GAUDRON est d'avis que ce n'est pas en faisant la guerre au Luxembourg que la Ville va arriver à avoir un développement socioéconomique de la Commune d'Arlon. Il pense qu'il y a des faiblesses dans l'argumentation de la Région Wallonne, d'autant plus que la motivation de la Ville s'est portée sur des textes qui émanent de cette même Région Wallonne. Il comprend que certains avocats, auxquels le Collège s'est adressé, disent qu'il y a peu de chance de gagner, qu'ils ont peut-être raison (il précise qu'il ne remet en cause les compétences desdits avocats), mais il pense que même si la chance est minime, la Ville devrait essayer de la saisir. Il pense que le fait de négocier serait comme aller au « casse-pipe ». Il rappelle qu'il y a environ un mois, Raymond BIREN, l'ancien Bourgmestre, a dit en séance qu'à l'époque, quand IKEA est venu s'installer il Y avait plein de belles promesses, la Ville a négocié des choses..., et pour avoir quoi...peanuts !

M. GAUDRON poursuit en disant qu'aujourd'hui la Ville d'Arlon n'est pas dans la même situation parce qu'IKEA a déjà son avis de la Région Wallonne, et est donc en position de force. Il trouve que se serait être « doux rêveur » de penser obtenir quelque chose en allant négocier avec des brigands qui ont de leur côté une décision positive. Il invite les membres du Collège communal à revoir leur position et tenter quelque chose en justice parce que, même si la possibilité d'obtenir quelque chose est minime, il faut la saisir. Il pense que cette possibilité est tout de même existante : il mentionne la justification formelle menée par la Région Wallonne en disant qu'il y a des faiblesses, vu que certains textes qui s'appliquent à elle-même et qui ont été mis en place par elle-même, vont dans une décision inverse. (Il pense surtout à la question de la localisation spatiale de la zone commerciale). Il propose que le Conseil communal vote en urgence la décision d'ester en justice contre cette décision scandaleuse pour l'avenir commercial de la Commune d'Arlon.

M. MAGNUS répond : « Nous avons plutôt estimé qu'il valait mieux préserver certaines choses que l'on pourrait obtenir, comme par exemple la suppression de Baby care service, qui est vraiment et très clairement de l'équipement de la personne. Nous ne voulons pas l'avoir à cet endroit-là. A partir du moment où ils vont entrer en association avec le MIC ou on l'exclut, je peux vous dire qu'on tiendra cette position-là et on fera en

sorte que notre décision soit respectée. C'est très clairement repris, et c'est pour cela que j'ai refais tout l'historique en rappelant l'ensemble de nos arguments. Il est dit à la page 4 de leur décision : « considérant que la répercussion du projet sur le commerce existant ne constitue pas un critère défini à l'article 7 de la loi ». Ils sont très clairs là-dessus ».

M MAGNUS poursuit en disant à M. GAUDRON qu'il veut bien comprendre qu'il parte dans des considérations émotionnelles, mais il faut bien se rendre compte que pour aller en annulation, il faut prouver une violation de forme substantielle. Il dit qu'au Comité Interministériel, ils ont des gens qui ne sont pas des manchots lorsqu'ils font une délibération comme celle-ci, ils la relisent trois fois plus qu'une autre, en sachant bien que la Ville en plus de ça est opposée à la décision qu'ils vont prendre. Il maintient la décision de négociation qui a été prise au sein du Collège après beaucoup de discussions. Il n'est pas d'accord avec M. GAUDRON lorsqu'il dit que la Ville n'obtiendra rien, et pense que les négociations aboutiront à quelque chose.

M. TURBANG prend la parole en précisant qu'il ne veut pas intervenir dans le débat, mais il désire revenir sur la remarque qu'il a faite précédemment, et veut revenir sur le même document (celui du Comité interministériel), il cite :

Page 4: « Considérant que la Ville d'Arlon ne dispose pas de schéma de structure communale ou de schéma commercial »

Page 5 : « Considérant que la Ville d'Arlon ne dispose d'aucun document traduisant la stratégie communale en matière d'implantation commerciale ». Il pense que c'est ça le vrai travail qu'il faudra faire dans le futur.

M. MAGNUS répond qu'en ce qui concerne le schéma de structure, la Ville a engagé une CATU qui est particulièrement compétente (Mme Cécile FRANCESCANGELI), avec l'objectif bien précis d'établir un schéma de structure communale. Il suivra de ce schéma, un chemin de structure commerciale. (Il faut d'abord le schéma de structure communale pour voir comment sera faite l'implantation de toutes les différentes zones sur la Commune d'Arlon). M. MAGNUS maintient : le Collège ne veut pas prendre le risque de ne pas aller en négociation, car si après le Collège perd au Conseil d'Etat il devra dire « voilà ce qu'il y a, et il n'y a plus moyen de discuter ».

Monsieur SAINLEZ demande ce qui se passe si on perd en négociation ?

Monsieur MAGNUS répond que le Collège est déjà pour l'instant dans la négociation, et qu'il est assez optimiste quand à l'issue de la négociation.

M. PERPETE prend la parole : « Il faut bien mesurer ce dont on parle. En fait à ce stade-ci IKEA a le permis, si on peut dire, mais il n'y pas encore le permis, et ils ne l'utiliseraient pas, ils en réintroduiront un nouveau, à nous, qui ne comportera plus d'équipement de la personne. Donc c'est quand même un geste, et je ne suis pas là pour défendre IKEA, ni le Comité interministériel, ni M. MARCOURT sur ce coup-là. Mais IKEA qui a, aujourd'hui, on va dire pour simplifier, le permis socioéconomique, disent dans les négociations avec nous qu'ils veulent bien le déchirer, puisqu'il ne nous convient pas, ils veulent bien en demander un autre et ils veulent trouver un accord qui convienne. Qu'est-ce qui dérange le plus, c'est l'équipement de la personne car il faut bien le savoir aussi, ce qui est permis dans un permis socioéconomique, ce n'est pas une enseigne nominale, c'est un type de commerce. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui vous dites : « puériculture ça ne gêne personne, il n'y en plus tellement, ce n'est pas grave... » non peut-être, ce n'est pas grave...et dans deux ans ils changent et feront autre chose d'équipement de la personne qui vient frontalement attaquer le centre-ville...le permis est délivré, c'est trop tard, ils peuvent. C'est cela qu'on ne veut pas. Et donc ils vont renoncer à leur permis si les négociations aboutissent dans les prochains jours et en refaire un nouveau, sur lequel on sera d'accord parce qu'il correspond mieux à ce que l'on estime qui peut se faire là-bas, plus les compensations financières dont le Bourgmestre a parlé.

L'autre façon de faire, et pour nous ce serait plus facile politiquement, médiatiquement : on reste sur nos trucs, pourquoi ? Parce que... On fait un recours, ça coûte ce que ça coûte, on va perdre presque certainement mais ce n'est pas notre faute si le Conseil d'état nous donne tort, parce qu'on aura fait ce qu'on devait ». Ce n'est pas sûr, parce qu'on obtiendra rien du tout, ils appliqueront le permis tel qu'ils l'ont, les relations avec IKEA pourraient quand même s'en ressentir à terme, et pour le commerce ils auront perdu sur toute la ligne et nous aussi. Mais il est vrai que nous ne sommes pas en position de force ».

M. PERPETE hésite à ajouter de manière « crue » qu'il leur a tout de même été dit : « S'il n'y a pas d'accord, chacun reprend ses billes, vous vous avez peut-être le permis, mais nous on peut-être le Conseil d'Etat ».

M. MAGNUS ajoute : « Et on a encore après le permis d'urbanisme mais on commence à s'enquiquiner... moi je préfère un 'tiens' que deux 'tu l'auras'. C'est une information que l'on vous communiquait ».

M. GAUDRON reprend la parole : « On nous dit que c'est une prise de risque, si on ne fait pas un recours juridique on ne pourra pas négocier. Mais comme M. KROELL l'a très bien souligné, l'inverse est vrai aussi, si on négocie on ne pourra pas par la suite utiliser la voie juridique ».

M. MAGNUS répond : « Sauf ni nous arrivons à un accord sur ce que je viens de vous proposer. Si on propose cela c'est qu'on a déjà avancé dans la négociation ».

M. GAUDRON : « Oui mais je reste septique pour plusieurs raisons... »

M. MAGNUS répond qu'ils sont tous septiques et désire clôturer ce point en rappelant qu'il ne s'agissait que d'une information et que c'est une compétence qui relevait du Collège communal.

M. GAUDRON insiste pour achever son intervention (M. MAGNUS lui demande de la faire rapidement et ne pas répéter tout ce qui a déjà été dit) : « Je vous rappelle que je fonde mon analyse sur ce que M. BIREN nous a redit il y a pas plus tard qu'un mois. Vous mettez aussi en avant le fait qu'à la Région Wallonne ils ont des avocats, des experts, etc... Ce ne serait quand même pas la première fois que la Région Wallonne perd au Conseil d'Etat. Et à côté de cela on entend aujourd'hui qu'ils sont prêts à renégocier avec nous pour pas qu'on aille en justice, c'est que eux ne sont peut-être pas si confiants que ça de leur décision. Moi j'ai plutôt l'impression que votre posture aujourd'hui c'est de dire : 'Voilà, on a montré un peu qu'on s'est battu contre ce projet mais si on enlève l'une ou l'autre enseigne il nous convient tout-à-fait'. Je regrette l'effet de bluff que vous nous avez jeté ».

M. PERPETE décide de mettre un terme au débat en disant qu'il ne désire pas perdre son temps à essayer de tenir un débat de pro avec ceux qui ne le méritent pas. M. MAGNUS passe au point suivant.

Le Conseil communal à l'unanimité des 27 membres présents, décide de prendre acte de l'information communiquée par Monsieur le Bourgmestre au Conseil communal.

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'ordre du jour : MAPIC - point de la question.

M. MAGNUS annonce le point et donne la parole à M. TURBANG.

M. TURBANG expose son point : « Lors du dernier Marché International des Professionnels de l'Implantation Commerciale (le MAPIC), qui se tenait en novembre dernier à Cannes, certains membres du Collège communal avaient fait le déplacement. Par le passé, plusieurs projets se sont concrétisés dans notre Commune, suite aux contacts pris durant ce salon, et si mes

renseignements sont exacts, cette année était notre treizième participation. Qu'en est-il aujourd'hui? Nous souhaiterions connaître de manière précise les résultats des deux dernières visites au MAPIC. Des perspectives intéressantes pour le développement économique dans notre Commune ont-elles été envisagées, voir peut-être des projets se concrétiser? Qui représentait le Collège aux deux derniers MAPIC, et quel est le coût global pour le budget communal de ce déplacement? ».

M. MAGNUS est tout à fait d'accord de répondre car le Collège estime complètement qu'il s'agit de bonne gouvernance d'une clarté qu'il désire avoir par rapport à ces déplacements au MAPIC.

« Je crois d'abord que lorsqu'on se déplace dans des foires telles que celles-là, c'est pour montrer qu'Arlon existe. Il n'y a pas énormément de Villes qui ont la chance de pouvoir aller au MAPIC. Je crois qu'il faut prouver à tous les acteurs économiques de la région, évidemment le MAPIC c'est beaucoup plus large que notre région, qu'on existe et qu'on est là. C'est aussi un lieu de contact très important. Par exemple, nous avons rencontré là-bas des gens des Cabinets, de différents Cabinets. Cela veut dire aussi que lorsque, par la suite, on doit rentrer des dossiers, on doit donner des coups de fils, c'est parfois plus facile d'en discuter avec quelqu'un que vous avez rencontré à cet endroit-là, plutôt que de parler à quelqu'un ou à des gens que vous ne connaissez pas.

On parle aussi de dossiers qui nous sont chers, et je peux vous dire que le problème d'IKEA, qui était tout chaud à ce moment-là, était un problème qui a été analysé avec différentes personnes qui se trouvent là et qui nous donnent des idées. Je crois aussi que c'est un endroit pour sentir le marché. Je vais prendre un simple exemple, quel type de commerce est ce qu'on doit mettre éventuellement ici en face de l'hôtel de ville le jour où c'est construit ? C'est en sentant comment évolue le commerce, les enseignes commerciales qui sont là, qu'on peut se faire une idée, et en ce qui nous concerne, on a déjà pas mal évolué dans notre réflexion. Donc c'est important d'y être, et d'ailleurs on a eu une très longue discussion avec M. CALLONGE qui est le Président de la MCV, c'est ce qui chapeaute les gestions de centre-ville, et c'est très intéressant qu'il nous fasse un résumé de ce qu'il croit être les centres ville de demain. Il faut alimenter notre réflexion. On était par exemple sur le stand à côté du sillon lorrain (qui regroupe nos amis lorrains de Metz, de Nancy, de Thionville et sur la carte ça regroupait aussi avec Arlon), comment voient-ils eux l'évolution de leur commerce dans ce sillon lorrain et comment la voit-on nous aussi. Si on veut faire demain un schéma de développement commercial et un schéma de structure communale, il faut aussi de temps-en-temps pouvoir sortir de son guidon, et aller voir des gens qui peuvent vous aider à la réflexion. Je voulais simplement mettre ça dans son contexte et je vais maintenant répondre à vos questions. Qui est-ce qu'on a vu ? On a vu DECATHLON, pour leur demander où en était leur dossier, et on a appris qu'il était déposé auprès du fonctionnaire délégué. Pour IKEA, on vient d'en parler, le début des discussions ont eu lieu à ce moment-là. L'hydrion, par exemple, quel est l'avenir du site ? Les représentants et les propriétaires de l'Hydrion, le fameux fond ANDERSEN étaient là, et nous faisaient part de leur vision sur l'évolution de l'Hydrion. Ascencio, C'est une entreprise qui vient de racheter plusieurs cellules à Messancy, nous les avons rencontrés, et ils nous donnaient leur sentiment sur Messancy : comment ça va évoluer, quelles sont leurs craintes; depuis lors on a encore appris qu'il y avait vingt-cinq cellules ou commerces qui allaient encore se développer du côté français, et c'est un élément qu'on ne connaissait pas à ce moment-là. TRAFIC est en train de réfléchir à de nouveaux concepts et à une possibilité éventuellement de venir au centre ville. Monsieur ENGELSTEIN, ce sont différents documents qu'on donnait lors du MAPIC pour présenter notre ville, et c'est un promoteur qui pourrait être intéressé par le projet ici en face, et c'est celui qui est entrain de construire toute la rive gauche à Charleroi. EQUILIS, c'est un autre promoteur qui pourrait aussi être intéressé par le projet ici devant, donc on leur explique ce que c'est, et on fixe des rendez-vous pour éventuellement venir voir sur place de quoi il s'agit. On a également eu des

contacts avec les représentants des cabinets, des administrations régionales pour leur exposer également les projets de la ville. Pour des enseignes, je peux vous donner des noms, on a rencontré MS MODE, COOL CAT, AMERICAN TODAY, EUREKA KIDS, une autre société BAIL ET MEDIA qui fait de l'habillage urbain et qui nous a présenté un autre système de fixation des kakémonos, pour vous donner des choses concrètes. Nous avons eu aussi un contact très intéressant avec M. CALLONGE, je vous en ai parlé, qui nous a informé de la possibilité d'obtenir des subsides complémentaires auprès du Commissariat général du Tourisme, pour une étude « Plan Qualité Tourisme ». Cette étude pourrait être réalisée par IKEA et avec les coups de fil qu'on a déjà donné, on a pu avoir un subside de 40.000€, rien que pour ça cela valait la peine d'y aller, subside qui couvre une partie de ce plan qualité et tourisme, avec une étude pour établir un diagnostic général et des pistes d'action en matière d'aménagement et d'accueil dans le domaine touristique. Depuis qu'on a été au MAPIC on a rencontré IDELUX le 11 décembre dernier pour avancer dans ce projet-là. Nous espérons que les rendez-vous que nous avons eus sur place, surtout pour ici en face, arriveront à une solution et que d'ici quelques mois, on pourra vous annoncer que l'un et l'autre de ces rendez-vous ont eu un aspect positif pour notre ville. On a aussi parlé de Stockem, on en parlait tout à l'heure, et voilà des choses dont on a envie de parler avec d'autres aussi. Vous aviez ensuite demandé les représentants du Collège, et en 2013, j'en faisais partie, il y avait également Monsieur le premier Echevin André PERPETE, Anne-Catherine GOFFINET, en plus de la responsable de l'asbl Gestion Centre Ville Marielle FLAMMANG, et la responsable des affaires économiques Madame Marianne STEVART. En 2014, justement pour essayer de réduire un peu le budget, Anne-Catherine GOFFINET ne nous a plus accompagnés et il y avait Monsieur PERPETE et moi-même. En ce qui concerne les coûts, en 2013, ils étaient de 13.488€, et 11.472€ en 2014, et je vais même vous donner le détail 1.080€ pour les avions et 1.200€ pour trois nuits dans les hôtels pour quatre chambres, nous n'étions pas au Carlton, ni encore dans un autre hôtel de la Croisette, et je crois que 100€ par nuit ce n'est pas exagéré. Le poste qui coûte le plus cher c'est le stand 6.957€, les accréditations c'est-à-dire les autorisations de pouvoir entrer au MAPIC 630€, une publication qui entraîne ce que nous devons faire 605€, et les frais sur place qui représentent les frais de taxis (150€), et le reste 850€ pour les repas pour les personnes dont je vous ai parlé pendant trois jours sur place, et je peux vous dire qu'à midi il n'y avait pas de vin et que c'était des repas simples. Donc au total cela faisait un montant de 11.472€, on est précis et on ne vous cache rien. »

Monsieur PERPETE donne maintenant le programme : « on part le mardi à Luxembourg vers 13h00, on arrive un peu avant 15h00 à Nice, on prend directement le taxi pour aller à l'appart-hôtel de Cannes vers 16h00, et ensuite s'inscrire pour recevoir l'accréditation, la documentation etc..., il y a un petit break, on boit un verre ou deux en attendant qu'il fasse noir, et ensuite on va à la soirée d'inauguration qui est incluse dans le prix, on reviendra après à celle de gala de clôture. Donc tous les participants peuvent y aller du moment qu'ils ont leur badge et comme il y a beaucoup de monde c'est l'occasion de faire les premières rencontres le mardi soir. Le mercredi toute la journée on est sur le stand, c'est un stand commun des villes belges, il y a Anvers, Gand, Namur, Charleroi, Binche, Tournai, Mons, Arlon, ça dépend des années, avec des Bourgmestre et Echevins, et on circule comme on peut. Le temps de midi du mercredi il y a toujours une réception qui est donnée par les Ministres régionaux. Cette fois-ci, il y avait Rudy VERVOOK, le Ministre bruxellois et ses équipes et FURLAN, le Ministre wallon en charge des villes, le midi on mange brièvement dans le coin. L'après-midi les contacts se poursuivent et le soir bien souvent certains participants invitent à une soirée où on discute. Le jeudi c'est la même chose. Il y a encore le vendredi matin où on se rend compte que c'est un bon moment de contact parce qu'une partie des gens n'y sont plus et il n'y a plus que des gens plus motivés, et on a parfois plus le temps car on a pu retenir des gens comme M. CALLONGE, qu'on aurait peut-être pas pu avoir pendant une heure non stop, alors qu'il est constamment sollicité pendant les jours précédents. Et le vendredi après-midi ceux qui le souhaitent retournent ou alors restent, mais à leurs frais, et rentrent quand ils veulent chez eux. »

Monsieur MAGNUS précise que l'on a vraiment tout dit dans les moindres détails.

Mme WILLEMS demande comment les centres villes sont-ils vus et quel est leur avenir ?

Monsieur MAGNUS répond comme suit : « Il y a toute une présentation, et pleins d'idées d'animations qui ont été présentées, et propose qu'Anne-Catherine fasse une fois une présentation des animations que M. CALLONGE, et trouve que ce serait intéressant. Il dit qu'il est positif sur le centre ville. Il dit qu'on a parlé des problèmes des commerces qui, comme à Arlon, n'ont pas de possibilité pour avoir un appartement avec une porte séparée, comment peut-on faire et quels sont les incitants que l'on a. Ils nous incitent aussi, mais ce sont évidemment des villes qui ont parfois des moyens financiers autres, à être propriétaire de certaines surfaces commerciales, pour que la ville ait une certaine maîtrise foncière. En nous disant que l'on pourrait avoir de l'argent pour cela, on va voir comment on peut avancer, mais si on a une maîtrise foncière c'est plus facile de déterminer quel type de commerce on veut à tel ou tel endroit. Mais pourquoi ne pas demander une fois à Monsieur CALLONGE de venir nous expliquer ici comment il voit les choses. »

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-trois heures et vingt-cinq minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS

===